

Universita Karlova v Praze
Pedagogická fakulta
Katedra francouzského jazyka a literatury

L'ISLAM EN FRANCE

Vedoucí diplomové práce: PhDr. Eva Kalfiřtová

Autorka diplomové práce: Markéta Pochmannová

Sázavská 4, Praha 2, PSČ 120 00

5. ročník, FJ – ZSV

denní studium

Rok dokončení diplomové práce: 2006

1. Introduction 1

2. La présentation générale de l'islam 2

Prohlášení

3. L'histoire des relations entre la France et l'islam
les origines de la coexistence de l'islam en France 3

3.1. Dès les rapports les plus anciens à la colonisation 3

3.2. L'islam et la colonisation française 10

Prohlašuji, že jsem diplomovou práci vypracovala samostatně s použitím uvedené literatury.

3.3. Première Guerre mondiale 14

3.5. L'entre-deux-guerres 17

3.6. La Seconde Guerre mondiale 18

3.7. Les Trente Glorieuses 20

3.7.1. L'immigration 20

3.8. Les années 1970 - la crise pétrolière et le fait islamique 24

3.9. La demande d'islam, la demande d'intégration 28



Markéta Pochmannová

4. La constitution et l'affirmation de la place de l'islam en France des années 1980,
d'un problème musulman 30

4.1. La visibilité croissante de l'islam dans la société française 34

4.1.0. Les signes de la présence musulmane 34

4.1.1. Les lieux du culte 34

4.1.2. La naissance du phénomène associatif musulman 36

4.1.3. Les fêtes religieuses musulmanes 37

4.1.4. La question de vêtements 40

4.2. Les problèmes rencontrés par les musulmans en France lors de l'exercice
de leur culte 44

4.2.1. Le manque de mosquées et de salles de prière 45

4.2.2. Le nombre faible de cadres communautaires 45

4.2.3. L'autocratie musulmane 46

V Praze dne 12. 4. 2006

Sommaire

1. Introduction	1
2. La présentation générale de l'islam	3
3. L'histoire des relations entre la France et l'islam, les origines de la constitution de l'islam en France	7
3.1. <i>Dès les rapports les plus anciens à la colonisation</i>	8
3.2. <i>L'islam et la colonisation française</i>	10
3.3. <i>La loi de 1905</i>	11
3.4. <i>La Première Guerre mondiale</i>	14
3.5. <i>L'entre-deux-guerres</i>	17
3.6. <i>La Seconde Guerre mondiale</i>	18
3.7. <i>Les Trente Glorieuses</i>	19
3.7.1. <i>L'immigration</i>	22
3.8. <i>Les années 1970 – la crise économique et fermeture des frontières</i>	24
3.9. <i>La demande d'islam, la demande discrète</i>	28
4. La constitution et l'affirmation de la place de l'islam en France des années 1980, la prise de conscience d'un problème musulman	30
4.1. <i>La visibilité croissante de l'islam dans la société française</i>	34
4.1.0. <i>Les signes de la présence musulmane</i>	34
4.1.1. <i>Les lieux du culte</i>	34
4.1.2. <i>La naissance du phénomène associatif musulman</i>	36
4.1.3. <i>Les fêtes religieuses musulmanes</i>	37
4.1.4. <i>La question de vêtement</i>	40
4.2. <i>Les problèmes rencontrés par les musulmans en France lors de l'exercice</i> <i>de leur culte</i>	44
4.2.1. <i>Le manque de mosquées et de salles de prière</i>	45
4.2.2. <i>Le nombre faible de cadres communautaires</i>	45
4.2.3. <i>L'aumônerie musulmane</i>	46

4.2.4. Le rythme de la vie quotidienne	48
4.2.5. L'inhumation	49
4.2.6. Les prescriptions alimentaires	50
4.2.7. L'organisation de l'islam en France	51
5. La situation actuelle de l'islam en France	56
5.1. <i>Les musulmans en France au nombre de quatre à cinq millions</i>	57
5.1.1. La pratique religieuse en hausse	60
5.1.2. Les appartenances culturelles et cultuelles	63
5.1.3. Les implantations régionales	66
5.1.4. La place sociale des musulmans dans la société française	68
5.1.5. Les musulmans en France, une communauté aux représentations multiples	71
5.2. <i>Vivre l'islam au quotidien</i>	74
5.2.1. L'islam à l'école	74
5.2.2. Le personnel religieux	76
5.2.3. La question d'aumôneries	78
5.2.4. Les lieux de culte	79
5.2.5. La viande halal	82
5.2.6. Le sacrifice de l'Aïd el-kébir	82
5.2.7. Le pèlerinage à La Mecque	83
5.2.8. Les cimetières, les carrés musulmans	84
5.3. <i>A la rencontre des musulmans de France</i>	85
5.3.1. Quatre portraits des musulmans vivant en France	87
5.4. <i>Les perspectives d'avenir</i>	90
6. Glossaire	91
7. Conclusion	93
8. Résumé	95
9. Bibliographie	101

Annexes

I. Les musulmans dans le monde

II. Les lieux de culte musulmans en France

III. Projet de guide d'entretien

IV. La Mosquée de Paris

1. Introduction

L'islam et la France, deux termes, deux notions bien différentes et pourtant c'est la réalité d'aujourd'hui. La France est depuis toujours un pays jouant un rôle très important dans la tradition européenne, un des grands centres de la culture dans tout le sens du terme et c'est la France qui est devenue, surtout au cours du 20^e siècle, le synonyme d'une „terre d'accueil, pour beaucoup de ceux qui ont décidé de quitter leur pays, pour beaucoup d'immigrés dans le monde entier. Cette évolution a mené au fait que la France d'aujourd'hui présente le domicile pour des millions de personnes des origines différentes et professant les religions diverses. La palette religieuse est très variée en France et c'est l'islam qui est devenu la deuxième religion du pays, juste après le catholicisme.

Cette réalité a suscité une forte demande de la reconnaissance publique et institutionnelle de l'islam, la France a dû s'habituer à une nouvelle situation, vu que l'implantation musulmane est relativement récente. Elle est forcément liée à la période de la colonisation et décolonisation, aux moments d'une immigration nécessitée par le développement économique de la France.

Ce mémoire est composé de neuf parties suivant les évolutions principales des relations entre la France et l'islam. La première partie nous introduit au sujet, la deuxième est consacrée à la présentation générale de la religion musulmane. C'est la troisième partie de cet ouvrage qui va découvrir la naissance et la constitution des relations entre la France et l'islam. La quatrième a pour son objet surtout l'époque des années 1980, l'époque à laquelle des revendications nouvelles des musulmans sont apparues, demandant surtout la construction de lieux de culte et plus généralement le respect des rites religieux. Ces demandes ont tout d'abord été exprimées dans les cités et les banlieues où se sont formées des communautés souhaitant simplement se regrouper pour la prière, mais plus tard on a remarqué des revendications d'un autre type, celles de l'intégration dans la société française. Il s'agissait d'un désir de la véritable intégration, qui refuse l'assimilation, les musulmans ont réclamé un islam spécifiquement français. C'est la description de la situation actuelle de l'islam en France qu'on trouve dans la cinquième partie de ce mémoire. Elle se pose les questions concernant l'identité musulmane, leur vie quotidienne et les perspectives d'avenir. Ensuite cet ouvrage met à notre disposition un petit glossaire offrant les explications des notions fondamentales de la culture musulmane et formant la

sixième partie. La septième partie représente la conclusion et est suivie d'un résumé en tchèque et la bibliographie. Finalement, c'est l'annexe qui est jointe.

Vis-à-vis des actes terroristes, des menaces prononcées par les représentants des pays islamiques, l'islam est devenu un des sujets les plus discutés actuellement. Il n'est pas rare que les discussions s'accompagnent de préjugés, du côté des nonmusulmans de même que de la part des musulmans, et de temps en temps on pourrait parler d'une certaine hystérie autour de cette religion, voir par exemple la récente affaire des caricatures. La France n'en est pas l'exception, chaque jour les débats sur la présence musulmane envahissent les pages des journaux et les écrans des télévisions, l'islam est devenu le grand sujet de la rhétorique politique. En effet l'islam en France, c'est la réalité. Toutes ces données m'ont conduite à l'idée de consacrer mon mémoire à cette problématique. Je voudrais donner une image objective de l'islam en France. L'objet principal de cet ouvrage consiste alors à mettre ces deux termes en relation, à les confronter, en indiquant si possible les perspectives de leurs rapprochements.

2. La présentation générale de l'islam

L'islam est avant tout une religion, mais il est aussi bien plus que cela. Il porte avec lui une histoire, une culture dont l'expansion traditionnelle s'est répandue à partir de la péninsule arabe, au Proche- et au Moyen-Orient, au Maghreb et aussi bien au-delà, en dehors des peuples arabes ou arabisés, vers la Turquie, l'Iran, l'Indonésie et jusqu'aux Philippines et en Chine. Des implantations plus ou moins durables on peut constater même en Europe, souvent dans les rapports conflictuels avec une chrétienté dominante.

Le sens du mot „islam“ veut dire „la soumission à Dieu“, la remise de tout soi-même à Dieu et il s'agit d'un acte paisible, vu que la racine s, l, m signifie „ la paix“. Selon sa définition, on distingue trois niveaux de l'islam, tout d'abord c'est un ensemble des valeurs énoncées par le Coran, puis une pratique historique comportant la pensée religieuse avec ses composantes comme commentaires des textes, théologie et droit et finalement il faut le comprendre comme une foi individuelle où peuvent intervenir des caractéristiques propres à chaque individu (influence des principaux courants de pensée, modèles humaines, événements vécus).

Pour trouver les origines de cette religion il est nécessaire de remonter à l'époque du 6^e siècle, l'époque du Prophète de l'islam, Muhammad. Muhammad, traduit en français par Mahomet est né vers 570 de l'ère chrétienne à La Mecque (Mekka) et devenu orphelin très jeune, il est pris en charge par un de ses oncles, un notable (chef du clan des Banou Hashim, de la tribu des Qourayshites). Vers 590, il se met au service d'une riche veuve mecquoise, Khadija, qui deviendra son épouse et sa conseillère. A l'âge de 40 ans, au cours de ses méditations sur le mont Hira, à quelques kilomètres au nord-est de La Mecque, il reçoit l'appel d'Allah, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel (Jabra'il en arabe), qui lui ordonne de réciter la Parole d'Allah, en lui disant: „Prêche au nom de ton Seigneur qui t'a créé“. C'est le début de la Révélation coranique, qui a lieu au cours de la nuit du 26^e au 27^e jour du 9^e mois (ramadan) du calendrier hégirien, entre 610 et 612 de l'ère chrétienne. Cette nuit est appelée la nuit du Destin (laylat al-quadr). L'histoire de Mahomet continue par la rencontre des oppositions de la part des Mecquois, pour qui la proclamation d'un dieu unique constitue une barrière du pèlerinage des idoles, logées dans le sanctuaire de la Kaaba, l'édifice construit par Adam, détruit par le Déluge, puis reconstruit par Abraham, qui y a scellé la Pierre noire, météorite apportée par l'ange Gabriel. Les opposants sont

tellement forts qu'en 622, Mahomet et ses compagnons émigrent à Médine. Il s'agit de l'événement qui est connu sous le nom de *hijra*, hégire en français, marquant le début de l'ère musulmane. Les émigrants mecquois, mouhajiroun, et les auxiliaires médinois, ansâr, vont constituer la base de la communauté musulmane, *l'oumma*. En 630, La Mecque est prise par les musulmans et les idoles sont détruites. Mahomet décède deux ans après, en 632.

C'est la question de la succession (califat) à la tête de l'oumma qui se pose après la mort du Prophète et deux tendances voient le jour. La première est représentée par les partisans d'un chef de la communauté désigné par élection et prenant le titre de calife, l'autre par les partisans d'une succession par les descendants mâles du Prophète. Finalement la première tendance est prépondérante et on désigne tour à tour quatre califes, surnommés les „bien dirigés“, rachidoun: Abou Bakr (632 – 634), Omar (634 – 644), Othman (644 – 656) et Ali (656 – 661). Ce dernier, contesté par la veuve du Prophète, Aïcha, va s'opposer à Mouawiya, gouverneur de Syrie, à Siffin en 657. C'est le début de la Grande Discorde (al-fitna al-koubrà), qui va donner naissance à la division de la communauté.

La communauté musulmane est divisée en 3 lignes, les premiers sont les sunnites, les partisans de la tradition du Prophète. Actuellement, ils représentent près de 90 % des musulmans. On distingue ensuite les chiïtes ou alides, partisans d'Ali, ce qui a été le cousin et en même temps le gendre du Prophète. Pour eux, c'est à la famille de Mahomet et à ses descendants que doit revenir le califat et l'imamat. Ils forment près de 10 % des musulmans. Le chiïsme connaît plusieurs groupes dissidents, dont celui des ismaéliens. La troisième ligne est composée par les kharijites (les sortants). Ils sont les héritiers des musulmans qui ont fait scission au moment de la bataille de Siffin, au sujet de la succession du Prophète. A l'origine partisans d'Ali, ils s'en sont séparés lorsque celui-ci a accepté l'arbitrage humain pour décider de la succession du Prophète. Ils représentent environ un million de personnes et sont actuellement concentrés dans le Mzab en Algérie et sur l'île de Djerba en Tunisie.

Comme les sources de la loi l'islam reconnaît le Coran et la sunna. Le mot arabe *Qur'ân* signifie „la prédication“, „la récitation“, et par extension „le Livre contenant la prédication“. Si le christianisme sur le Christ, l'islam, lui, est centré sur le Coran, qui présente une absolue supériorité, étant Parole de Dieu, reçue et prêchée par Mahomet entre 610 et 632, d'abord à La Mecque, puis à Médine. Le texte de la Révélation a été fixé dans

l'écriture après une recension établie par les compagnons du Prophète et ce travail a abouti à une version définitive, à l'initiative du troisième calife, Othman. Le Coran est composé de 6 226 versets (ayât) regroupés dans 114 sourates compilées dans un ordre non chronologique, de longueur décroissante, à l'exception de la *Fatiha*, appelée „l'Ouvrante“. Globalement, les règles se trouvant dans le Coran sont de deux ordres, les premières fixent les obligations religieuses, d'autres proposent une organisation de la communauté, elles sont à la base du droit islamique et traitent des personnes et de leurs comportements, des biens, de la vie civile, du droit pénal et de la vie quotidienne. Le premier sens du mot la sunna, c'est la coutume et par extension la tradition. L'acceptation commune de sunna réfère à la manière de vivre et d'agir du Prophète. L'ensemble des récits rapportant des actes, des paroles et des interprétations de Mahomet, retenu par les contemporains du Prophète et transmis de génération en génération, constitue le corpus des *hadiths*.

Le sunnisme comprend quatre écoles juridiques différentes dont la naissance a été influencée par l'élaboration du fiqh (science du droit religieux englobant à la fois les pratiques religieuses et rituelles, le droit de la famille, le droit successoral etc) constitué et consolidé entre le 8^e et le 9^e siècle. L'école hanafite s'appuie sur le Coran, la sunna et le raisonnement par analogie. Elle est pratiquée en Turquie, au Pakistan, en Afghanistan, en Inde et en Chine. L'école malékite privilégie le consensus des docteurs ou savants de chaque époque, puis le raisonnement par analogie et enfin le jugement personnel. Elle fait également une large place à la coutume locale. Son influence est presque totale sur le Maghreb, l'Afrique occidentale et l'Haute-Egypte. Les partisans de l'école chaféite privilégient le consensus, se méfient du jugement personnel auquel ils préfèrent le raisonnement par analogie. Cette école est présente en Basse-Egypte, en Afrique orientale et méridionale, en Malaisie et en Indonésie. La quatrième école juridique est appelée l'école hanbalite et elle respecte la fidélité rigoureuse à „la religion pure des Anciens“. Ce système est hostile à la liberté du raisonnement et il est essentiellement localisé en Arabie Saoudite. Les initiateurs des quatre écoles juridiques ont le titre d'*imam* (guide). Entre ces systèmes, il n'existe pas d'oppositions, les méthodes de jurisprudence reposent toutes sur le Coran et la sunna. Tout est question d'interprétation.

La vie du musulman est basée sur les piliers de l'islam qui sont au nombre de cinq. Le premier pilier, c'est la *chahâda*, qui dit: „J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, et que Mahomet est son Prophète.“ Toute être humain qui la prononce avec sincérité devient musulman et rejoint comme cela la communauté des croyants, *oumma islamiyya*.

Le deuxième pilier est constitué par 5 prières dans la journée, précédées par des purifications et orientées en direction de La Mecque (*quibla*). Si les prières quotidiennes peuvent se dérouler individuellement, celle du vendredi est d'ordre communautaire, elle est précédée d'un sermon (*khoutba*) abordant les questions spirituelles, culturelles, sociales ou politiques. La prière en groupe est dirigée par un imam, simple guide du rite, choisi selon le degré de piété. Le troisième pilier est le jeûne du neuvième mois, mois du ramadan, mois sacré de prières, d'abstinence, de purification, de recueillement, de partage, de pardon et c'est aussi un temps de fête, d'échanges, de visites, d'affirmation de l'identité. Le jeûne est obligatoire dès la puberté, mais il existent des exceptions pour les malades et les voyageurs. Au terme de ce jeûne (*Aïd al-fitr*) chaque musulman donne une aumône (*zakat al-fitr*) destinée aux nécessaires. Le quatrième pilier est la zakat, l'aumône légale ou impôt religieux, imposée à tout musulman non nécessiteux au bénéfice des pauvres et de la communauté. Elle ne doit pas être confondue avec la sadaqa, qui est une aumône volontaire. Le cinquième pilier est formé par le pèlerinage à La Mecque (*hajj*) qui a lieu le dernier mois de l'année hégirienne. Il est obligatoire, au moins une fois dans la vie, pour tout musulman en ayant la possibilité et les moyens financiers. Le pèlerin, devenu hajj, est fêté et honoré à son retour par sa famille, ses amis et ses voisins. Le hajj est souvent confondu avec *la oumra*, le pèlerinage individuel à la Grande Mosquée de La Mecque, particulièrement à la Kaaba, qui peut s'accomplir à n'importe quel moment de l'année.

3. L'histoire des relations entre la France et l'islam, les origines de la constitution de l'islam en France

L'islam en France est un phénomène plutôt récent qui s'est constitué progressivement surtout au cours du 20^e siècle. Parmi les éléments qui ont provoqué cette constitution de l'islam en France on compte d'abord la présence coloniale, en particulier au Maghreb et ensuite les vagues d'immigration nécessitées par la faiblesse démographique de la France et par les besoins de main-d'oeuvre surtout aux moments d'expansion économique, lors des „Trente Glorieuses“. Ce caractère récent de l'islam en France métropolitain fait qu'il semble toujours à être considéré comme un phénomène étranger. La France est basée sur la tradition catholique et même si elle dispose à partir de 1905 de la loi concernant la séparation de l'Eglise de l'Etat, elle y reste fidèle. Par rapport à d'autres cultes minoritaires, comme le protestantisme et le judaïsme qui, malgré toutes sortes de persécutions et de tragédies, sont enracinés depuis longtemps dans l'histoire et dans le paysage français, l'islam ne peut pas revendiquer cette ancienneté. En plus il est souvent soupçonné de cultiver son identité, c'est-à-dire son altérité et c'est pourquoi il est sans cesse demandé de prouver qu' il est bien français.

Pourtant les relations de la France catholique avec l'islam sont très anciennes et profondes, mais leur histoire est particulièrement contrastée. Il y avait des périodes d'affrontements, voir des conflits ouverts, et des périodes d'alliance, voir de véritable symbiose.

Pour mieux comprendre les raisons de deux côtés, il est bien pratique de faire une petite comparaison de ces systèmes religieux. En effet le christianisme et l'islam ne sont pas tellement éloignés qu'on pourrait penser. Le christianisme (et le judaïsme pas moins), les messages des prophètes successifs d'Abraham à Jésus ont été repris, réinterprétés et renouvelés par une révélation „supérieure“, voir l'islam. „Mais même si on peut observer une certaine proximité entre eux, elle n'est pas forcément le gage de rapports pacifiques, au contraire elle nourrit les polémiques. Chacun des monothéismes se prétend d'un détenteur unique de la vérité révélée et refuse aux autres toute légitimité, cherchant à montrer, par leur infériorité, leur rejet des bénédictions divines.“¹

¹ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 39. ISBN 2 13 049764 0.

Les croyants des religions monothéistes expriment donc rarement l'estime réciproque, malgré toutes les références spirituelles communes (il faut noter qu'actuellement ce fait change un peu, voir l'exemple du rapport de l'Eglise catholique envers les musulmans). Alors en générale les musulmans sont souvent considérés comme des infidèles par les chrétiens, et au contraire c'est la bible chrétienne qui offre une révélation dévoyée pour les musulmans. Ce qui est sûr c'est le fait que les deux religions se sont développées dans des mondes fort différents par leurs coutumes, leur calendrier, leur langue, leur culture etc. On s'y ajoute aussi la question des pouvoirs politiques légitimée par la religion.

Dans la tradition chrétienne le souverain a très longtemps effectué sa fonction de droit divin, qui était consacré à l'Eglise. Par contre chez les musulmans les souverains sont les défenseurs et les propagateurs de la foi, ils s'appuient sur les oulamas, les docteurs de la Loi, dont les prescriptions constituent la „chari'a“ qui est appliquée aux cas concrets par la jurisprudence ou fiqh. Voilà une petite comparaison théologique.

3.1. Dès les rapports les plus anciens à la colonisation

Les liens entre la France et l'islam ont commencé dès l'expansion politique des Arabes, à la suite de la prédication de Mahomet. On pourrait rappeler les échanges des ambassadeurs entre Charlemagne et le sultan Haroun Al Rachid. Pendant les croisades, dont la première a été prêchée par le pape Urbain II au Concil de Clermont en 1095, les chrétiens voulaient „prendre la croix“ et la répandre dans toutes les catégories de la population et reprendre le tombeau du Christ aux infidèles. La conquête arabo-musulmane, la diffusion de la religion musulmane, s'est appuyée sur la conception guerrière du djihad, conçu comme un acte de foi. Bien d'autres oppositions se manifestaient plus tard, par exemple le blocage des courants d'échanges en Méditerranée qui s'est poursuivi jusqu'au début du 19^e siècle. Ces rapports conflictuels hérités des croisades et de la conception conquérante du djihad ont fait des musulmans l'ennemi des chrétiens.

Pourtant des relations plus pacifiques, et même d'alliance forte, ont pu s'établir entre la France, „fille aînée de l'Eglise“, et des pays de l'islam. Il faut mentionner surtout les rapports avec l'Empire turc, qui ont été très étroits, presque dès l'origine. Cet Etat bénéficiait d'un grand prestige étant donné qu'il a réussi à réunir, en cent cinquante ans, d'immense territoires, de l'Atlantique au golfe Persique et à la mer Caspienne, et devenir la

première puissance en Méditerranée en s'emparant des Balkans et en s'avancant jusqu'aux portes de Vienne. C'était le roi François I^{er} qui est arrivé à conclure une alliance avec Soliman le Magnifique en 1526, qui a amené le régime des Capitulations garantissant la sécurité des pèlerins et des religieux de rite latin, surtout des négociants français, sur le territoire de l'Empire turc. Cette alliance, apportant aussi des privilèges commerciaux, est devenue un véritable scandale pour l'Europe chrétienne. Elle a permis de contrebalancer la menace que représentait pour la France la Maison d'Autriche. Les Turcs ont pu s'installer provisoirement à Toulon (1543 – 1544), jusqu'au moment de la défaite navale à Lépante en 1571 où ils ont été obligés de se replier. Pour les Turcs et leurs alliés musulmans la France a reçu un nouveau statut, celui de la Maison de la réconciliation.

La coopération franco-turque a assuré un nouvel élargissement du territoire français par l'annexion de la Lorraine. Chacun des deux Etats a exercé sa prééminence dans sa sphère d'influence. Cette amitié nous montre que l'idéologie des croisades ne déterminait plus l'action politique des dirigeants français qui se préoccupaient surtout de leurs voisins. Finalement c'était la menace de la Perse chiite qui a poussé la Turquie à renoncer à poursuivre sa politique expansionniste en Europe, dans la 2^{ème} moitié du 17^e siècle.

D'autres contacts historiques ont été à l'origine des relations profondes de la France avec le monde arabo-musulman, en particulier l'expédition d'Egypte, en 1798. Au début cette expédition était conçue comme une expédition militaire, les Français ont voulu porter leur conflit contre l'Angleterre hors d'Europe, et elle a débouché sur une tentative de conquête coloniale. Elle a été à l'origine d'une découverte scientifique du pays et a pris une dimension culturelle. Mais les Français se sont intéressés plus à l'Egypte ancienne qu'à l'Egypte moderne et à sa religion, à l'islam. Celui-ci n'était considéré qu'un élément exotique et une des causes du retard du monde arabo-musulman par rapport à l'Occident chrétien de l'Europe. Dans ce contexte il faut évoquer la fascination du romantisme par l'Orient. Il n'a pas manifesté un véritable intérêt pour les Orientaux réels de l'époque, mais pourtant on s'est donné pour mission les éduquer et les civiliser, pour leur apporter les bien-faits du monde moderne. Aujourd'hui on peut constater que les préjugés et les superstitions du côté des Français devenant les colonisateurs les ont très longtemps tenus éloignés.

3.2. L'islam et la colonisation française

La présence française au Maghreb (1830 – 1962), c'est-à-dire en Algérie, au Maroc et en Tunisie, a marqué profondément les mentalités concernées. Quant au développement économique, les conditions sanitaires ou l'influence culturelle on ne peut pas nier un certain impact de la France coloniale. Mais il n'est pas possible de parler d'une symbiose ou d'un dialogue des cultures, car les rapports n'étaient pas égaux. Le thème de la colonisation et encore toujours très discuté, comme nous montrent les débats actuels concernant le rôle positif de la colonisation française déclenchés par une loi apparue l'année dernière.

La France, avec son empire colonial, c'est affirmée alors comme une puissance musulmane, comme le protecteur de l'islam, mais l'islam qu'elle reconnaissait restait extérieur. „Il faisait partie des forces au service de la France et devait lui rendre hommage.“²

En essayant d'être objectif on peut aujourd'hui constater que la colonisation a contribué à donner un visage déformé de l'islam. L'aspect religieux était absent, les questions strictement musulmanes étaient pour longtemps reléguées au second plan, c'était surtout dans le cas de l'Algérie qui tenait une position différente par rapport aux autres pays colonisés. Conformément à la stratégie de l'annexion et de l'assimilation de ce pays on pourrait penser que la France a appelé cette population à entrer dans la citoyenneté française. Mais la réalité était bien différente. Selon l'accord de Crémieux de 1870, ce n'étaient que les juifs qui ont obtenu la pleine citoyenneté. En ce qui concerne le peuplement européen de l'Algérie, qui y est venu pour les besoins de l'économie française, la France a permis le franciser en 1889, par la loi donnant automatiquement la nationalité française aux deuxièmes générations nées en France. En général on peut dire que l'aspect religieux, l'islam, et à travers lui le statut personnel, est apparu vite comme un obstacle ou un alibi pour empêcher l'acquisition de la citoyenneté. Ce fait peut être considéré comme le résultat d'une demande des colons européens qui ne souhaitaient pas partager leurs privilèges. Cela nous explique d'ailleurs pourquoi l'islam jouait le rôle d'un conservatoire auquel se sont attachés ceux qui rejetaient la colonisation et qui déclaraient les revendications nationales et de l'indépendance.

² BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 44. ISBN 2 13 049764 0.

L'islam est alors devenu un facteur de la prise de conscience identitaire et nationale s'opposant à l'assimilation.

Les difficultés du dialogue entre les chrétiens et les musulmans viennent à la fois des croisades et de cette époque, de l'époque de la colonisation. Il y a une véritable opposition entre „nous“, les Français, les croyants, et „eux“, ceux du dehors, exclus de la théologie chrétienne et de la citoyenneté. On y observe le complexe de supériorité à tous points de vue, renforcé alors encore par la domination coloniale française.

Mais il faut remarquer que cette „exclusion“ était mutuelle. Les relations étaient marquées par l'ignorance et le mépris de l'autre, on a considéré la religion d'autrui comme un ensemble abstrait de dogmes de rites. Ce sont les généralisations qui rendent la compréhension de l'autre et le dialogue impossibles. „Il ne suffit pas de connaître les cinq piliers de l'islam, les gestes de la prière quotidienne pour comprendre la foi vécue des musulmans, car „la religion d'un homme, c'est sa propre attitude envers ce qu'il considère comme la vérité et l'absolu.“³

L'islam est souvent considéré comme la religion du fanatisme, de la violence, de la guerre sainte, la religion qui ne s'est pas évoluée depuis le Moyen Age, la religion du terrorisme. Parallèlement, le christianisme est très souvent assimilé dans la propagande musulmane à l'Occident oppresseur et matérialiste, la source de toutes les perversions et de la décadence spirituelle et morale. Il faut alors développer une écoute de l'autre et faire la connaissance avec le mot „respect“.

3.3. La loi de 1905

Il est évident que l'islam n'était pas entièrement ignoré. Mais il ne présentait pas l'objet principal des études et des discours scientifiques. Cette situation a changé un peu avec la colonisation et surtout avec la présence française au Maghreb, mais dans une relation toujours externalisée. Les Français étaient bien surpris de voir, à la fin du 19^e siècle, un député musulman, D^r Philippe Grenier.

Cette absence de véritable communauté musulmane en France (métropolitaine) au début du 20^e siècle, à part quelques groupes d'étudiants arabes (qui vont jouer un grand rôle parmi les nouvelles élites dans la montée du mouvement national arabe), explique

³ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 46. ISBN 2 13 049764 0.

pourquoi l'islam n'a pas été concerné à l'époque par la loi de 1905, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a mis la fin du régime concordataire de 1801 (sauf l'Alsace Mosel), signé entre Bonaparte et le pape Pie VII. Cette loi a voulu régler la situation des cultes reconnus, l'attribution des biens des établissements publics du culte aux nouvelles associations cultuelles créées. Mais cette loi n'a prévu ni la construction de nouveaux édifices du culte, ni les nouvelles religions, c'est-à-dire les cultes qui se sont implantés en métropole après la loi de 1905. On peut constater que l'islam n'avait pas de place officielle en France (métropolitaine) au début du 20^e siècle. On trouve la séparation de l'Eglise et de l'Etat très radicale, interdisant toute subvention publique aux cultes sous quelque forme que ce soit. Voici une vue plus détaillée:

Ce ne sont que deux articles de la loi du 9 décembre 1905 qui suffisent à en fixer les grands principes. Les grands principes de la laïcité. Pour être plus concrète il s'agit des articles 1 et 2 du titre I, précisément intitulé „Principes“.

Le premier article: *„La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.“*⁴

Il insiste d'abord sur la liberté de conscience, il garantit à chacun le droit de croire ou de ne pas croire. Ensuite il garantit la liberté d'exercer le culte de son choix. Le terme clef de cet article est celui de liberté. Les cultes ont le pouvoir de s'organiser selon leur volonté, sans aucune autorisation. Ce que cet article ne dit pas, c'est ce qu'il faut entendre par culte. Il allait de soi pour les législateurs de l'époque qu'ils s'adressaient aux quatre religions connues dans l'Hexagone. Il s'agissait alors de la religion catholique, la religion juive et deux protestantes.

Le deuxième article: *„La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles*

⁴ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 53. ISBN 2-11-004646-5.

et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3."⁵

Cet article renforce la liberté de conscience du culte, il écarte toute possibilité d'ingérence de la puissance publique dans les affaires religieuses. L'article 2 a mis la fin au financement public du culte qui ne devait plus compter que sur ses propres moyens. L'Etat ne peut pas contribuer à tel ou tel culte en le subventionnant. On voit ici „une neutralité absolue, une exclusion de tout traitement de faveur et donc de toute mise en dépendance.“⁶ L'article 2 garantit ainsi l'effectivité de l'article premier. Ils sont inséparables.

Cet article laisse néanmoins une possibilité de financement des aumôneries aux établissements publics comme les écoles, hospices, asiles et prisons.

Si l'islam, jusqu'à la Première Guerre mondiale, ne concernait pas la métropole, cela ne signifie pas qu'il ne concernait pas la France. La France grâce à sa politique extérieure était en contact surtout avec les pays riverains de la Méditerranée et on a déjà mentionné l'alliance avec l'Empire ottoman. La présence française en Egypte, déclenchée par l'expédition de Napoleon Bonaparte, s'est développée sur le plan culturel, par l'association avec Mehmet Ali, et par la construction du canal de Suez. Après la défaite de 1870 les Français ont laissé la primauté à l'Angleterre qui aura instauré une véritable tutelle sur ce pays.

La France a bien opéré même au Proche-Orient (Syrie, Liban, territoires sous mandat français), mais à partir de l'expédition d'Alger en 1830 elle s'intéressait essentiellement au Maghreb et n'a pas cessé d'y diffuser son influence et sa domination politique. Il faut noter donc la prise d'Alger le 5 juillet 1830, le traité du Bardo instaurant le protectorat sur la Tunisie le 12 mai 1881 et encore plus tard, le 30 mars 1912 le traité du protectorat de la France sur le Maroc. La France a mis toujours accent au caractère arabe, elle a cherché à créer un royaume arabe et non un royaume musulman, ce qui correspond d'ailleurs à la tradition française après la Révolution. La religion a été considéré comme une question privée.

L'absence de musulmans en métropole se manifestait par le manque d'inscription dans le paysage et dans le patrimoine historique. En effet ses conséquences sont visibles encore

⁵ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 53. ISBN 2-11-004646-5.

⁶ KALTENBACH, J.-H., TRIBALAT, M. *La République et l'islam : Entre crainte et aveuglement*. Gallimard, 2002, p. 109. ISBN 2-07-076247-5.

aujourd'hui. Ne disposant pas d'édifices du culte issus de la présence musulmane en France, l'islam a beaucoup de difficultés avec la construction de nouveaux lieux du culte.

La loi de 1905 a été souvent critiquée pour n'avoir réglé que l'héritage du passé et elle a encore moins prévu les conditions d'exercices des nouveaux cultes qui vont apparaître sur le territoire métropolitain plus tard et qui ne bénéficieront d'aucun patrimoine. C'était le cas de l'islam et des musulmans en France qui disposant de faibles revenus se sont tournés vers les bienfaiteurs étrangers.

En ce qui concerne le nombre de musulmans en France, leur situation va changer avec la Première Guerre mondiale.

3.4. La Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale était le principal point de départ de l'installation de l'islam en France. Pendant cette guerre les relations de la France avec le monde musulman et plus spécifiquement avec ses colonies et ses protectorats ont changé beaucoup.

Rappelons-nous que la France était une puissance arabo-musulmane et elle en était fière, surtout vu par l'optique de la rivalité avec l'Angleterre. Vis-à-vis de la guerre, elle a eu besoin de ses colonies, en particulier des pays du Maghreb où sa position était bien forte. La mobilisation économique de l'Algérie et le recrutement des jeunes hommes coloniaux ne tardaient pas longtemps (voir tableau 1). Les troupes musulmanes mobilisées ont connu des pertes importantes, on a évalué le nombre des morts et des blessés musulmans de la Première Guerre à plus de 100 000. C'est alors d'abord par le sacrifice du sang que l'islam a acquis une présence et des droits sur le sol métropolitain. A partir de 1914, les musulmans coloniaux étaient appelés en métropole aussi pour remplacer les travailleurs partis au front, pour faire marcher l'industrie de guerre. On peut parler d'une véritable vague d'immigration musulmane, de la première vague d'immigrants musulmans en provenance des colonies. Elle était constituée des jeunes adultes, des Maghrébins mais aussi des Malgaches et des Indochinois, qui, venant pour un temps limité, ont créé de petits groupes de travailleurs musulmans. Cette première vague a été alors provoquée par les besoins urgents de main-d'oeuvre, par le recrutement des travailleurs.

Pour renforcer le soutien des musulmans en guerre, les autorités françaises ont employé des gestes symboliques manifestant l'alliance de l'islam et de la France. C'était alors le

thème des Lieux saints qui est devenu un sujet important de la propagande, vu qu'ils ont été gardés par l'Empire ottoman, allié de l'Allemagne. Le sultan a proclamé la guerre sainte contre l'Entente (dont le membre la France), par la conséquence de quoi l'accès à La Mecque et Médine était interdit aux musulmans français. C'est pourquoi les autorités françaises ont soutenu la création de la Société des habous (biens religieux inaliénables) et Lieux saints de l'islam dont le but principal consistait à établir des fondations pieuses à La Mecque et Médine, pour y accueillir des ressortissants français, des pèlerins d'origine du Maghreb y compris. Il s'agissait donc de défendre les intérêts musulmans mais surtout ceux de la France au Proche-Orient. Comme une autre motivation, les autorités françaises ont lancé une promesse à tous les africains concernant leur accès à la citoyenneté pleine et entière, à l'issue du conflit, en récompense de leur participation. Une promesse qui est devenue lourde de conséquence quand la paix sera revenue.

Tableau 1 – Participation des coloniaux à l'effort de guerre⁷

Nationalités et origines	Mobilisés dans l'armée	Recrutés dans l'industrie privée
Algériens	174 000	79 000
Tunisiens	80 000	18 000
Marocains	40 000	36 000
Africains (AOF-AEF)	189 000	
Malgaches	41 000	5 000
Indochinois	49 000	50 000
Total	573 000	188 000

Il ne s'agit que d'estimation.

Les métropolitains se sont souvent montrés méfiants et parfois hostiles envers les travailleurs, ceux qui sont venus spontanément et individuellement, mais aussi ceux recrutés dans le cadre de l'armée française, parce que depuis 1916 le Service de l'organisation des travailleurs coloniaux a été confié à l'armée qui a eu le monopole du

⁷ DEWITTE, P. *Le point sur... Deux siècles d'immigration en France*. Paris: La Documentation française, 2003, p. 29. ISBN 2-11-005472-7.

recrutement. Ces travailleurs étaient souvent accusés de concurrence déloyale et ce même si le déficit de main-d'oeuvre était évident.

Mais la France était bien consciente du sacrifice musulman pendant la Première Guerre mondiale et elle a cherché comment exprimer sa reconnaissance. Le résultat? On a créé un carré musulman et décidé d'une construction de la mosquée en plein coeur de Paris. La Ville de Paris a donné une subvention qui a permis à la Société des habous et des Lieux saints de l'islam d'acquérir gratuitement un vaste terrain dans le 5^e arrondissement et c'était même l'Etat qui a soutenu cet objectif d'un montant pas négligeable de 500 000 F. Il faut remarquer que le financement direct de la construction d'une mosquée serait contraire à la loi de 1905 et c'est pourquoi cette construction était comprise comme la création de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, avec bibliothèque, salles de cours etc. Comme cela la subvention a été justifiée par la réalisation d'un projet culturel et éducatif.

Il est évident que la somme obtenue n'était pas suffisante, la réalisation de l'institut et de la mosquée nécessitait donc la contribution des pays musulmans sous l'égide de la France.

L'inauguration de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris s'est déroulée en grande pompe le 16 juillet 1926 et à partir de cette date la mosquée est devenue, entre deux guerres, le symbole de la symbiose⁸ entre la France et l'islam. Elle a été considérée comme une institution nationale, que visitaient régulièrement le président du Conseil et les ministres. Il n'y avait pas de problème d'autorité musulmane en France.

Il est certain que le rapport des Français aux coloniaux s'est modifié durant les quatre années de la guerre. „Pour la première fois, les citoyens français ont été confrontés avec des peuples aux moeurs, coutumes et religion très différentes des leurs, et même si parfois les premiers contacts se sont révélés difficiles, ils ont été fiers de la diversité humaine de l'Empire et ont regardé désormais d'un oeil différent ceux qui avant-guerre étaient perçus comme des sauvages ou des exotiques à qui la France a apporté la civilisation.“⁸

⁸ DEWITTE, P. *Le point sur... Deux siècles d'immigration en France*. Paris: La Documentation française, 2003, p. 31. ISBN 2-11-005472-7.

3.5. L'entre-deux-guerres

Après la Première Guerre mondiale, quelques milliers d'anciens tirailleurs coloniaux se sont installés en France et une immigration ouvrière, essentiellement algérienne, a commencé à gagner la métropole. Environ 100 000 Maghrébins, 5 000 Indochinois, 5 000 Africains noirs et 10 000 Antillais résidaient dans l'Hexagone au tournant des années 1930. On trouve l'image de ces personnes déformée, stéréotypée et souvent même humiliante. C'est dans cette atmosphère où se sont nés les premiers mouvements indépendantistes, comme par exemple l'Etoile Nord-africaine de Messali Hadj, en 1926, à Paris.

A l'époque de l'entre-deux-guerres l'islam n'apportait pas de difficultés. Ce qui était plus inquiétant pour les autorités française, c'était alors la présence des intellectuels, d'origine musulmane, venus faire leurs études en métropole qui y découvraient une atmosphère de liberté et bien différente de celle régnant par exemple en Algérie. Ces étudiants ont bientôt commencé à réclamer l'indépendance ou au moins l'égalité des droits et le suffrage universel pour tous les musulmans, non seulement pour une petite minorité d'anciens combattants, de dignitaires méritants ou de bons serviteurs des intérêts français. Mais même si la revendication était essentiellement politique, on ne pouvait pas ignorer la dimension religieuse de l'identité des peuples arabes colonisés, en particulier au Maghreb. C'est pourquoi l'exercice de toutes les pratiques religieuses était possible et on peut constater que l'islam avait bien une place dans le paysage religieux français. Mais de nouveau il faut souligner qu'il s'agissait d'une place particulière, avec un statut inférieur à celui des anciens cultes reconnus.

Les années 1930, c'est la période de la crise économique, la crise du chômage. C'est pourquoi les préjugés contre les étrangers se sont multipliés et l'Etat a pris la protection du travail national en instaurant des quotas de travailleurs étrangers dans presque tous les secteurs de la vie économique. Il faut dire qu'à cette époque c'étaient surtout les travailleurs polonais, italiens, russes, allemands et autrichiens qui ont été touchés par ces changements.

3.6. La Seconde Guerre mondiale

Quand en 1939 la guerre a éclaté, le conflit a été plus que jamais présenté aux coloniaux comme une guerre juste, contre un régime qui considère les Noirs, les Arabes et tous les „non-aryens“ comme des sous-hommes. C'était au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité que la France a fait l'appel aux soldats de l'Empire. Ceux-ci ont lutté d'abord dans l'armée régulière puis dans la Résistance. Alors en 1939 – 1940 c'étaient 178 000 Africains et Malgaches et 320 000 Maghrébins qui ont été appelés. Selon les chiffres du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, 21 500 Africains et Malgaches, et 16 600 Maghrébins ont été tués entre 1939 et 1945. Environ 25 000 Africains et Malgaches et 18 000 Algériens sont devenus prisonniers et restés bloqués en métropole durant toute la durée de la guerre⁹.

La question de la citoyenneté est réapparue avec le régime de Vichy tentant de former un Etat „nationaliste“ et poursuivant les juifs et toutes les personnes „différentes“. Il a publié la loi du 22 juillet 1940 sur la dénaturalisation. La charte de l'Atlantique a favorisé l'évolution de la situation coloniale en faveur des populations indigènes. De nouvelles relations entre la métropole et les colonies étaient renforcées aussi après la défaite de Vichy et par la constitution du nouveau gouvernement de la République française fondée sur la laïcité et l'égalité entre tous les cultes. Il était possible pour la population indigène d'entrer à la vie politique. Ce tournement s'appuie du fait qu'il y avait beaucoup de recrues d'origine d'Afrique du Nord dans la Résistance, c'est-à-dire il ne sont pas restés inactif, il se sont mis au nombre de 5 000 aux rangs des FFI (Forces françaises de l'intérieur).

Pendant l'Occupation, les musulmans en France ont cherché tout d'abord à survivre et en ce qui concerne l'idéologie raciste du nazisme, cela ne leur disait rien de bon, car ils savaient que c'étaient eux qui risquent d'en constituer les victimes. Ce qui est vraiment très intéressant c'est l'attitude de la Mosquée de Paris qui, dans la capitale occupée, a réussi à sauver des centaines de juifs.

⁹ DEWITTE, P. *Le point sur... Deux siècles d'immigration en France*. Paris: La Documentation française, 2003, p. 51. ISBN 2-11-005472-7.

3.7. Les Trente Glorieuses

Les promesses faites aux peuples colonisés ont été vite oubliées après la guerre. Les populations musulmanes se sont trouvées de nouveau largement exclues de la réalité du pouvoir politique. Leurs revendications étaient donc avant tout de ce domaine et leur blocage a mené à une radicalisation politique des élites modernes et des intellectuels indigènes, pour lesquels la religion ne jouait qu'un rôle instrumental de marquer l'identité. La religion a servi à mobiliser les masses contre la puissance dominante.

C'est à cette période où se constituent de véritables communautés musulmanes, surtout dans les grandes villes et dans les grandes régions industrielles. Il s'agit d'un fait qu'on peut expliquer comme le résultat du phénomène suivant. D'abord c'est la nécessité démographique et économique de l'immigration, la France avait besoin de main-d'oeuvre (surtout peu qualifiée) pour sa reconstruction après guerre et pour son développement économique durable. En novembre 1945 est ainsi créé l'Office national d'immigration (ONI). Au début elle les a recrutées dans les pays voisins du Sud, c'est-à-dire en Italie et en Espagne, mais de plus en plus elle s'est tournée vers son espace colonial. Ces colonies sont marquées par une grande vitalité démographique et il est assez difficile pour leurs ressortissants d'y trouver le travail. Ces travailleurs sont alors bien motivés à être employés que ce soit à l'étranger. La France dispose donc d'une main-d'oeuvre importante, peu exigeante, prête à quitter son pays d'origine pour répondre aux besoins de la métropole. Le résultat est l'installation de jeunes travailleurs avec un contrat de travail à durée déterminée, essentiellement masculins, célibataires ou ayant laissé leur famille au pays.

Le phénomène religieux reste toujours encore marginal, on parle de Nord-Africains, d'Arabes, d'Algériens, mais très rarement de musulmans. Même dans les revendications et les demandes des immigrants, la dimension religieuse apparaît comme secondaire. Il faut essayer d'analyser les raisons de ce phénomène.

D'abord ces immigrants ne projettent pas passer toute leur vie en France, ensuite ils sont rarement accompagnés de leur famille. Alors les problèmes d'adaptation, d'intégration et d'éducation de la seconde génération ne se posent pas.

Dans les années 1950, c'est le processus de décolonisation qui est déclenché. Il est vrai que la Syrie et le Liban, les territoires sous mandat français, ont réussi à trouver leur indépendance déjà en 1945, mais le vrai processus ne date que de cette époque.

La décolonisation a eu un impact direct sur les musulmans en France, surtout sur un plan politique. Les communautés musulmanes en métropole ont été l'enjeu des luttes de pouvoir entre les différentes tendances lors de la guerre d'Algérie. La métropole a souvent servi de base arrière et de zone de recrutement en particulier pour les cadres dirigeants. Avec les durcissements des affrontements en Algérie, l'adhésion à la lutte pour l'indépendance de la majorité d'Algériens musulmans résidant en métropole a augmenté. Les immigrés algériens sont devenus parfois les victimes d'actions policières, surtout à Paris et l'exclusion et le racisme qu'ils ont connu dans ce pays des droits de l'homme ne pouvaient que renforcer leurs tendances indépendantistes.

Et quel était le rôle de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris? Sa position a bien reflété la situation de l'époque. Jusqu'à 1954, il remplissait sa mission sans plus grands problèmes mais à cette année-là c'était un de sept membres fondateurs (d'origine de pays différents sous la domination française) et en plus le directeur de l'Institut, Monsieur Si Kaddour Ben Ghabrit, qui est décédé. Ce décès a contribué à bloquer le fonctionnement de cette institution religieuse qui représentait l'islam en métropole, car il a apporté un problème juridique. Les statuts de fondation n'avaient pas défini les modalités de désignation des membres appelés à succéder aux membres fondateurs en cas de décès ou de démission.

Avec la montée des tensions en Algérie et leurs échos en métropole, le gouvernement français ne pouvait pas se désintéresser des orientations de ce centre musulman, symbole des liens entre la France et l'islam, en plein cœur de la capitale. Il a alors trouvé que Si Kaddour Ben Ghabrit avait confié la responsabilité de la mosquée, à la fin de sa vie, à son neveu Ahmed. Etant donné qu'il était assez proche du Maroc, il ne se montrait pas assez favorable aux intérêts français dans le conflit algérien. Au contraire il a profité de ce conflit pour encourager les autorités marocaines et tunisiennes et tolérait des prêches hostiles à la France allant jusqu'à appeler les fidèles à la guerre sainte contre la puissance coloniale. C'est pourquoi les autorités françaises ont cherché à le remplacer. D'ailleurs il n'avait aucune légitimité juridique. Et voilà se pose la question de base, quel successeur et où le trouver? On a cherché une personnalité musulmane, d'origine algérienne, dotée d'une autorité intellectuelle, sinon spirituelle reconnue, d'une bonne connaissance de l'islam et de la culture moderne et surtout favorable au maintien de l'Algérie dans la communauté française. C'était donc un choix politique, bien éloigné des principes de la laïcité. On a choisi Si Hamza Boubakeur, professeur agrégé d'arabe, chef d'une importante tribu du Sud

algérien, dont il était le guide spirituel, en se prétendant descendant du Prophète. Sa nomination n'avait été proposée par aucune instance représentative des musulmans, alors remarquons, pas de question de la laïcité.

Avec l'indépendance atteinte, le gouvernement algérien a voulu mettre fin aux fonctions de M. Boubakeur, qui a été choisi par la France, mais ils n'ont pas réussi à 100%. Même si le Conseil d'Etat avait annulé, pour excès de pouvoir, la nomination de Si Hamza Boubakeur à la tête de la Mosquée de Paris, aucun tribunal civil n'avait fait finir ses fonctions et son occupation de la Mosquée de Paris. Le gouvernement français ne pouvait pas admettre que cette institution tombe en des mains étrangères, malgré le fait qu'elles avaient beaucoup contribué à sa réalisation. La Mosquée de Paris devait rester français.

Il faut souligner que dans le mouvement de décolonisation, l'indépendance des anciennes colonies musulmanes, et la guerre d'Algérie le facteur religieux n'a joué qu'un rôle secondaire, ce qui ne veut pas dire qu'il ait été négligeable. Les révolutions nationales ont été menées d'abord au nom du droit des peuples, donc d'une idéologie nationale moderne issue de la Révolution française. Les revendications principales étaient celles des droites politiques. Ce n'étaient pas les autorités religieuses, ni même les courants fondamentalistes musulmans qui menaient le combat contre la puissance coloniale. Il s'agissait surtout des élites des classes moyennes, ayant reçu une formation moderne, qui n'avaient pas de perspectives d'accéder au pouvoir économique ou politique dans une situation de dépendance coloniale.

Après la décolonisation, la France, qui s'est déclarée auparavant plusieurs fois comme une puissance musulmanes, a perdu une grande partie de ses responsabilités vis-à-vis des peuples musulmans mais quand-même elle en a gardé au moins une, pour ses propres citoyens adhérant à la religion de l'islam. On parle des Français musulmans, avant tout des rapatriés d'origine nord-africaine qui avaient choisi la France en combattant pour elle en Algérie, dans les troupes supplétives, comme les harkis. Au moment de l'indépendance ils ont été 160 000, obligés de choisir l'installation en métropole et là ils ont connu de grandes difficultés causées par une rupture radicale avec leur milieu d'origine. En étant souvent rejetés par leurs „concitoyens“ originaires ils ont été mal accueillis même en métropole. Alors que la religion n'avait joué aucun rôle dans leur choix et dans leur situation, elle est devenu assez vite un facteur d'identité et la raison de leurs revendications spécifiques comme les demandes des lieux de prière, des imams, des carrés musulmans dans les

cimetières, des viandes halal etc. La Mosquée de Paris ayant choisi la France, comme eux, a réussi encore à répondre à ces besoins, en étendant ses réseaux en province.

La France ne souhaitait pas prendre en charge l'aspect religieux de la vie des populations immigrées qu'elle faisait venir sur son sol, n'en voyant pas l'intérêt, et ce qui est très important elle n'avait rien contre les influences étrangères qui sont venues sur le territoire français pour satisfaire ces besoins religieux.

L'époque des Trente Glorieuses est forcément marquée par l'immigration étrangère, dont la proportion entre les Européens et non Européens commence à s'inverser. Je me permets donc de faire une courte présentation de ce phénomène par rapport à l'islam et la France.

3.7.1. L'immigration

Le phénomène migratoire a eu un impact sur chacune des communautés religieuses, mais il détermine presque entièrement l'histoire des musulmans en France.

La France a une vieille tradition d'immigration, surtout à cause de sa position géographique à l'ouest du continent, à cause de l'importance de son territoire et de ses richesses qui ont permis de nourrir une population nombreuse. Un rôle important a joué aussi une natalité plus faibles au 19^e siècle que celles de ses voisins. On peut constater que la France est devenue une terre d'accueil.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la France a connu une immigration d'origine européenne, majoritairement catholique, il s'agissait surtout des Polonais, Italiens et Espagnols. Mais après la guerre, l'immigration a changé de nature et d'importance. Pour assurer la reconstruction et la croissance économique la France n'a pas eu suffisamment de „bras“ et elle s'est tournée, comme avant pour recruter des soldats, au réservoir des colonies. Pour faciliter la venue des travailleurs étrangers elle a créé une série d'institutions. Les plus exigées étaient les forces de travail robuste, peu formées, prêtes à travailler comme la main-d'oeuvre, aux salaires très bas, avec des contrats de travail à durée déterminée. Mais au cours du temps, ces immigrés ont eu la tendance à rester et à renouveler leurs contrats.

On parle souvent de la période de Trente Glorieuse, alors les années après 1950. Pour accompagner cette expansion économique la France s'est orientée à l'immigration

maghrébine, voir arabe. On n'a pas distingué parmi les différents pays d'origine des immigrés, on n'a pas distingué entre les Arabes et Berbères.

Les Français musulmans ont connu beaucoup de problèmes en s'installant en France. Etant donné qu'il s'agissait d'anciens combattants qui avaient choisi la France contre leurs cohabitants pendant la marche vers l'indépendance, ils apparaissaient comme les traîtres. Ils se sont trouvés menacés pour des raisons politiques. Il s'y est ajouté encore un phénomène social et culturel. Ces rapatriés d'origine nord-africaine venaient souvent de zones rurales, ils avaient souvent une basse connaissance de la langue française et beaucoup d'en étaient illettrés. Alors quant à leur intégration dans une société moderne industrielle et urbaine, on peut parler d'un véritable choc social et culturel. En plus au début, ils se sont regroupés dans les camps à proximités de petites villes de la France profonde et c'est le fait qui n'a pas contribué à faciliter les contacts avec l'ensemble de la population française, ce qui a retardait aussi leur intégration. En rencontrant ces difficultés, beaucoup d'eux ont cherché à valoriser leur spécificité et à réclamer des droits particuliers pour les musulmans. Le fait d'être musulman est entendu comme le marqueur identitaire. A travers leurs associations de défense, les Français musulmans ont commencé à présenter donc non seulement les revendications appuyées sur leur nationalité française mais aussi sur leur confession musulmane. Ils se sont procurés des demandes spécifiquement musulmanes concernant les cimetières – carrés musulmans puisque cette population devaient se faire inhumer en France car leur pays d'origine, l'Algérie, leur était fermé. D'autres revendications ont suivi: la construction des mosquées, les aumôneries, le respect des obligations alimentaires et du jeûne du ramadan ou la participation au pèlerinage à La Mecque. L'Etat étant garant du respect du libre exercice des cultes, de tout les cultes, sur un plan d'égalité, selon la loi de 1905, ne devait pas négliger cette demande religieuse assez nouvelle mais quand-même elle est restée limitée, par exemple pour les mosquées on s'est appuyé sur les réseaux créés par la Mosquée de Paris. Mais il est vrai que souvent on avait trouvé des solutions pratiques et ponctuelles. Il faut mentionner le cas d'un hôpital (à Bobigny) qui s'est spécialisé, juste après la Première Guerre mondiale, aux patients musulmans. Il était entouré même d'un petit carré musulman et d'une petite mosquée servant à l'inhumation des Français musulmans de la région parisienne. Ce qui est fort intéressant, c'est le fait que tout cela était financé par le budget de l'Assistance publique, alors de nouveau on y voit une violation des principes posés par la loi de 1905, de l'article 2.

Quelle est la situation de l'islam en France dans les années 1960? On peut constater qu'elle s'est stabilisée, après la décolonisation et la guerre d'Algérie. L'islam reste encore toujours une question marginale. C'est la religion des travailleurs immigrés, essentiellement originaires du Maghreb, qui ne projettent pas à s'implanter durablement sur le territoire français et dont la connaissance de l'islam est assez fondamentale. L'islam n'est pas leur préoccupation majeure. Les autorités françaises ne s'en occupent pas beaucoup.

Par contre c'est à cette époque, et à travers ces travailleurs immigrés, où les Français découvrent cette religion. Même s'ils assimilent islam, monde arabe et Maghreb, il s'agit des contacts et des expériences importants.

Mais il faut remarquer que l'immigration musulmane n'était pas la plus importante. A l'époque c'était la communauté portugaise qui est devenue très forte. Et c'est pourquoi les pouvoirs publics ont commencé à réguler les flux migratoires et à les adapter aux besoins de l'économie, en créant l'Office des migrations internationales (OMI). On s'est mis à distinguer selon les origines, immigration européenne et immigration arabe.

Plusieurs organismes tentant d'améliorer les conditions d'accueil, d'hébergement et de suivi social des immigrés sont nés, par exemple le Fonds d'action sociale (FAS). L'immigration était abordée dans ses aspects sociaux, la religion n'est presque pas présente.

3.8. Les années 1970 – la crise économique et fermeture des frontières

Tandis que dans les années 1960 les flux migratoires actifs ont été liés aux besoins de l'économie et ils ont entraîné une rotation rapide des populations immigrés, c'est l'arrêt de l'immigration ou plus exactement la suppression des visas d'entrée sur le territoire national liés à la demande d'emploi (en juillet 1974) qui est caractéristique pour les années 1970. La possibilité de retour dans le pays d'origine pour les musulmans, c'est-à-dire dans les pays arabes était assez limitée, à cause des difficultés politiques et surtout économiques que ces pays ont connues. Ils s'agissait des problèmes provoqués par la crise du pétrole.

Cette crise est bien apparue même en Europe et c'est pourquoi la plupart des pays européens, et en particulier la France, ont décidé de mettre la fin à l'immigration pour répondre à la montée du chômage. En plus, ils ont essayé de motiver les immigrés déjà

installés à rentrer dans leurs pays d'origine en leur proposant toute une série de mesures d'aides au retour. Voir la mauvaise situation économique de ces pays et une crainte de ne pas pouvoir revenir en France, il n'est pas étonnant qu'une grande partie de ces immigrés ont préféré rester en France. C'était surtout le cas des arrivants du Maghreb qui ont été rejoints dès cette époque par les immigrés d'origine turque s'établissant dans l'est de la France.

Dans les années 1970 l'immigration a changé de nature. Même si les autorités françaises voulaient à limiter l'immigration et en particulier celle des travailleurs, ils ont mis en oeuvre la politique du regroupement familial à partir de 1976, pour des raisons sociales et humanitaires. On a fermé la porte à de nouveaux immigrés, mais on a fixé ceux qui sont déjà là, la France a voulu favoriser leur intégration avec l'arrivée des familles. Dans l'espoir de conditions de vie meilleures, avec l'aide des prestations familiales, le soin médical, des possibilités de formation bien supérieure à ce qu'elles connaissaient dans les pays d'origine, le nombre des familles rejoignantes a augmenté très rapidement. Il s'agissait souvent des familles regroupant plusieurs générations, au moins les parents et les enfants. Il est évident que cette mutation sociologique et démographique a contribué aux changements profonds dans les conditions de logement et les zones de résidence.

Les jeunes immigrés, adultes mais sans la famille, étaient souvent hébergés dans des foyers ou des logements anciens des centres villes ou à proximité des lieux de travail, dans des zones industrielles. Quant aux familles issues de l'immigration, elles se sont trouvées concentrées dans l'habitat social récent de l'après-guerre, relativement neuf, mais de faible qualité, ce qui explique sa dégradation rapide. Cet habitat social a été délaissé par les Français d'origine dès qu'ils pouvaient le quitter. Les logements mal insonorisés et mal isolés avaient été conçus pour la famille française, famille de type nucléaire avec trois enfants en moyenne. Ils étaient mal adaptés aux familles larges, regroupant les parents, le grand nombre d'enfants, les grands-parents, les oncles et tantes. Souvent les familles n'étaient pas habituées à la vie urbaine et ils ne savaient pas profiter du confort et de l'hygiène modernes. Les familles immigrées se sont concentrées à la périphérie des villes ou dans certains quartiers dégradés des centres-villes, et tout cela surtout dans la région du Midi méditerranéen, pour des raisons de proximité géographique et de conditions climatiques semblantes ou encore plus dans les zones d'emplois industriels.

A cette époque on a parlé aussi pour la première fois de la crise des banlieues, née de l'exclusion sociale, des discriminations et du chômage massif règnant parmi ces familles.

Les années 1970 sont marquées par l'arrivée de la population turque qui a été peu ouverte à la société moderne, à la vie politique et aux changements de la pratique religieuse. Une faible acculturation est caractéristique pour cette communauté encore aujourd'hui.

Les autorités françaises ont compris qu'elles devaient mettre en oeuvre des politiques d'intégration mais on ne peut pas oublier qu'il était assez difficile réaliser une telle politique en période de crise économique, de montée du chômage et quand elle devait concerner des populations aux coutumes très différentes des modes de vie de la société urbaine moderne. Cette intégration a été d'ailleurs freinée par des accords liés à l'indépendance des pays du Maghreb. Tous les jeunes y nés avant l'indépendance pouvaient être considérés comme citoyens français, puisque nés sur le sol français. Mais pourtant ils gardaient le choix d'accomplir leur service militaire soit en France, soit par exemple en Algérie. Et étant donné que ce sont surtout les institutions comme l'armée qui contribuent à l'intégration, ce manque ne la facilitait pas. En effet l'intégration est un processus social et culturel long, qui demande deux, parfois trois générations pour arriver à son terme.

La question religieuse est apparue beaucoup plus importante qu'avant, avec les familles regroupées. Il était assez problématique pour les fidèles d'encadrer leur foi dans la vie moderne et surtout de transmettre des connaissances et des valeurs religieuses à leurs enfants et aux jeunes, dans un contexte social et culturel totalement différent de celui qu'ils ont connu eux-mêmes. Il n'était pas possible de copier des modèles valables dans les pays d'origine, avec une culture musulmane très majoritaire où tout le monde tout naturellement respectait les rites et les coutumes, où personne ne se posait la question sur leurs fondements.

„La première génération“ des musulmans en France a beaucoup compté sur les imams, mais ceux-ci connaissaient souvent mal la situation de leurs fidèles, vu qu'ils n'ont pas été formés à l'école française et ils ont eu souvent tendance à considérer la France comme un monde hostile et antireligieux, comme la source des faits amoraux. A vrai dire, les imams, eux-mêmes, devaient affronter beaucoup de difficultés vis-à-vis leur adaptation à la vie en France.

L'Etat, de plus en plus conscient de la présence des étrangers et des complications qu'ils peuvent rencontrer en s'installant sur son territoire, a créé les classes d'accueil pour les enfants primo-migrants, et a fait signer plusieurs accords concernant les programmes

d'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) permettant aux élèves d'origine étrangère d'un enseignement dans leur langue maternelle. Cet enseignement se déroulait dans les locaux scolaires et dans le cadre des horaires de l'enseignement obligatoire et était assuré par des enseignants étrangers rémunérés et mis à disposition par les pays concernés. „Cette politique répondait bien sûr aux recommandations internationales concernant le droit à l'accueil et à l'éducation de l'enfant dans sa langue maternelle, ainsi qu'à la reconnaissance et à la valorisation des cultures d'origine dans le cadre d'une reconnaissance de la réalité pluriculturelle du pays.“¹⁰

Cependant si on voulait être soupçonneux, on pourrait voir dans ce dispositif d'Etat un effort pour la rentrée des familles immigrées dans le pays d'origine, parce qu'en leur transmettant leur culture de tradition, on facilitera leur réinsertion. Mais il faut dire, que le retour volontaire n'entraîne pas dans le projet de la plupart des familles concernées. En plus quant aux programmes d'ELCO une reproche importante se propose, ils ont mis les enfants immigrés à l'écart du groupe classe, ce qui a amené d'autres problèmes et rendu l'intégration plus difficile. On y peut alors constater un certain décalage entre l'objectif de l'intégration, de diminution des handicaps culturels et scolaire et le fonctionnement des ELCO.

Quelques enseignants n'avaient à leur arrivée aucune connaissance de la France, ce qui les empêchait de faire partie de l'équipe enseignante de l'école, ils se sont trouvés en marge. Etant donné que ces enseignants étrangers étaient fonctionnaires de leur pays d'origine, ils étaient souvent par eux influencés et appelés à défendre ses intérêts et buts politiques. Il n'était pas rare qu'ils ont servi plutôt de cadres religieux et comme cela ont donné un enseignement contraire aux traditions de la République laïque.

La réaction des pouvoirs publics alors n'a pas tardé longtemps et on a développé un système du contrôle qui était possible à travers la délivrance des titres de séjour. Les enseignants proposés par leur pays d'origine étaient obligés de faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française, des conditions de vie et des institutions de la France, des notions comme démocratie, respect des droits de l'enfant etc.

En effet, les programmes d'ELCO se sont montrés dépassés, on s'est orienté vers l'intégration de l'enseignement de la langue d'origine dans un enseignement de langue étrangère, offert à tous les élèves et valorisé dans le parcours scolaire.

¹⁰ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 95. ISBN 2 13 049764 0.

La présence des familles immigrées souhaitant rester en France a posé assez vite le problème de la „deuxième génération“, souvent née en France, ou y ayant longtemps vécu. Cette deuxième génération se trouvait entre deux cultures, entre deux modes de vie et des systèmes de valeurs très différents, sinon contradictoires. Ils ont dû surmonter par exemple des discriminations à l'embauche, parfois ouvertes mais le plus souvent indirectes. Ces problèmes, d'abord de façon individuelle, sont apparus à la fin des années 1970 et surtout dans les années 1980 sous une forme collective. De cette époque datent les explosions des banlieues et des premiers mouvements revendicatifs. Ce type de violence a bien montré les difficultés de l'intégration de certaines populations immigrées. Pour répondre à ce problème, les autorités françaises ont engagé la politique de la ville et ont employé même la discrimination positive.

Mais dans tout cela l'aspect religieux reste secondaire, les immigrés luttent pour les droits, sans mentionner leur appartenance religieuse. Pourtant l'opinion publique a prouvé une crainte d'un islamisme conquérant, anti-occidental et anti-démocratique, d'un islam politique qui, à travers les immigrés va déstabiliser la France et menacer les valeurs républicaines.

3.9. La demande d'islam, la demande discrète

Même si l'aspect religieux reste encore plus ou moins secondaire dans les années 1970, on peut apercevoir une certaine demande d'islam, causée par la modification des structures de l'immigration musulmane en France et par la constitution de familles musulmanes souhaitant de s'y établir. Ce sont les revendications de l'islam public qui apparaissent, parmi lesquelles par exemple le désir avoir des lieux de culte permettant se regrouper pour la prière. Il est très intéressant quel rôle jouent ici les paroisses et prêtres chrétiens, qui habitués au travail social, ont senti les premiers ce besoin de regroupement religieux, alors qu'il n'était pas encore clairement exprimé. Ces paroisses ont prêté des salles et parfois des lieux de culte chrétiens peu fréquentés, et sans être juridiquement désaffectés. Cependant peu à peu les associations musulmanes ont essayé d'échapper à cette cohabitation souvent difficile, en créant leurs propres lieux de culte, souvent de simples appartements.

Une autre revendication musulmane est apparue dans le monde du travail. La présence de plus en plus importante de musulmans parmi la main-d'oeuvre et les ouvriers qualifiés

les a amené à poser collectivement la question du respect des rites religieux. Le premier domaine des problèmes est devenue l'alimentation collective dans les restaurants d'entreprise, vu qu'il est interdit aux musulmans de manger du porc. Cela a incité la prévision au moins de deux menus. Un autre problème a été lié à l'organisation même du travail, car l'obligation des prières quotidiennes a semblé difficilement compatible avec la continuité imposée par le travail à la chaîne. Cette revendication a abouti à des grèves à travers lesquelles l'opinion publique a pris conscience de cette problématique. En effet on était surpris de voir des revendications religieuses portées par des syndicats ouvriers, dans une société laïque. Finalement elles ont été reprises dans le cadre plus général de l'amélioration des conditions de travail. Donc à partir de la fin des années 1970 il n'était pas rares de trouver surtout dans les grandes entreprises des salles réservées au repos et à la prière et les musulmans ont bien réussi même dans le domaine de l'aménagement du temps de travail en fonction des obligations religieuses. „On a laissé entrer la religion à l'usine“.¹¹

Vers la fin des années 1970 on a remarqué les premières revendications musulmanes, mais il s'agit encore toujours d'une demande d'islam assez discrète, bientôt, elle va se faire beaucoup plus exigeante, particulièrement sous l'influence des mouvements de réveil qui vont toucher l'islam partout dans le monde et surtout à la suite des transformations internes des communautés musulmanes en France qui cherchent à s'enraciner.

¹¹ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 103. ISBN 2 13 049764 0.

4. La constitution et l'affirmation de la place de l'islam en France des années 1980, la prise de conscience d'un problème musulman

La présence des communautés musulmanes en France est largement causée, comme on a expliqué dans la troisième partie du mémoire, par la colonisation, la décolonisation et l'immigration nécessitée. Dans les années 1970, à la suite de la crise économique mondiale, ce sont les autorités françaises qui arrêtent officiellement cette immigration et qui par contre instaurent une politique du regroupement familial, amenant l'installation définitive de l'islam en France. C'est alors dans les années 1980 où se constitue le véritable paysage islamique en France. L'opinion publique prend conscience de l'existence d'un „problème musulman“ en France et c'est la France qui doit réviser des valeurs de sa démocratie et de grands principes comme ceux de la laïcité ou de l'intégration et du droit à la différence.

Plusieurs facteurs ont pu contribuer à cette prise de conscience d'un problème musulman. D'abord l'opinion française a été profondément marquée par les conditions de la décolonisation et en particulier par la guerre d'Algérie assez violente, avec de nombreux massacres des populations „innocentes“. Mais, grâce au général de Gaulle, le choc de la défaite militaire avait finalement été transformé en victoire politique. En accordant l'indépendance à l'Algérie comme à toutes ses anciennes colonies, la France a retrouvé sa liberté d'action dans le monde et a pu lancer une grande politique arabe, en maintenant des liens privilégiés avec l'Algérie. C'étaient la croissance économique et la puissance retrouvée des années 1980 qui ont permis vite d'oublier la grandeur perdue de l'Empire français.

Mais cette situation a été bouleversée avec le réveil du monde arabe, avec les conflits du monde musulman amenant à la prise de conscience du rôle politique de l'islam. Le principal conflit n'est pas venu du monde arabe mais de l'Iran, où s'est déroulée une révolution contre l'occidentalisation du pays. Les nouveaux dirigeants ont cherché à exporter leur programme révolutionnaire dans le monde entier et à en servir d'un modèle. Il faut ici remarquer que le succès de l'Iran à l'étranger est resté limité car l'Iran chiite

n'est pas arrivé à pénétrer dans le monde sunnite et la question des aides occidentales dont plusieurs pays musulmans bénéficiaient a joué aussi un rôle important.

On pourrait faire maintenant une petite comparaison de deux approches différentes, celle des Etats-Unis et celle de la France. Les américains ont considéré par exemple le Moyen-Orient comme leur domaine réservé, à cause de leurs intérêts pétroliers et stratégiques, et ils n'ont pas hésité à s'appuyer sur les régimes conservateurs y régnant. Une bonne motivation américaine était aussi l'occasion de renforcer sa position par rapport à l'URSS opérant dans ces territoires. L'invasion de l'Afghanistan par les Russes a amené les Etats-Unis à soutenir tous les pays voisins hostiles à cette poussée soviétique. Ils ont soutenu les mouvements de toutes tendances, même les religieux, voire fondamentalistes. L'approche américaine était d'abord alors politique, le fondamentalisme musulman n'était pas dangereux en soi, au moment où l'Etat qui l'a proclamé, préservait les intérêts américains.

Pour la France au contraire, le fondamentalisme musulman, même politique, a constitué un danger potentiel, car il s'est opposé à l'intégration des musulmans résidant en France et à leur ouverture au monde moderne. La France ne pouvait pas admettre la constitution de minorités refusant les valeurs de la République, le pluralisme et la laïcité.

Pour les immigrés d'origine musulmane en France, en particulier ceux de la deuxième génération et ayant des difficultés d'intégration, toutes les actions des révolutions islamistes, de l'islam fondamental et même du terrorisme pouvaient servir de moyens d'affirmation et de valorisation d'eux-mêmes, et cela même s'ils ne les ont pas considérées comme les voies à suivre. La peur de l'islamisme dans l'opinion publique a ouvert des possibilités des revendications des musulmans en France, a suscité les tentations pour obtenir un traitement de l'islam sur un pied d'égalité avec les autres religions. L'islam est apparu donc comme un des moyens de négocier une place nouvelle dans la société française, il s'est présenté comme un médiateur entre la société française et les communautés immigrées.

C'était une légitime revendication d'égalité qui a provoqué les immigrés à se regrouper dans les associations insistant sur l'intégration, les associations des croyants, antiracistes. On peut mentionner par exemple SOS Racisme et l'organisation de plusieurs événements comme „la marche des beurs pour l'égalité“.

Beaucoup de jeunes immigrés, plongés dans la culture française par l'école et la vie quotidienne, gardent une certaine nostalgie de leur passé, de valeurs qui ne leur ont pas été

transmises, du pays de leurs ancêtres. Ils sont à la recherche d'une identité individuelle et communautaire. L'islam devient ainsi un élément important, volontairement choisi, de l'identité communautaire qui permet de transcender les frontières des pays d'origine.

La société française devait se rendre compte la présence de nombreux musulmans sur son sol, des musulmans citoyens français ou résidents souhaitant rester en France, elle était alors obligée de faire une place à l'islam, de le traiter avec égalité juridiquement mais aussi dans les faits avec d'autres religion de la France. Il s'agissait alors d'un établissement des relations avec l'islam, mais la question de base s'est posée – avec quel islam? Plus concrètement on pouvait se demander avec quelles autorités musulmanes?

Il est certain qu'on s'est souvent doté d'image assez caricaturale de l'islam. On le voit dans la péninsule Arabique, dans un milieu de caravaniers, de commerçants des oasis, à l'époque de l'hégire...alors une image très éloignée d'un monde occidental, moderne, laïcisé, sécularisé, où c'est l'argent qui est la valeur fondamentale. Il est vrai que le monde musulman n'a pas connu les mêmes évolutions historiques que l'Occident chrétien, et même s'il a été au moment de sa naissance (7^e siècle) assez progressif, il a eu toujours une tendance conservatrice. Mais il a montré, déjà plusieurs fois, ses capacités d'adaptation et sa certaine ouverture aux changements, même s'il est souvent jugé comme incompatible avec des sociétés modernes, voir occidentales. En effet les succès de l'islam s'expliquent justement par ses capacités d'adaptation, d'inculturation dans les milieux très divers, en Asie centrale, au Pakistan, en Indonésie ou en Afrique noire. Il a su même adapter la pratique religieuse obligatoire de l'arabe (le Coran ne doit pas théoriquement être traduit), vu qu'aujourd'hui les Arabes (qui sont loin d'être tous musulmans) ne représentent plus du quart des musulmans dans le monde. Donc on peut constater, que „si dogmatiquement l'islam traditionnel n'est pas compatible avec la laïcité, il est capable d'évolutions historiques qui lui permettent de se développer dans un monde laïc.“¹² L'islam a apporté alors beaucoup de réponses aux évolutions du monde, mais on lui reproche que tout cela se passait souvent avec le retard. La réalisation de ce travail est encore plus difficile à cause du manque d'un centre religieux et d'autorité. On parle d'une absence d'autorité morale et spirituelle, d'une structure hiérarchique, comme on en trouve dans le catholicisme romain avec le rôle des évêques et la primauté du pape. Mais on oublie souvent le fait que cette organisation ecclésiale n'est valable que pour une partie du monde chrétien. Ce sont alors les phénomènes principaux qui limite l'intégration des musulmans en France.

¹² BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 122. ISBN 2 13 049764 0.

Un autre élément par lequel on explique cette limitation est le statut de la femme. On oublie souvent que l'égalité entre hommes et femmes est un acquis très récent dans le monde occidental et qui doit être souvent relativisé sur le plan des réalités économiques, sociales et politiques. „Le machisme“ est encore toujours une caractéristique de nombreuses sociétés, en particulier méditerranéennes. On trouverait dans la Bible beaucoup de citations prouvant le rôle second de la femme, son statut de la soumission. Pourtant, c'est au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la nondiscrimination et des droits de l'homme, que beaucoup d'organisations refusent de faire une place égale à l'islam, et non seulement dans le paysage religieux français. Il est évident que dans beaucoup de pays qui se proclament musulmans, par exemple l'Arabie Saoudite, le statut de la femme n'est pas enviable, et en tout cas fort différent de celui qu'il est en Occident. En plus cette inégalité est justifiée par des arguments théologiques tirés d'une lecture littérale du Coran et des hadiths. Je ne voudrais pas être ici un avocat de l'islam, mais il faut noter qu'on oublie souvent de voir cette situation comme la conséquence d'une évolution différente, d'une évolution des pays qui n'ont pas connu les changements récents de l'Occident. En plus on prend souvent comme référence les exemples les plus difficiles, sans prendre en compte les énormes différences historiques et géographiques en ce domaine.

Il y a des valeurs fondamentales dans la société française (partagées d'ailleurs avec les pays voisins) qui ne sont pas négociables. Il s'agit surtout de la démocratie, la liberté et l'égalité. Il est certain que les musulmans, qu'ils soient citoyens français ou résidents, doivent respecter les lois françaises et l'ordre républicain. Mais il est aussi clair que la confrontation de l'islam avec la société majoritairement chrétienne, avec la laïcité (à la française) est une situation nouvelle pour les deux côtés. Souvent les musulmans en France ont la tendance de se tourner vers l'Etat pour régler leurs problèmes internes, pour aider financièrement l'organisation du culte etc. Il ne va pas de soi pour eux de comprendre que l'Etat en France n'est que le garant de l'ordre public, du libre exercice des cultes et du bon fonctionnement des associations culturelles, et qui n'a pas de responsabilité des moyens matériels permettant l'exercice du chaque culte.

4.1. La visibilité croissante de l'islam dans la société française

La plupart des musulmans en France souhaitent rendre leur culte compatible avec les lois de la République et ils déclaraient un islam modéré. Ils ont cherché à obtenir un statut reconnu pour leur religion, pour cet ensemble de croyances, de prescriptions et de comportements sociaux qui constituent leur identité. La visibilité croissante de l'islam dans le champ social s'est manifestée par de nombreux signes. De plus en plus on a trouvé dans la restauration collective les plats correspondant aux principales prescriptions alimentaires des musulmans et de plus en plus était la société française attentive aux principales fêtes musulmanes. Ainsi les médias, mais aussi les politiques ont commencé à saluer le début et la fin du ramadan, ils ont rappelé le sens du sacrifice de l'Aïd el-kébir et d'autres pratiques musulmanes. Alors depuis la fin des années 1980 on voit une bonne manifestation de la place sociale de l'islam.

4.1.0. Les signes de la présence musulmane

4.1.1. Les lieux du culte

A cette époque on a pu remarqué que les visites des ministres dans les grandes mosquées se sont largement multipliées ce qui a suscité la question des lieux du culte musulmans. Pendant longtemps, les musulmans ont effectué leurs prières chez eux, dans les caves ou des arrière-boutiques, essentiellement dans un cadre privé, mais avec le regroupement des familles dès le milieu des années 1970, le besoin de salles de prière est apparu. On a assisté alors, dans les années 1980, à une multiplication de ces salles ce qui était le résultat surtout de l'effort des immigrés mariés et pères de famille désirant transmettre leur culture d'origine à leurs enfants, les enfants nés en France et citoyens français ou au moins fréquentant l'école publique. Ils se sont réunis pour demander à leur logeur de mettre à leur disposition un local de 60 à 100 m². Ces salles étaient gérées soit par un locataire, soit par une association. On y voit une certaine autonomie des groupes musulmans par rapport aux autorités françaises et aussi par rapport aux institutions de leurs pays d'origine, au moins au niveau de la fondation. Plus tard, ces pays d'origine vont à assurer un financement complémentaire ou une fourniture des imams.

A côté de la multiplication des salles de prière de taille plutôt petite (qui étaient au nombre d'un millier) correspondant aux possibilités financières de petites communautés locales de quartiers, dont les membres se sont recrutés surtout dans la classe ouvrière, on a

vu aussi le développement de projets de lieux de culte musulmans spécifiques, des dimensions plus importantes, réclamés par des musulmans déjà bien installés dans la société française, souvent citoyens français, souhaitant donner à l'islam une visibilité nouvelle et des lieux symboliques. Ce type des salles de prières a été soutenu dès le début par des mouvements religieux internationaux, par de généreux donateurs étrangers et par des Etats musulmans comme l'Arabie Saoudite. „Il ne s'agit plus seulement de faire sortir la pratique islamique de la sphère privée et de la discrétion, il s'agit de promouvoir au grand jour l'affirmation collective de l'identité islamique et d'installer la pratique communautaire au coeur de la cité“.¹³

Dans un pays musulman, tout lieu y peut servir à la prière, à condition que le croyant soit orienté vers La Mecque. Par contre hors du „Dar al Islam“ (ou „maison de l'islam“, terme qui désigne l'ensemble des territoires musulmans, où s'applique la loi révélée) c'est la mosquée qui prend une valeur symbolique. La mosquée y dépasse sa fonction religieuse et culturelle, elle permet d'échapper au monde profane et de créer un temps, un espace et surtout une atmosphère sacrés.

La mosquée est d'abord un centre communautaire, une maison de l'islam où se doit constituer la solidarité entre les croyants et où se déroulent les grandes étapes de la vie familiale (naissance, circoncision, mariage) et les rassemblements lors des fêtes. Elle est également un lieu d'éducation et de formation permettant la transmission des liens avec les pays d'origine. Et c'est justement grâce à cet aspect éducatif que les associations musulmanes ont réussi à obtenir des subventions publiques pour le fonctionnement de cette institution.

Dans les grandes mosquées, souvent appelées „cathédrales“, il y a une séparation entre la partie culturelle et les bâtiments culturels réservés aux activités communautaires. L'intérieur est souvent organisé autour d'un patio, on y voit des influences architecturales hispano-mauresques ou arabo-musulmanes. L'extérieur a pour la plupart l'aspect du compromis, pour que la mosquée soit bien implantée à ses alentours. Ce qui est intéressant c'est la question du minaret, un élément typique des mosquées. En France il y est limité par sa hauteur et il n'y peut pas servir au muezzin pour appeler à la prière, afin de ne pas déranger le voisinage.

Les projets de mosquées ont posé et encore toujours posent les problèmes de leur financement. Les associations gérant leur fonctionnement essaient bien sûr de faire d'abord

¹³ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 136. ISBN 2 13 049764 0.

appel à la générosité de leurs membres et des musulmans de France, mais en générale cela ne suffit pas et elles se tournent vers les Etats étrangers, les pays maghrébins où particulièrement l'Arabie Saoudite.

Est-ce que la société française était prête (ou est prête) à accepter la construction de mosquées dont la demande était (est) forte? Il faut remarquer que les projets de construction de mosquées ont presque toujours et partout suscité des polémiques, des oppositions et des craintes du voisinage. C'était par exemple à Charvieu-Chavagneux (Isère), en 1989, où le maire avait commencé à faire détruire par une pelleteuse mécanique la salle de prière de la ville. En 1991, le maire de Libercourt (Nord) organisait un référendum local sur l'agrandissement de la mosquée, rejeté à 83,5 % des votants. Et voir une hystérie qui se pose actuellement autour de ces projets, on pourrait penser que le temps favorable n'est pas encore arrivé.

4.1.2. La naissance du phénomène associatif musulman

Depuis les années 1980 on peut parler d'une explosion du phénomène associatif musulman, à travers lequel les musulmans ont su négocier leur place dans la société française et ont pu obtenir certaines formes de reconnaissance publique. Cette situation a été favorisée et accéléré par la loi du 9 octobre 1981 qui a supprimé toutes les dispositions limitatives imposées jusqu'à cette époque aux associations étrangères, désormais soumises au droit commun. Alors un grand nombre d'associations musulmanes ou islamiques sont nées, ayant comme l'objectif les activités très variées. Leur niveau géographique apparaît également variables, depuis les petites associations locales jusqu'aux grandes associations nationales.

Il est difficile à déterminer, avec précision, combien sont-elles, car on s'est appuyé uniquement sur leur dénomination officielle. Comme cela, en 1990, on a recensé plus d'un millier d'associations se réclamant officiellement de l'islam en France et on a pu considérer qu'il s'en créait au moins une centaine par an.

Dès leur naissance presque toutes les associations musulmanes ont choisi leur organisation selon la loi de 1901, étant donné qu'elles avaient besoin des subventions publiques des municipalités ce que la loi de 1905 ne permet pas. Donc créer une association de la loi de 1905 signifiait se priver de financements bienvenus dans les communautés aux moyens limités et avec de gros besoins. Par contre cet effort à éviter la loi de 1905 avait aussi quelques inconvénients pour les musulmans, par exemple leur

exclusion de la possibilité de bénéficier des avantages fiscaux attachée aux associations de cette loi. Mais voir leur structure sociale, il est vrai que les associations musulmanes ne pouvaient pas compter des dons importants de ces membres, donc les avantages fiscaux ne représentaient pas la motivation principale.

C'est alors le caractère très libéral de la loi de 1901 et celle de 1981 qui a facilité la création des associations musulmanes et qui a permis à l'islam de multiplier ses activités, de s'inscrire dans la légalité et de se donner un visage public.

4.1.3. Les fêtes religieuses musulmanes

Le degré de pratique religieuse des musulmans est très variable, entre 29 % et 65 % selon les nationalités, mais les grandes fêtes ont un caractère collectif et la population musulmane en est très sensible. A partir des années 1980 la société française devait alors s'habituer à des manifestations des fêtes religieuses assez étranges pour elle.

Les fêtes religieuses musulmanes, il y en a 4 de base et ce sont les suivantes, Mouharram, Mouloud (ou Mawlid), Aïd al-fitr (ou Aïd el-saghir) et Aïd el-kébir (ou Aïd el-adha).

La première, Mouharram est le Jour de l'an, le 1^{er} du premier mois (mouharram). En fêtant Mouloud les musulmans se rappellent la naissance du Prophète, le 12 du troisième mois (rabi al-awal). Aïd al-fitr, „petite fête“, représente la rupture du jeûne du mois de ramadan, neuvième mois, c'est alors le 1^{er} du dixième mois (chawwal). La quatrième fête musulmane est appelée Aïd el-kébir, „grande fête“, il faut sacrifier un mouton et elle tombe sur le 10 du douzième mois (dhou al-hijja).

En parlant de la petite fête, Aïd al-fitr, on a mentionné le jeûne du mois de ramadan, deuxième pilier de l'islam. Il marque le début de la mission du Prophète, commémore de grandes victoires, en particulier celle du Badr, remporté par Mahomet sur les Mecquois qui refusaient son message, la prise de la Mecque, la naissance de Husseyn, son petit-fils et la mort d'Ali, son gendre. Il a une signification spirituelle, de purification et de pardon, à la fois individuelle et collective. C'est le moment de la solidarité abolissant les différences sociales et géographiques de la communauté. Malgré les difficultés posées dans un milieu non musulman par exemple par le rythme de travail, le jeûne du mois de ramadan reste une des prescriptions les plus suivies. Le soir, avec le coucher du soleil, les familles et les amis se réunissent autour de table avec des plats traditionnels, la chorba, soupe à la menthe et à la viande ou la zlabia, gâteau au miel.

C'était une grande polémique concernant la fixation de la date du début du jeûne du ramadan en France qui s'est soulevée. Pour beaucoup de croyants, le jeûne ne peut débiter que lorsqu'un témoin digne de foi aura affirmé avoir vu la nouvelle lune (le calendrier musulman est le calendrier hégirien, calendrier lunaire), en référence à La Mecque, à l'Arabie Saoudite. Mais comme il s'agit d'abord d'une observation astronomique, il suffirait de consulter les observations en France. Plusieurs accord étaient conclus sur cette question, mais de nouvelles discussions sont chaque fois reapparues.

L'Aïd el-kébir est également une fête communautaire largement suivie, mais dont plusieurs aspects peuvent poser des problèmes d'ordre public. Elle rappelle le sacrifice d'Abraham, moment fondateur commun aux trois monothéismes, décrit dans la Genèse. Abraham pour éprouver sa foi était invité par Dieu à sacrifier son fils, qui a été au dernier moment remplacé par un bélier. Cette grande fête revient aux fondements de l'islam, et impose à tout musulman de sacrifier un animal, mâle si possible, un mouton de préférence, qui est intégré quelque temps dans la famille. En pays musulman bien sûr la fête est un jour chômé, en France il faut demander un jour de congé. Même cette fête a rencontré des problèmes avec sa fixation, ce qui n'a pas facilité son organisation. Le rituel exige l'égorgement de l'animal orienté vers la Mecque, en un minimum de temps, par un sacrificateur en état de purification rituelle qui doit prononcer la formule suivante rendant la viande halal, c'est-à-dire licite: „De par le nom de Dieu! Dieu est très grand!“ Ce sacrifice est un acte de partage et de charité, „Mangez-en et distribuez-en tant à ceux qui s'abstiennent de mendier, qu'à ceux qui le font“ (22, 37). „L'animal doit ainsi être partagé en trois parties, un tiers pour la famille, un tiers donné en aumône, un tiers offert aux amis, aux voisins. En aucun cas la viande du sacrifice ne peut être vendue, ni servir de salaire au dépeceur, par exemple.“¹⁴

L'Aïd el-kébir a suscité, surtout au début, de nombreuses incompréhensions et des polémiques à partir des cas, en réalité assez rares, où des musulmans ont sacrifié dans leur baignoire. Elle a soulevé les protestations des associations de défense des animaux, parmi lesquelles la Fondation Brigitte Bardot. C'est surtout l'inexistence d'une véritable organisation qui a rendu le déroulement de cette fête plus compliqué.

Le premier problème était celui du marché, étant donné qu'au moment de la fête, il y avait une forte demande de moutons. En plus les familles musulmanes auraient aimé

¹⁴ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 41. ISBN 2-11-004646-5.

choisir leur animal pour vérifier ses qualités et le garder avec elles, ce qui n'est pas évidemment possible dans les villes. D'autre difficulté qui s'est posée c'était la question de contrôle et de réglementation vétérinaire. Il y avait beaucoup d'abattages clandestins, beaucoup de vendeurs profitaient de cette demande peu contrôlée pour se débarrasser d'animaux malades, les conditions hygiéniques n'étaient pas souvent respectées. Au cours du temps et suivant les normes sanitaires européennes du plus en plus rigoureuses beaucoup d'abattoirs ont quitté les zones de consommation, c'est-à-dire les villes ou leur proche banlieue, pour des raisons d'hygiène (et du loyer aussi) et ils se sont installés sur les zones de production. Les musulmans ne trouvaient pas donc à leur proximité des abattoirs correspondant à leurs besoins et ils étaient assez mécontents. La menace d'un égorgement pas organisé a contribué au fait que les pouvoirs publics ont réagi et ils ont accepté de rouvrir, uniquement pour la fête, d'anciens abattoirs.

Et pourquoi en effet ont les musulmans besoins des abattoirs spéciaux? Bien sûr c'est tout d'abord question d'hygiène, dans une société moderne, urbaine, où toutes les activités sont spécialisées, il n'y est pas possible que chacun tue son propre animal. Mais il y a encore une autre raison, celle de besoin du sacrificateur, de l'autre personne qui va le faire au lieu d'un homme incapable de suivre les conséquences de son action, ce qui est caractéristique pour la civilisation humaine d'aujourd'hui. L'homme a perdu la conscience de sa base naturelle, il est aliéné. Les musulmans, comme d'ailleurs les autres croyants ou noncroyants, ne tiennent plus à assister à la mort de l'animal sacrifié.

L'Aïd al-fitr, la petite fête, nous remporte à la rupture du jeûne de ramadan, dans un temps de joie, de piété et de miséricorde. Actuellement elle est considérée comme la fête des enfants, tandis que traditionnellement on s'est rendu sur la tombe des parents. Mais voir l'éloignement fréquent de ces tombaux, cette tradition est difficile à réaliser en France.

Parmi les prescriptions de l'islam, bien respectées et suivies même en France, appartient aussi le pèlerinage à La Mecque, une des cinq obligations canoniques de l'islam. Chaque croyant musulman doit l'accomplir au moins une fois dans sa vie, s'il en a la possibilité physique et financière. S'il n'y participe pas physiquement, il en est solidaire, au moins à travers l'Aïd el-kébir, ou par les membres de sa famille qui en ont la possibilité.

L'origine du pèlerinage remonte à l'époque préislamique où la Mecque était un centre commercial et où la Ka'ba (Kaaba) était un lieu sacré, centre des célébrations religieuses, des célébrations des idoles. Ces idoles étaient supprimés par Mahomet et il a rattaché la Ka'ba au pur monothéisme, en en faisant la Maison de Dieu. C'est la raison pour laquelle

l'orientation de la prière et des mosquées et aussi des reliques inhumés est tournée vers La Mecque, le lieu saint par excellence, le lieu unique du pèlerinage obligatoire, le centre du monde musulman, et le centre du monde entier pour les musulmans. Par l'accomplissement de ce pèlerinage le croyant s'approche le plus intensément possible d'Allah et il a le droit d'utiliser avant son nom le titre hajj pour que tout le monde sache que cette obligation était réalisée.

Les familles musulmanes ont rencontré plusieurs difficultés avec l'organisation de ce pèlerinage. D'abord c'était le problème de financement et ensuite celui du contingent. L'Arabie Saoudite, la gardienne des Lieux saints, a mis en place une organisation stricte du pèlerinage (pour des raisons d'ordre public) en attribuant à chaque pays musulman un contingent de mille pèlerins par million d'habitants. La France, pendant longtemps, n'a pas été considérée comme un Etat musulman et c'est pourquoi les pèlerins français devaient être pris sur le contingent d'autres pays, en général leurs pays d'origine. Ce système était assez délicat surtout pour les harkis, Français musulmans, qui étaient pris dans le cadre du contingent de l'Algérie.

4.1.4 . La question de vêtement

La visibilité réelle de l'islam en France s'est effectuée aussi à travers le vêtement et l'aspect physique des musulmans.

Les prescriptions de l'islam concernant le vêtement, dans la vie quotidienne, sont assez limitées. Il s'agit essentiellement des recommandations de modestie et du refus des signes ostentatoires de la richesse. Les vraies valeurs de l'islam sont la simplicité et la piété, ce que se doit appliquer même au niveau de vêtement. Par exemple lors du grand pèlerinage à La Mecque, le fidèle porte des vêtements spéciaux, les plus simples, la soie et le luxe sont interdits.

Malgré une certaine limitation des prescriptions vestimentaires, elles, ou plutôt les signes distinctifs qui apparaissent en les pratiquant, ont joué un grand rôle. Elles permettent de s'opposer à la société occidentale, ce qui ne manque pas de poser des problèmes en France.

D'abord on trouve dans l'islam traditionnel la tendance à séparer les sexes, même au niveau de vêtements. Tandis que la propreté est recommandée pour tous, l'or et la soie sont destinés uniquement aux femmes et interdits aux hommes. Les hommes ne doivent pas porter de vêtement féminins et inversement, les vêtements unisexes sont prohibés.

Dans l'islam, le port de la barbe est recommandé pour les hommes et il est même obligatoire pendant le grand pèlerinage, pendant lequel il est interdit alors de se couper la barbe et aussi les cheveux, les ongles et d'avoir les relations sexuelles. En dehors de ce temps particulier, les autorités religieuses musulmanes ne sont pas de même avis quant à la permission ou l'interdiction de se raser. Cependant le port de la barbe manifeste actuellement une piété, voir un militantisme islamique et l'expression „les barbus“ caractérise souvent les islamistes militants. En ce qui concerne le vêtement moderne, c'est-à-dire costume, pantalon, il n'est pas prohibé, mais pour la prière les musulmans pratiquants préfèrent revenir au vêtement traditionnel. En particulier ceci est valable pour les personnes conduisant la prière, les imams, et c'est aussi par exemple le recteur de la Mosquée de Paris qui prend un manteau traditionnel lorsqu'il exerce ses fonctions religieuses, alors qu'en temps ordinaire il porte le costume civil.

Pour la femme, la pudeur et la modestie s'imposent, surtout face aux hommes. Il est donc interdit de se faire remarquer par des parfums forts ou de séduire les hommes par des vêtements moulant ou transparents, ou de se montrer les cheveux découverts en dehors de la famille.

Mais ici, il est absolument indispensable de noter une chose. C'est dans le registre des simples obligations sociales que se situe l'obligation du port du voile (alors qu'il est devenu le symbole et le drapeau de l'affirmation islamiste). Ce fait m'était confirmé aussi par Dr. Raïs, directeur des affaires culturelles de la Mosquée de Paris, lors de ma visite de cette institution.

Mais il y a un très grand nombre de prescriptions non coraniques et beaucoup de pratiques concernant le voile. Le Hijab désigne tout voile placé devant quelqu'un pour le cacher. Dans le Coran, ce terme est utilisé sept fois dans le sens de séparation entre Marie et les siens, entre damnés et les élus, entre Dieu et son élu pour le protéger de la puissance des manifestations divines, et enfin pour marquer la séparation des épouses du Prophète. Ce n'est que plus tard que le terme de hijab a désigné le voile porté par les femmes, à partir de la puberté. Donc on ne peut pas parler d'une obligation coranique du port du foulard. En effet le foulard n'est pas un signe purement musulman, regardons par exemple les femmes moraves, il fait partie de la conduite modeste des femmes qui doivent cacher leurs charmes et leurs corps pour se protéger des désirs masculins, pour préserver l'unité familiale. Il s'agit moins de soumission que de la préférence de la procréation. Le succès du foulard dans les pays arabo-musulmans vient de sa fonction protectrice qui permet à la femme de

sortir de chez elle, d'entrer dans la modernité sans rupture familial. Il m'a été expliqué par Dr. Rais, que les Occidentaux ont du mal à comprendre, que le foulard n'est pas seulement imposé par les hommes (ce qui arrive quand-même assez souvent), mais il est aussi accepté, voir souhaité ou revendiqué par les femmes qui, par ce moyen, ont conquis leur liberté.

En France, et non seulement là, on n'a vu dans le foulard que le symbol du retour de la femme à une situation inférieure, d'où des malentendus. Pour beaucoup de femmes immigrées âgées, ce port du voile n'a rien d'ostentatoire, il est tout à fait naturel et marque la continuité avec la tradition dont elles ont besoin pendant leur vie en France, dans une société forte différente. Le haïk, foulard couvrant les cheveux et le bas du visage, fait partie de la personnalité et maintient les relations avec la famille restée au pays d'origine.

Par contre pour les adolescentes, vivant toute leur vie ou en au moins une grande partie dans une société laïque, pluraliste, de culture chrétienne, la signification du foulard est tout autre. Le foulard est devenu pour elles affirmation et proclamation. Parfois il est imposé par les parents (surtout dans les familles d'origine turque), mais il s'agit souvent d'un choix volontaire, libre des jeunes filles qui s'attachent à une foi et à des valeurs qu'elles tiennent à afficher. Selon Dr. Rais, le foulard peut être une voie vers la liberté même en France. Il permet de mener une vie sociale „normale“, parmi les nonmusulmans, une vie pleinement intégrée, sans susciter les soupçons du milieu familial. C'est un moyen de faciliter le passage de l'enfance vers l'âge adulte, sans les ruptures traumatisantes entre le milieu d'origine et un monde aux valeurs différentes.

Le port du foulard n'est pas alors obligatoirement lié à une pratique rigoureuse de l'islam, mais plutôt à des comportements sociologiques. Il faudrait le comprendre comme un choix personnel lié à une prise de conscience de son identité.

Il y a donc plusieurs façons et plusieurs raisons de porter le foulard pour une musulmane en France. Mais l'opinion publique, et aussi beaucoup d'éducateurs, ont eu du mal à distinguer ces différentes situations et certains ont considéré que le voile en soi était une agression contre les valeurs républicaines et plus précisément, contre la laïcité. En effet encore dans les années 1990 on a trouvé que rien ne pouvait interdire le port d'un insigne religieux dans des lieux publics. En effet c'était surtout à l'école ou en milieu scolaire en générale où se sont développées des polémiques pour ou contre le port d'insignes religieux, des polémiques découvrant de nouveau l'exception française qui

constitue une conception de la laïcité très restrictive et exclusive de toute expression religieuse.

Les débats sur le foulard ont commencé autour de 1985, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ai pas eu d'élèves portant le voile dans les écoles françaises auparavant, mais avant on s'intéressait beaucoup plus aux problèmes d'intégration scolaire, à l'apprentissage du français pour les étrangers. Mais vers la fin des années 1980, c'est le foulard, devenant le symbole des mouvements islamistes, qui suscite l'inquiétude de l'opinion française. Pour beaucoup de Français la laïcité impose la neutralité de tout ce qui peut être religieux et cette neutralité est exigée en premier lieu des musulmans. Alors il n'est pas étonnant que plusieurs exclusions des élèves musulmanes portant le foulard se sont produites. On comprend que la position des chefs d'établissement n'était pas facile, en particulier lorsque des enseignants refusent de faire cours devant des élèves voilées ou lorsque des associations de parents d'élèves exigent leur exclusion. On pourrait constater qu'il s'agissait d'une demande sociale et le foulard devait devenir en soi illégitime au nom de la laïcité. Le 27 novembre 1989 le Conseil d'Etat a rendu son avis en rappelant que la neutralité s'impose aux agents du service public mais non aux simples usagers. Il a affirmé que „le port d'un signe religieux n'était pas incompatible avec la loi de la laïcité. Ce qui en revanche est répréhensible, c'est la perturbation de l'ordre public ou le non-respect des obligations scolaires, y compris en termes d'horaires et de disciplines.“¹⁵ Cela nous explique pourquoi les décisions d'exclusions prises sur le seul motif du port du foulard par les chefs d'établissement ou par les conseils d'établissements ont été presque systématiquement annulées par les tribunaux administratifs. Par contre l'absence des élèves à certains cours, même pour les motifs religieux, la propagande religieuse et d'autres comportements susceptibles de troubler l'ordre public qui peuvent accompagner le port du foulard étaient destinés à être punis, même par l'exclusion des élèves concernées.

Mais déjà le 20 septembre 1994, le ministre de l'Education nationale, François Bayrou, a adressé une circulaire aux chefs d'établissement précisant que le port ostentatoire de tout signe d'appartenance religieuse, politique ou philosophique est interdit dans l'enceinte des établissements publics d'enseignement. Il est à remarquer qu'il n'était question à aucun moment du foulard, pour ne pas instaurer de discrimination envers une religion. Alors la base de cette interdiction consistait à éviter la présence de signes ostentatoires pouvant troubler l'ordre public. Bien sûr ces dispositions ne s'appliquaient qu'aux établissements

¹⁵ BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998, p. 171. ISBN 2 13 049764 0.

publics et non aux établissements privés sous contrat, le plus souvent confessionnels. Ce fait a alors provoqué les revendications des musulmans concernant la création d'écoles musulmanes sous contrat.

La question du foulard a manifesté l'arrivée d'un nouvel acteur dans la société française, l'arrivée de l'islam, avec lequel le besoin de la rédefinition de la laïcité est apparu. Mais il a fallu d'abord faire une place à cette religion et tout cela malgré l'image souvent négative qu'il a eu dans l'imagination collective, à cause des conflits culturels, du passé colonial etc. En plus on ne peut jamais oublier que l'islam, comme judaïsme, ou même comme le christianisme avant la sécularisation, est avant tout un mode d'être, un mode de vie, ce qui entraîne la difficile séparation entre le public et le privé.

Cette visibilité croissante de l'islam a surpris de nombreux Français qui n'avaient qu'à observer les modifications rapides du paysage religieux auquel ils étaient habitués.

4.2. Les problèmes rencontrés par les musulmans en France lors de l'exercice de leur culte

L'islam concerne tout l'homme, dans tous ses aspects. Il s'occupe de la question sociale, politique, il touche les valeurs religieuses. La société française, si elle voulait réussir à bien intégrer les immigrés musulmans, elle devait les accepter tels qu'ils étaient, sans chercher à les uniformiser selon le modèle d'une société occidentale, sur fond de culture catholique, ce qui était et encore toujours est un peu difficile, étant donné que la France même si laïque, est un pays où le calendrier lui-même est lié aux fêtes catholiques. C'est le fait qu'on ne peut jamais oublier.

Les musulmans en France disposent d'une égalité de droit, c'est-à-dire tout musulman, ainsi que tout chrétien, tout juif... peut accéder aux plus hautes fonctions publiques. Mais la réalité est quand même différente, on peut parler alors d'une inégalité de fait. En ce qui concerne la pratique de la religion musulmane et l'exercice du culte, l'islam a souffert encore à l'époque des années 1980, comme on a montré déjà un peu dans les lignes précédentes.

4.2.1. Le manque de mosquées et de salles de prière

La première des difficultés rencontrées par les musulmans en France dans cette époque était le manque de mosquées et même de salles de prière. En effet, les communautés musulmanes ne disposent pas d'un patrimoine culturel en France, voir sa longue tradition catholique. Les musulmans n'y dispose pas d'édifices, ni de bâtiments inscrits à la liste des monuments historiques (sauf la Mosquée de Paris) et ne peuvent pas donc bénéficier de subventions du ministère de la Culture et on sait déjà bien que selon la loi de 1905 ce n'est ni l'Etat qui pourrait assurer l'entretien. Les lieux de culte sont le plus souvent la propriété d'associations musulmanes et ils sont financés par des dons privés. On peut constater que dans les années 1980 le nombre d'édifices du culte musulman était insuffisant. C'est alors dans ces conditions où se pose le problème des financements étrangers de ce culte, surtout dans le cas de la construction des mosquées. Tout projet important de construction de mosquée a supposé (et suppose toujours) des financements étrangers, provenant soit des pays d'origine des initiateurs du projet, soit et surtout de l'Arabie Saoudite. En effet pour ces buts le monde musulman a fondé la Ligue islamique mondiale qui soutient les activités islamiques et l'expansion de l'islam dans le monde. Il faut souligner que même si l'aide étrangère forme la base du financement de ces projets, ce sont aussi de plus en plus les dons des fidèles résidant en France qui devient importants. Ce fait est lié à leur intégration et à leur réussite sociale.

4.2.2. Le nombre faible de cadres communautaires

Un autre problème s'est posé par le manque de cadres communautaires, leur faible niveau de formation, ainsi que par la quasi-absence d'imams français ou d'imams formés en France. Il est au moins étonnant que plus d'un million de musulmans français n'aient eu que des cadres étrangers pour répondre à leurs besoins de pratique et de formation religieuse et souvent ces réponses ne correspondaient pas bien à la demande, voir la connaissance insuffisante du milieu dans lequel les imams étaient „versés“. Les responsables musulmans ont bien senti la nécessité de former de nouvelles générations de cadres musulmans français et c'est pourquoi on a pu remarqué plusieurs tendances à la création des centres de formation de ces cadres, comme par exemple celui de Bouteloin, à Saint-Léger-de-Fougerey, dans la Nièvre. Mais leur nombre était toujours faible par rapport aux demandes. En plus les musulmans, rassemblés dans les associations diverses, étaient trop divisés et manquaient de moyens pour établir une réponse satisfaisante à ce

problème de formation. Je voudrais mentionner encore un cas de cette tendance, il s'agit du projet de l'Université des sciences humaines et sociales à Strasbourg, où on a voulu établir une faculté de théologie musulmane offrant des garanties universitaires pour toute la formation religieuse, des titres universitaires, la seule qualification religieuse relevant des autorités musulmanes. Mais dès son début ce projet a suscité des débats à l'intérieure de l'Université et des inquiétudes craignant d'avoir à gérer un centre islamiste, alors on a préféré ne rien décider et tout ce projet a fini par l'échec.

4.2.3. L'aumônerie musulmane

Parmi les revendications des musulmans en France à cette époque, on remarque aussi la demande des aumôneries. L'absence totale d'aumôneries musulmanes dans les établissements scolaires, du second degré (collèges et lycées), est typique pour cette période. En effet il est relativement facile de créer des aumôneries, parce qu'au moment où un certain nombre de familles les demandent et acceptent de s'en occuper au niveau du financement, le chef d'établissement doit faciliter leur fonctionnement. Ce qui complique la situation des aumôneries musulmanes, c'est surtout le manque de personnel religieux musulman et l'insuffisance des garanties offertes par les autorités musulmanes.

Dans l'armée française, il existe depuis l'origine un service d'aumônerie militaire catholique et aussi une aumônerie protestante et israélite, ce qui est causé par le système des anciens cultes reconnus. Mais pas de question d'aumônerie musulmane, elle n'existe pas et tout cela malgré le fait que la France dans les troupes coloniales avait bien profité des services musulmans. Vers la fin des années 1980, avec la croissance de la visibilité de l'islam en France et la présence des musulmans parmi les appelés et officiers, on se alors rend compte de ce problème. On commence à respecter des habitudes alimentaires des musulmans, surtout quant à la viande halal, des rites et des fêtes et les autorités de l'armée française sont informés sur les fondements de la religion musulmane. Tous ces changements sont bien accueillis par les musulmans mais la question d'aumônerie reste en suspens.

Quelques changements on peut observer dans le domaine sanitaire, mais voir la problématique des rites spéciaux accompagnant le traitement du corps d'un musulman, la situation y est bien compliquée. Dans les hôpitaux publics, il existe très souvent des chapelles, mais pas de salles de prière musulmanes. Alors qu'il existe des aumôneries catholiques, protestants et israélites, il n'existe presque pas du tout les imams qui puissent

accomplir leur fonction dans ce milieu. C'est un problème en particulier pour l'accompagnement des mourants, car la mort est encadrée dans l'islam par un rituel précis et l'absence d'imam rend cette situation, pour le musulman et ses proches, encore plus douloureuse et dépourvue de toute spiritualité. Même si le personnel à l'hôpital, en particulier les infirmières, obtient une formation pour ce problème, il ne peut pas suppléer l'absence du personnel religieux. L'islam impose beaucoup d'obligations concernant la purification et la toilette mortuaire, ce qui paraît difficile à être suivi dans les hôpitaux publics. Les efforts pour organiser un service de pompes funèbres, sous l'égide de la Mosquée de Paris, n'ont pas apporté de grand succès (le marché était encore trop étroit à cette époque), et la toilette mortuaire était souvent réalisée trop tard pour répondre parfaitement aux critères religieux. Ce sont ensuite les problèmes de l'inhumation et des carrés musulmans qui se sont posés... Pour éviter l'impression que tout va très mal chez les musulmans en France, il faut noter ici aussi un cas assez positif. L'hôpital franco-musulman Avicenne de Bobigny, créé dans l'entre-deux-guerres, propriété de l'Assistance publique de Paris, était conçu dès son origine pour accueillir des patients musulmans et il est doté même d'une mosquée et d'un cimetière musulman. Mais il est de réalité qu'il s'agit d'un cas plutôt rare.

Le manque d'aumônerie touche aussi le domaine de la prison où les prisonniers musulmans étaient parfois regroupés dans certaines grandes centrales, ce qui évidemment n'a pas facilité leur intégration sociale et au contraire a favorisé les réseaux islamistes qui étaient prêts à les récupérer à leur sortie de la prison, surtout au moment où ces „ex-prisonniers“ avaient eu du mal à réussir dans leur vie quotidienne. Les aumôniers remplissent une fonction d'intermédiaire entre les prisonniers et le monde extérieur, ils sont très importants pour le travail de réadaptation et la préparation à la sortie de prison, afin d'éviter la récidive et parfois même l'évolution vers la délinquance chronique et la grande criminalité.

Au contraire, un service d'aumônerie et des salles de prière même pour les musulmans a été créé dans les principaux aéroports internationaux français. On pourrait constater que l'égalité était respectée et c'est certainement la vérité, mais il y a un grand „mais“. Cette égalité était en effet exigée surtout par la clientèle internationale, elle ne répondait pas beaucoup aux demandes des musulmans en France.

En ce qui concerne l'enseignement religieux dans l'école publique, là, conformément au principe de la laïcité, l'égalité était sans doute la mieux respectée. Les programmes

scolaires ont commencé à faire une place de plus en plus grande à une présentation des phénomènes religieux, ce qui pouvait paraître contradictoire à la laïcité, mais il faut souligner qu'il s'agissait d'une présentation dans leurs aspects historiques et culturels. On peut constater que l'islam dans ce domaine, dans le monde contemporain, a acquis une place stable et à partir de la 2^{ème} moitié des années 1980 il est souvent abordé de façon scientifique, ce qui permet aussi faire sa présentation généralement positive. Pourtant beaucoup de musulmans ont regretté la quasi-inexistence d'un enseignement privé musulman sous contrat. Cette quasi-inexistence vient de la faiblesse des moyens des associations musulmanes car un contrat d'association peut, en règle générale, être signé avec l'Etat uniquement au cas que l'établissement privé a fonctionné pendant cinq ans sans subvention et il faut aussi remplir en certain nombre de critères, surtout concernant la qualité pédagogique et le respect des programmes nationaux.

4.2.4. Le rythme de la vie quotidienne

Les difficultés de l'exercice du culte musulman apparaissent également dans la vie quotidienne. Le respect de certains piliers de l'islam ne pose pas de problème, car ils sont basés sur la liberté individuelle et sur une pratique privée, comme la profession de foi – la chahâda, que tout musulman doit prononcer au moins une fois dans la journée et l'aumône légale – la zakat, qui représente 2,5 % des revenus du fidèles pour être redistribuée aux pauvre ou à des oeuvres pieuses. Au contraire, la prière obligatoire qui est fixée à des heures déterminées et qui répond à des règles précises peut poser un certain nombre de problèmes dans une société non musulmane. D'abord la prière du vendredi midi est du caractère collectif, ce qui suppose que le musulman puisse se libérer de son travail et trouve un lieu de rassemblement. Ensuite les cinq prières dans la journée ont plus de valeur si elles sont dites à l'heure prescrite, même s'il est toléré de les combiner, par exemple quand on est en voyage. La prière doit être effectuée en respectant toutes les obligations rituelles, dans un état rituellement pure, dans un vêtement comme il faut, alors il est quasiment impossible de l'accomplir dans le temps de travail, sauf dispositions spécifiques prises par l'employeur. C'était en particulier au début des années 1980, où on a remarqué une revendication massive de création de salles de prière sur les lieux de travail et d'aménagement spécifique du temps de travail pour permettre la prière, tandis qu'aujourd'hui ce type de revendication est devenu plutôt exceptionnel. La plupart des musulmans en France profitent donc de la possibilité du report de la prière, en considérant

que prier pendant le temps de travail, contrairement aux dispositions du contrat de travail, pourrait être considéré d'un vol, ce qui est un crime majeur dans l'islam. En plus la prière peut se réaliser n'importe où, sous condition d'utilisation de la carpe de prière et d'orientation du fidèle vers La Mecque. Cette orientation (qibla) peut être laissée à l'initiative du musulman qui doit se référer aux positions du soleil, mais dans les salles de prière elle est marquée par une niche, le mihrab, complétée par la chaire oratoire utilisée par l'imam pour la prêche du vendredi. En pays musulman, la prière collective est précédée par un appel du muezzin du minaret, ce qui n'est pas respecté en France, pour des raisons d'ordre public. Mais cela ne veut pas dire que les fidèles en France ne sont pas appelés à la prière. Pendant ma visite de la Grande Mosquée à Paris, j'assistais à cet appel du muezzin, et j'ai trouvé qu'il pouvait se dérouler même à la cour de la mosquée. Même si la prière de vendredi a une importance particulière et il est de préférence de ne pas travailler après son accomplissement, ce jour n'est pas obligatoirement chômé pour un musulman, ce qui peut faciliter son intégration à la société non musulmane.

Le jeûne du ramadan, également un des piliers de l'islam, peut poser aussi quelques problèmes. Il est difficile d'adapter le rythme du travail et l'abstinence de nourriture et de boisson peut causer, surtout en période estivale, la fatigue et la perte de concentration, ce qui peut être très dangereux pour certaines professions.

4.2.5. L'inhumation

Aux difficultés connues par les musulmans en France, il faut ajouter aussi celle de l'inhumation. Le rituel funéraire musulman traditionnel se heurte aux prescriptions réglementaires. Tandis que dans l'islam, le corps doit être mis directement dans le sol, les prescriptions réglementaires en France exigent un cercueil pour des raisons d'hygiène. La question se pose aussi autour des carrés musulmans dont la demande est particulièrement forte chez les descendants de harkis, qui n'ont plus la possibilité d'un dernier retour au pays des ancêtres après l'indépendance de l'Algérie. Encore au début des années 1990, il y avait des localités ayant des communautés musulmanes importantes et ne disposant pas de carré musulman. Il y a aussi un certain dilemme qui occupe les musulmans en France, le dilemme du rapatriement du corps dans le pays d'origine qui nécessite, à la suite de diverses conventions internationales, la fermeture hermétique du cercueil contraire au rituel funéraire musulman traditionnel, ou l'acceptation d'être inhumé en France, en dehors de la „Maison de l'islam“, qui peut signifier une véritable intégration, une véritable rupture

avec le passé, la famille et le pays d'origine. C'est surtout dans la communauté turque où le souhait de l'inhumation au pays est le plus important, étant donné que c'est justement cette communauté qui reste le plus en marge de l'intégration et qui maintient un faible contact avec la société française. Le rapatriement des corps est organisé pour la plupart par les mosquées.

4.2.6. Les prescriptions alimentaires

Quant aux prescriptions alimentaires, leur respect dépend tout d'abord du croyant, de sa libre décision. Il faut seulement qu'il y ait une offre variée, dans la restauration collective, pour qu'un musulman dispose du choix de plats, et puisse suivre les obligations imposées par sa religion. Les aliments et des boissons prohibés étaient souvent quasiment imposés dans les prisons, les hôpitaux ou l'armée, mais avec la croissance de la visibilité musulmane en France, on a remarqué des changements même dans ce domaine. En effet le respect des interdits alimentaires dépend bien de l'attention des Français et de la volonté des pouvoirs publics de tenir compte de la présence de musulmans en France.

Par contre, l'abattage rituel musulman, qui est la première condition de production de la viande halal, dépend des organisations musulmans. Le droit d'organiser ce type de l'abattage est accordé à un organisme religieux par le ministère de l'Agriculture sur proposition du ministère de l'Intérieur. Selon les prescriptions musulmanes, pour que la viande soit halal, c'est-à-dire licite et consommable par le musulman, le sacrifice de l'animal doit être le plus rapide et le moins douloureux possible, le sang doit être évacué et le sacrificateur musulman doit prononcer la formule „au nom de Dieu, Dieu est le plus grand“ en égorgeant l'animal face à La Mecque. Chaque animal doit être théoriquement égorgé à la main, ce qui rend impossible l'abattage automatique. Mais le plus grand problème de ce domaine est sans doute la désignation de l'organisme agréé. Vu que le contrôle de la viande halal représente une garantie de rentrées financières régulières et surtout une source de pouvoir par exemple par l'emploi des sacrificateurs, il y avait beaucoup d'organismes motivés à obtenir cette autorisation. Il existe une grande concurrence parmi les musulmans en France, en particulier liée au pays d'origine, alors il est de réalité, qu'aucun organisme, dans les années 1980, n'a reçu d'habilitation nationale, ce qui est donc largement causé par l'absence d'organisation de l'islam en France.

4.2.7. L'organisation de l'islam en France

L'absence d'organisation de l'islam en France, d'autorité religieuse musulmane reconnue et représentative n'a pas manqué de présenter des difficultés. C'est le cas par exemple des émissions religieuses sur les chaînes publiques de radio et de télévision. Longtemps les émissions religieuses n'ont concerné que les catholiques, les protestants et les juïques. Dans les années 1980, on a trouvé qu'il faudrait réaliser aussi une émission pour les musulmans afin de respecter l'égalité entre les cultes. Etant donné que la structure représentative des musulmans n'existait pas, on s'est tourné vers une association choisie, Connaître l'islam, proche de la Mosquée de Paris, représentant un islam tolérant et ouvert, respectueux des lois de la République et de la laïcité. Mais c'était la concurrence et les tensions entre les associations musulmanes qui ont provoqué des débats et polémiques sur le choix convenable et qui ont rendu plus difficile la réalisation des projets de cette association.

Il est très intéressant que c'était finalement des pouvoirs publics qui ont cherché à organiser l'islam en France pour qu'il se donne des représentants reconnus qui puisse servir d'interlocuteur. Cet effort peut être jugé comme contraire à la laïcité qui suppose la neutralité de l'Etat et la non-intervention dans les affaires religieuses et dans l'organisation interne des différents cultes. Mais il est vrai que les responsables politiques ont toujours affirmé que les musulmans devaient s'organiser d'abord eux-mêmes et que la représentativité de telle ou telle association ne se décrétait pas, mais qu'elle devait se prouver dans la réalité. Cette absence d'interlocuteur posait de nombreux problèmes concernant la place de l'islam dans la société et retarde la réponse à des problèmes concrets, par exemple du libre exercice du culte et de l'égalité de traitement des musulmans.

Le processus de la formation des liens entre les autorités publiques et les associations musulmanes a connu plusieurs phases et difficultés. Au début l'attitude des pouvoirs publics a été souvent faite de la méfiance, et c'était surtout à cause des liaisons fréquentes que les associations ont entretenues avec les pays d'origine ou avec des Etats musulmans qui n'ont pas les mêmes conceptions de la démocratie et de la liberté. La première attitude était alors la tentation de les contrôler. Cette tendance policière s'explique en particulier par la montée du terrorisme islamique, au moins depuis la révolution iranienne et par le risque de la „contamination“ des idées des musulmans en France, c'est-à-dire la menace potentielle pour l'ordre public. La France a connu les vagues d'attentats, liés avant tout au

conflit algérien, la lutte menée par les islamistes contre les intérêts et surtout contre les ressortissants français. Pour se défendre et pour minimaliser le risque d'attentat, le gouvernement français a employé alors plusieurs représailles, comme par exemple le refus de visa à des personnalités musulmanes soupçonnées de répandre des conceptions de l'islam contraires à l'intérêt de la France.

A côté de cette attitude de méfiance vis-à-vis des associations musulmanes se sont développés les efforts pour encadrer des populations musulmanes que les travailleurs sociaux connaissaient souvent mal. De nombreuses municipalités ont cherché à s'appuyer sur les associations musulmanes, en subventionnant leur activités éducatives, sociales et culturelles, en particulier pour s'occuper des jeunes et leur proposer des modes d'intégration par le sport ou la musique. Mais les municipalités se sont de nouveau heurtées contre l'absence de structuration de l'islam. Elles ont été obligées de s'appuyer sur les diverses associations qui se présentaient pour offrir leurs services, ce qui ne pourrait pas être mal, mais il s'agissait souvent des associations, motivées par les subventions, qui ont affiché un programme officiel ne correspondant pas à leurs idées internes. En bref, il était assez difficile à reconnaître les organisations islamistes militantes, prônant un retour à l'islam et cherchant à renforcer son influence surtout aux jeunes musulmans.

Il est évident que cette méfiance et attitude policière ne favorisaient pas du tout l'intégration des musulmans et c'est pourquoi les pouvoirs publics ont commencé à insister sur la création des autorités représentatives musulmanes. En plus, ils se sont rendu compte qu'avec cette création les revendications musulmanes allaient s'unifier et apparemment aussi baisser.

Plusieurs associations ont vu donc le jour. La création de l'Union des étudiants islamiques de France a été liée aux évolutions internes des étudiants maghrébins et à la montée du facteur religieux. Leurs revendications venaient surtout de la conscience des problèmes rencontrés par la deuxième et troisième génération des musulmans en France. Les Scouts musulmans ont été créés en 1990 avec les encouragements et l'aide des Scouts de France catholiques. Les contacts entre les deux avaient commencé par l'organisation de camps et de rencontres regroupant des jeunes catholiques et des jeunes musulmans. Peu à peu des cadres musulmans ont été formés et sont devenus pleinement autonomes. Cette association s'occupe avant tout de l'organisation du dialogue islamo-chrétien, ce qui peut être considéré comme une réussite de l'intégration. C'était deux exemples des associations

s'efforçant de regrouper des musulmans de toutes origines nationales et de faciliter leur intégration à la française.

En ce qui concerne la formation des interlocuteurs et l'organisation de l'islam en France dans une structure représentative, c'était un processus plus difficile. D'abord les dirigeants français ont voulu voir se créer une hiérarchie musulmane, pour développer des relations semblables à celles avec l'Eglise catholique. Ils ont été souvent à la recherche d'une autorité musulmane unique qui puisse représenter l'islam comme le président de la Conférence épiscopale, le président de la Fédération protestante de France ou le grand rabbin de France. Les pouvoirs publics ont souvent eu la tentation d'intervenir pour désigner un interlocuteur privilégié, en espérant que cette désignation renforcerait son autorité et aiderait l'islam à se structurer. Mais l'Etat, après sa séparation de l'Eglise, n'a plus la légitimité ni les moyens de s'engager dans un tel processus. Il ne peut que jouer un rôle de conseil. Pourtant, la position de cet interlocuteur privilégié a été longtemps attribuée au recteur de la Mosquée de Paris, institution créée par la volonté du gouvernement français, subventionnée et contrôlée par lui. Mais on s'est vite rendu compte que la Mosquée de Paris n'arrivait pas à regrouper l'ensemble du territoire, voir le climat où les grandes mosquées tentent à devenir indépendantes et où les associations nationales se posent en rivaux. En plus elle est tombée sous l'influence de l'Algérie ce qui soulevait la protestation des autres Etats musulmans qui étaient à l'origine de sa fondation.

En 1990 on a créé le Conseil de réflexion sur l'islam en France, CORIF. Cet organisme était perçu par les pouvoirs publics comme un organe appelé à faire des propositions au gouvernement, comme un interlocuteur parmi d'autres, provisoire, en attendant que les musulmans se dotent de représentants désignés démocratiquement et largement reconnus. Le président de la République a accepté les membres du CORIF, mais sans les considérer comme les vrais représentants musulmans. Par contre ces membres „avaient soif“ de reconnaissance et cherchaient à apparaître comme les représentants légitimes des musulmans en France. En effet voir la diversité des membres du CORIF, au niveau du pays d'origine, des origines sociales ou des tendances religieuses, cette association n'était pas toujours bien cohérente et la probabilité de trouver des positions consensuelles était moins évident. Mais malgré ces tensions internes, elle a réussi à découvrir l'essentiel des problèmes qui pouvaient se poser aux musulmans dans la vie courante, en tenant compte de la diversité des pratiques et des rites. Au moment de la guerre du Golfe, le CORIF a rendu des services importants pour les autorités françaises, en expliquant la position de la

France et surtout en limitant l'expression des sympathies de certains milieux musulmans en faveur de Saddam Hussein.

Le recteur de la Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, est parvenu à créer en 1993, le Conseil consultatif des musulmans de France, regroupant les principales tendances de l'islam en France. Alors sous l'égide de la Mosquée de Paris, il s'agit une représentation des principales associations musulmanes. Mais c'étaient de nouveau des tensions internes qui sont réapparues, basées surtout sur le privilège accordé à la Mosquée de Paris pour organiser seule l'abattage rituel et les circuits de la viande halal sur tout le territoire.

Dalil Boubakeur ne tardait pas longtemps, et déjà en 1993 a fondé, avec ceux qui lui restaient fidèles, un Conseil représentatif des musulmans de France, dont la représentativité était surtout autoproclamée. En janvier 1995 il a publié officiellement la Charte du culte musulman qui devait faire passer de l'islam en France, religion tolérée, à l'islam de France, religion pleinement acceptée, partagée par les hommes et femmes qui reconnaissent la France pour leur pays et l'islam pour leur religion. Elle devait fixer les relations entre les musulmans et la France républicaine, affirmer les principes fondamentaux, tels que la compatibilité de l'islam avec les valeurs républicaines ou l'indépendance des communautés musulmanes et la neutralité des pouvoirs publics.

Pour mieux structurer l'organisation religieuse, Dalil Boubakeur avait prévu d'installer dans chaque région un mufti, ayant compétence et autorité sur l'ensemble des imams de cette région. L'ensemble des muftis, à l'origine neuf, formait le Grand Conseil national (le Majlis), chargé à la fois de l'administration et du contrôle des imams, et doté d'un pouvoir décisionnaire en question religieuse, par exemple quant aux fatwas. Mais ce projet n'a pas trop réussi, en particulier à cause du fait que ces muftis étaient considérés comme des émissaires de la Mosquée de Paris et il n'ont pu que s'appuyer sur les imams qui lui étaient fidèles, pour la plupart des salariés de l'Algérie.

Une autre tendance à la formation d'une institution représentant de nouveau l'ensemble des associations musulmanes on a pu voir dans le projet du Haut Conseil des musulmans de France, créé en décembre 1995. Son assemblée constitutive avait réuni 120 délégués de 423 associations très diverses, locales, régionales ou nationales, pour la plupart refusant l'hégémonie de la Mosquée de Paris. Mais l'histoire se répète et même le Haut Conseil a été touché par la discorde interne.

Le gouvernement s'est tourné alors vers les grandes mosquées régionales, mais celles-ci étaient et sont toujours divisées et leurs responsables contestés. En ce qui concerne la

Mosquée de Paris, elle ne pouvait plus rester l'interlocuteur unique des pouvoirs publics, et c'est aussi pourquoi le ministre de l'Agriculture lui a retiré le monopole de la viande halal, en novembre 1995.

L'évolution décrite ci-dessus nous pourrait faire croire que la structuration et l'organisation de l'islam en France n'ont presque pas du tout avancé à cette période et c'est incontestablement vrai au niveau national. Quant au niveau local, on peut parler d'une très grande vitalité. Mais ce qui reste de la réalité c'est le fait, lequel on peut en effet considérer aussi comme la définition de la situation de cette époque, que la question de la représentation de l'islam en France n'a pas été réglée.

Le débat sur l'islam et aussi souvent complété par d'autres questions, en particulier par l'immigration et le problème de l'identité française. Ce sont alors de nombreuses discussions sur le Code de la nationalité, autour du droit du sol et des conditions d'acquisition de la nationalité qui se croisent avec la place de l'islam dans la société française. La lutte contre l'immigration clandestine devait renforcer la situation juridique et sociale des étrangers bénéficiant d'un visa ou d'un titre de séjour, ce qui devait contribuer à leur intégration. Cette intégration était encouragée avant tout sur le plan juridique (par un statut stable) et sur le plan social (par toutes les aides aux quartiers en difficultés), mais par contre sur le plan religieux et spirituel, elle n'était presque pas du tout poursuivie. Ce fait peut lui être un peu reproché, étant donné que ce domaine, même dans le régime de laïcité, est une des dimensions de l'homme.

Pour conclure, il faut noter qu'encore à la première moitié des années 1990, l'islam a occupé une place discutée dans la société française et il n'a pas été, au niveau des représentations, une religion à 100 % de la France. Les musulmans sont appelés à s'organiser, mais leurs associations restent sous l'influence de divers Etats musulmans étrangers et ils rencontrent souvent les affrontements de leurs rivalités. Beaucoup de pays musulmans considèrent comme un droit l'envoi des immams et des prédicateurs et même les enseignants, souvent sans aucun contrôle de leur niveau de connaissance de la langue française. Ils maintiennent leur position par le financement des lieux du culte, des associations qui se déclarent de temps en temps fondamentalistes, paraissant comme une menace de la stabilité de la société française. Tous ces facteurs sont la plus grande raison pour freiner l'intégration des musulmans en France.

5.1. Les musulmans en France

5. La situation actuelle de l'islam en France

Les parties précédentes de ce mémoire nous ont montré l'évolution des relations entre la France et l'islam. On a mentionné les rapports les plus anciens et en suivant les grands événements du 20^e siècle on est arrivé jusqu'à la période des années 1980 et de la première moitié des années 1990, à la période de la constitution et l'affirmation de l'islam en France. En 1970, le pays comptait moins d'un million de musulmans et à peine une dizaine de mosquées et de salles de prière. Aujourd'hui, on estime entre 4 et 5 millions de la population d'origine musulmane, et le ministère de l'Intérieur recense presque 1600 lieux de culte pour cette religion. Que s'est-il passé en l'espace de trente ans?

A cette question a répondu surtout la quatrième partie du mémoire, l'histoire est connue. Paradoxalement, c'est l'arrêt de l'immigration qui a consacré la présence durable des musulmans sur le sol français. A partir de 1974, le gouvernement limite la venue des travailleurs immigrés, mais il autorise l'installation des familles, ce qu'on a appelé le regroupement familial. C'est alors le début de la sédentarisation. Les enfants issus de ces familles naissent français, pour la plupart et cette situation a fait naissance d'un islam spécifiquement français, qui ne se cache plus et cherche sa place dans le paysage religieux national. On peut constater que l'islam en France est devenu l'islam de France.

L'islam de France est représenté par les musulmans français, mais qui est musulman, combien sont-ils exactement, quelle est leur situation actuelle et quelles sont les perspectives d'avenir? Ce sont des questions de base auxquelles on va essayer de trouver la réponse dans cette partie.

5.1. Les musulmans en France au nombre de quatre à cinq millions

Combien sont-ils de musulmans en France? Il est d'usage d'avancer une estimation située entre 4 et 5 millions. Mais la réalité est qu'on n'en sait rien. La définition de la population musulmane en France se heurte à des difficultés de méthodes qui expliquent, pour partie, l'existence d'évaluations statistiques variables.

A la différence d'autres pays, la France n'autorise pas la production de statistiques sur les groupes religieux. La législation française ne permet pas de distinguer ni de recenser les citoyens ou les résidents en fonction de leur foi. „Est en effet interdit tout dénombrement indiquant l'appartenance confessionnelle, qu'elle repose sur une déclaration de l'intéressé ou sur une estimation des pouvoirs publics.“¹⁶ Le dernier recensement prenant en compte la confession religieuse date de 1872. Des démographes, sociologues et historiens rencontrent alors de nombreuses difficultés méthodologiques et éthiques pour faire leurs évaluations. En plus, l'identité religieuse n'est pas une donnée fixe. Conversions, désengagement religieux ou retour vers la foi ne sont pas rares, donc il est assez difficile de dire le nombre précis. Nous sommes alors obligé de rester dans le domaine de l'estimation.

Il faut avouer que les statistiques concernant les musulmans en France varient beaucoup et cette variété dépend aussi de l'organisme qui les commande. Les statistiques peuvent être gonflées au maximum à la fois par les mouvements islamistes pour affirmer le poids des musulmans et soutenir leurs revendications concernant la reconnaissance des spécificités des communautés musulmanes et par l'extrême droite qui en tire argument pour parler d'une invasion musulmane menaçant l'identité française. Au contraire ceux qui souhaitent leur intégration la plus réussie ont tendance à minimaliser leur nombre. Quelques exemples: Selon une publication islamiste il y en a 8 millions, la Mosquée de Paris parle de 5 millions.

C'est le sociologue Franck Frégosi, qui avance le chiffre de 5 millions de musulmans, dont un tiers de nationalité française. Alain Boyer, ancien fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, a publié une évaluation de 4 155 000 musulmans. Cette population se compose de:¹⁷

¹⁶ *L'islam dans la République : Rapport au Premier ministre rédigé par Haut Conseil à l'intégration*. Paris: La Documentation française, 2001, p. 36. ISBN 2-11-004771-2, ISSN 0981-3764.

¹⁷ Ibid, p. 37 – 38.

Musulmans d'origine maghrébine:	2 900 000
Dont d'origine algérienne:	1 550 000
Dont d'origine marocaine:	1 000 000
Dont d'origine tunisienne:	350 000
Arabes du Moyen-Orient:	100 000
Turcs:	315 000
Afrique Noire:	250 000
Convertis:	40 000
Demandeurs d'asile et clandestins	350 000
Musulmans originaires d'Asie	100 000
Autres	100 000

On peut alors constater que la France compte un peu plus de 4 millions de personnes d'origine ou de culture musulmane et en regardant le précis ci-dessus, on peut remarquer que l'islam de France est une véritable mosaïque.

Pour la très grande majorité des musulmans de France, à l'exception des convertis récents, l'origine directe, qui peut remonter à plusieurs générations, se situe à l'étranger. On peut dire que la France accueille, à des titres divers, des musulmans de tous les pays, donc l'islam de France est un peu le reflet de l'islam dans le monde.

Ce sont en particulier les pays musulmans ayant connu l'influence française qui ont fourni les plus gros contingents de la population musulmane actuellement présente sur le territoire de la France. La plupart des musulmans, comme on a vu ci-dessus, sont d'origine d'un des pays du Maghreb, les originaires d'Algérie, quel que soit leur statut, rapatriés d'origine, naturalisation ou ressortissants algériens, étant les plus nombreux. Le groupe marocain est aussi très important, avec moins de naturalisations, mais un très fort encadrement religieux. En effet ce sont les Marocains qui comptent le plus grand nombre d'imams. Le nombre de la population tunisienne est comparable avec celle de la Turquie. Alors que presque tous les musulmans (sauf bien sûr les convertis) proviennent des pays qui ont été sous influence française (qu'il s'agisse de colonie, de protectorat ou d'une influence culturelle), c'est la Turquie qui représente un cas à part. Longtemps l'immigration turque en France est d'abord passé par l'Allemagne, qui a été l'allié privilégié de cet Etat depuis la Première Guerre mondiale et qui a accueilli le nombre le plus élevé d'immigrés turcs dans le monde. Mais de plus en plus on peut apercevoir que cette immigration vient directement de Turquie.

En ce qui concerne les musulmans originaires d'Afrique noire, ils constituent un groupe devenant aussi assez important. Si on parle de l'implantation en France de l'islam d'Afrique noir, on pense surtout l'islam du Sénégal, du Niger ou du Mali.

Parmi les Français musulmans, on oublie souvent ceux des départements et territoires d'outre-mer. La Réunion compte une communauté musulmane ancienne, souvent originaire du subcontinent indien, bien intégrée dans la vie de l'île et dont les responsables sont reconnus par les autorités. A Mayotte, la situation est bien différente de celle des autres régions composant la République. L'islam y est très largement majoritaire, se sont les autorités civiles qui contrôlent et qui nomment les autorités religieuses musulmanes. L'islam y bénéficie même des soutiens des pouvoirs publics et des aides officielles. Aux Antilles françaises, la présence de l'islam est beaucoup plus récente. Il semble bien qu'il ait été importé de France. Des Antillais installés en métropole ont souvent connu des situations sociales difficiles, ils ont été parfois des cibles du racisme et c'était justement la fraternité de communauté musulmane qui les a soutenus. Ils se sont convertis et après être rentrés au pays, ils se sont devenus les propagateurs de leur nouvelle foi.

A côté des groupes qu'on vient d'évoquer, il existe en France d'autres communautés plus marginales par le nombre, en particulier des Pakistanais, des Indiens ou des Indonésiens. Ils sont surtout présents au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, à cause des liens de l'époque coloniale, mais leur quantité augmente même en France.

La population musulmane française est formée d'une partie aussi par les Français de souche, ou au moins de longue date, convertis à l'islam. Cependant leur nombre est assez faible, il ne compte plus que 40 000. Les conversions répondent à diverses motivations. Plusieurs Français de souche ont rencontré l'islam à travers du mariage. Des mariages „mixtes“ ne sont pas rares et ils peuvent servir en effet d'une démonstration de la société ouverte. Souvent le mariage interreligieux s'accompagne de la conversion à la religion d'un des conjoints et c'est le plus souvent en faveur de l'islam que s'effectuent ces conversions. Bien sûr elles peuvent être des expressions de complaisance ou de facilité, mais elles peuvent aussi être l'occasion d'une véritable conviction spirituelle. Les conversions par la conviction on peut les voir aussi chez d'autres personnes, même chez quelques intellectuels, découvrant la profonde spiritualité de l'islam.

En générale, il y a deux manières de l'appartenance à l'islam. On peut prendre en compte le point de vue de la religion musulmane, pour laquelle toute personne née de parents musulmans est déjà considérée comme de la confession musulmane. En théorie, le

musulman de naissance n'a pas besoin de se convertir, ce qui est la deuxième possibilité, en prononçant la chahâda, la profession de foi musulmane. Il appartient déjà à la oumma, à la communauté musulmane. Selon cette approche il s'agit des musulmans dits „sociologiques“ ou encore „de culture musulmane“.

Il est évident qu'on peut porter un prénom ou un nom d'origine musulmane et ne sentir aucun lien avec l'islam, ni même la culture musulmane. C'était le journal *Le Monde* qui a réalisé, depuis 1989, une série d'enquêtes d'opinion sur les croyances et les pratiques musulmanes. Les mêmes questions ont été posées à un échantillon représentatif de la population musulmane et selon le dernier sondage, effectuée en septembre 2001, 78 % des personnes interrogées se déclarent musulmans croyants, 16 % se disent d'origine musulmane et 6 % sans religion ou d'une autre religion. Il faut noter que le pourcentage de personnes se déclarant simplement d'origine musulmane a baissé par rapport aux deux enquêtes précédentes, il était de 20 % en 1989 et de 24 % en 1994. Comme un musulman les sondages comprennent toute personne d'origine de la culture musulmane.

5.1.1. La pratique religieuse en hausse

La pratique religieuse régulière varie entre 29 % et 65 % selon les nationalités: Algériens d'origine et de nationalité, ainsi que Français musulmans rapatriés 29 %, Turcs 36 %, Marocains 40 %, Africains de l'Ouest entre 55 % et 65 %.¹⁸

Un sondage pour *Le Monde*, *Le Point* et *Europe 1* a été réalisé entre le 22 et le 28 septembre 2001, c'est-à-dire très peu de temps après les attentats de New York et de Washington. En pleine période de tensions, au moment où l'islam est au centre des débats, cette enquête a donné l'image d'une religion musulmane de mieux en mieux acceptée par la société française, sans être obligée de perdre son message, son âme. Ce qui est intéressant c'est le fait que malgré cette acceptation du côté de la société la pratique religieuse est en hausse. Qu'il s'agisse de la prière quotidienne, de la fréquentation de la mosquée ou du respect du jeûne du ramadan, ce sondage a trouvé que l'islam de France était davantage pratiqué. Ce sont en effet deux enquêtes précédentes de 1994 et 1989, réalisées dans les mêmes conditions qui permettent de faire des comparaisons sur le long terme.

¹⁸ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 22. ISBN 2-11-004646-5.

Selon ces sondages¹⁹ c'est avant tout l'affirmation plus forte de l'identité religieuse qui présente la tendance de base. 36 % de l'échantillon musulman se déclarent „croyants et pratiquants“, ce qui est plus qu'en 1994 (27 %) et plus ou moins comparable avec les résultats de 1989 (37 %). Mais l'évolution se confirme surtout à partir des faits suivants: en 1989 il y avait 38 % de ceux qui se sont dits „croyants“, tandis qu'en 2001 ce chiffre est en hausse – 42 %. Le nombre des personnes interrogées se déclarant simplement „d'origine musulmane“ est en baisse, passant de 20 % en 1989 à 16 % en 2001.

Les sociologues se sont mis d'accord que l'ancienneté de l'installation en France n'était pas forcément la raison pour l'abandon de la foi, même si elle s'accompagnait souvent d'un déclin de la pratique religieuse. Les musulmans présents en France depuis moins de dix ans sont davantage pratiquants que ceux nés en France (44 % de „croyants et pratiquants“ chez eux, contre 28 % chez les natifs). Pourtant 43 % des musulmans nés en France se considèrent comme des „croyants non pratiquants“, et seulement 18 % d'entre eux se définissent simplement comme „d'origine musulmane“.

Tous les indicateurs semblent montrer l'existence du phénomène de „réislamisation“ ou en tout cas du retour à la pratique religieuse, après un léger creux ou une stagnation en 1994. 33 % des musulmans affirment prier chaque jour, contre 31 % en 1994. 20 % vont généralement à la mosquée le vendredi, contre 16 % en 1994 et 1989. Le nombre des musulmans qui s'abstiennent d'alcool (une des prescriptions coraniques), est aussi en légère hausse (64 % contre 61 % en 1994).

En ce qui concerne la fréquentation de la mosquée, elle reste une affaire d'hommes, étant donné que ce n'est que 8 % des femmes, contre 29 % des hommes affirmant s'y rendre. Les femmes sont par contre plus respectueuses à la prière quotidienne, elles sont 35 % à prier tous les jours, contre 32 % des hommes. Elles sont aussi plus nombreuses à suivre le jeûne du ramadan, 73 % contre 68 % chez les hommes. L'islam pratiqué en France est essentiellement d'origine marocaine, tunisienne ou turque. Dans l'échantillon musulman, les plus attachés à la prière du vendredi sont les Tunisiens (ou les personnes nées de père tunisien), suivis des Turcs, des Marocains et des Français, les Algériens paraissent être les plus sécularisés (seulement 13 % d'entre eux fréquentent la mosquée le vendredi, contre 27 % des Marocains).

¹⁹ Les résultats de ces sondages ont été publiés à TERNISIEN, X. *La France des mosquées*. Edition actualisée. Albin Michel, 2004, p. 50 – 53. ISBN 2-264-03982-5.

Le jeûne et le pèlerinage, deux obligations faisant partie des cinq piliers de l'islam, sont davantage respectés qu'en 1994. Ils représentent même un intérêt nouveau chez les jeunes générations. Le hajj, ou le grand pèlerinage, est généralement considéré comme une préoccupation de fin de vie, le voyage que l'on projète à partir de la retraite. Il n'est pas étonnant que le sondage confirme que les plus nombreux à l'avoir accompli sont les plus jeunes de 55 ans (26 % d'entre eux se sont rendus à La Mecque, contre 1 % des 16 – 24 ans). Par contre ce qui a apporté la surprise c'est le fait que 69 % des 16 – 24 ans affichent leur volonté de faire le pèlerinage dans les prochaines années, contre 61 % chez les 25 – 34 ans et 55 % chez les 35 – 54 ans. On pourrait alors dire que le pèlerinage, qui était une „affaire de vieux“, est devenu un „truc de jeunes“, au moins à l'état de projet.

Le jeûne du ramadan reste le marqueur identitaire par excellence de l'identité musulmane. Cette pratique, étant la mieux respectée, est sans doute en hausse. Elle a passé de 60 % de personnes affirmant avoir jeûné pendant tout le ramadan en 1989 et 1994, à 70 % en 2001. Les plus nombreux à respecter le jeûne sont les plus de 55 ans (84 %) et les moins de 24 ans (74 %).

L'enquête menée en 2001 met en évidence une acceptation massive du modèle de la laïcité à la française. 76 % des sondés pensent que ce principe permet aux croyants de toutes les religions d'exprimer leur foi (contre 72 % en 1994). Ils sont plus nombreux à penser que la laïcité favorise l'islam, 7 % au lieu de 4 % en 1994, et symétriquement moins nombreux à penser qu'elle le défavorise, 8 % au lieu de 11 % en 1994. Cependant on pourrait constater, voir ces chiffres assez bas, que leur nombre reste toujours assez faible.

La proposition „Plus on est intégré à la société française, moins on est musulman“ n'est pas acceptée que par 22 % des interrogés (contre 33 % en 1989). A l'inverse, la phrase „On doit pouvoir vivre en France en respectant toutes les prescriptions de l'islam“ est approuvée par 82 % de l'échantillon musulman (contre 71 % en 1989). On pourrait alors avoir l'impression que la laïcité soit de plus en plus perçue par les musulmans comme une chance, un cadre favorable à l'intégration de leur religion dans le paysage français. Mais il faut prendre compte que ce sondage a été effectué encore avant la loi interdisant les signes ostentatifs, la loi beaucoup discutée.

5.1.2. Les appartenances culturelles et cultuelles

On peut distinguer trois types d'identification à l'islam. Le premier on qualifie d'islam spirituel et intellectuel, qui reste relativement stable et confirme son enracinement. Il est structuré par une identification subjective à un ensemble de croyances, de valeurs, mais pas par une pratique ou au moins pas par une pratique forte. Le deuxième type est celui d'un islam pieux ou dévot, celui qui est en légère hausse les dernières années. On pourrait évoquer encore un troisième type, représentant la sortie de l'islam. Le sondage de 2001 nous a montré que le nombre de „musulmans“ perdant leur foi, le nombre de personnes à l'origine musulmane et actuellement se déclarant sans religion ou autre religion, diminue.

Parmi les musulmans on peut trouver les pratiquants, les non-pratiquants et aussi les pratiquants occasionnels. Ce sont les derniers nommés qui, à travers des expressions symboliques (comme le respect du ramadan, des fêtes des Aïd etc.) expriment surtout leur désir d'une identification. Cette identification signifie plutôt un attachement à la culture musulmane qu'à la religion elle-même, on peut parler alors d'une appartenance culturelle.

Quant à l'appartenance cultuelle, il faut s'adresser aux musulmans plus engagés dans la pratique religieuse. Pour eux, deux grandes tendances peuvent apparaître. Parmi les plus âgés, en particulier ceux de la première génération, on trouve en général des pratiquants d'un islam dit populaire, attachés aux traditions régionales du pays d'origine. Par contre se sont des jeunes qui proposent parfois une manière de pratiquer différente de leurs parents. Leur pratique est autant sociale que religieuse, ils considèrent l'appartenance citoyenne comme indissociable de l'affirmation de l'appartenance religieuse.

L'islam en France est marqué par une grande diversité qu'elle est bien sûr permise par les libertés de croyance et d'opinion offertes par la laïcité française, où les pouvoirs publics n'interviennent pas dans l'organisation des cultes. En effet cette diversité on peut trouver aussi dans les autres cultes, vu qu'on distingue des conservateurs, des fondamentalistes, des réformateurs partout. Mais ce phénomène est encore renforcé pour l'islam par la diversité d'origine socioculturelle des musulmans en France et par l'absence d'autorité. L'islam en France est directement confronté à la modernité, sans avoir eu le temps d'élaborer une réflexion sur ce que doit être la foi et la pratique musulmanes dans une situation radicalement nouvelle, dans une société laïque, où l'islam n'est pas majoritaire, donc les interprétations diverses se sont créées.

La grande majorité des musulmans pratiquent un islam serein, modéré, consistant d'abord dans le respect des rites souvent mêlés à des coutumes locales. Il s'agit de l'islam

des fêtes, de l'islam de grands passages de la vie, de l'islam des prières et parfois du pèlerinage. Cet islam a su s'adapter plus ou moins consciemment aux situations locales. Avec la nécessité de s'adapter aux lois de la République, pour affirmer la compatibilité de l'islam avec les institutions et pour réclamer un statut d'égalité avec les autres cultes pratiqués en France, les autorités musulmanes ont déclaré la Charte du culte musulmane. Elle est essentiellement élaborées sous l'égide de la Mosquée de Paris, comme on a déjà mentionné dans la partie précédente et elle contient des affirmations en particulier sur le rôle de la modernité et sur le respect aux lois de la République dans le domaine religieux, lorsque la législation civile viendrait à contredire des prescriptions coraniques.

En France, il y a aussi des musulmans laïcs, favorables à une totale séparation du religieux et du politique. Ils se recrutent surtout parmi les intellectuels et les universitaires. Souvent cette laïcité s'accompagne d'une distance vis-à-vis des pratiques religieuses, mais profondément, ils restent attachés à la culture arabo-musulmane.

Les fondamentalistes respectent strictement des obligations dictées du Coran et des hadiths, et plus encore la sunna et la législation islamique, la chari'a. Cette chari'a doit d'abord être respectée par les musulmans eux-mêmes, par les Etats musulmans, mais aussi par les Etats où résident des musulmans qui doivent pouvoir respecter tous leurs rites, ce qui semble assez contradictoire aux principes républicains de la France.

Le fondamentalisme ne constitue pas en France un courant uni, il inspire de divers mouvements, comme le piétisme, l'ascétisme etc. Le principal soutien du fondamentalisme est à rechercher dans l'action de l'Arabie Saoudite et des organisations qu'elle dirige, par exemple la Ligue islamique mondiale. La puissance financière de ce pays, tirée des revenus du pétrole, lui a permis de devenir le principal investisseur des organisations musulmanes les plus fondamentalistes.

On rencontre souvent aussi la notion des islamistes. Les fondamentalistes et les islamistes peuvent se retrouver sur certaines revendications d'un islam intégral et sur un certain nombre de pratiques et de coutumes vestimentaires, à commencer par le port du foulard pour les femmes et de la barbe pour les hommes. De même la condamnation contre Rushdie, l'auteur des Versets sataniques, pour blasphème, à la suite de la fatwa des ayatollahs d'Iran, a réuni ces deux tendances. Elles considèrent que les lois de la République doivent s'effacer devant les exigences de l'islam, qui est alors prioritaire.

Pourtant, dans leurs visions de la politique, les islamistes diffèrent beaucoup des fondamentalistes. Pour eux, il ne s'agit pas seulement de respecter un islam intégral, ils

veulent susciter une révolution pour réaliser sur terre „la cité islamique“, telle qu'elle a été conçue par le Prophète. Pour réaliser son programme, l'islamisme accepte même le terrorisme.

Le fondamentalisme, au contraire, est essentiellement conservateur des structures politiques et sociales existantes, comme le montre une tendance fondamentaliste du wahhabisme en Arabie Saoudite. En Europe, les actions des fondamentalistes demandent avant tout un retour à l'islam, aux modèles anciens, à la réislamisation et il faut avouer qu'ils trouvent les réponses, surtout du côté des musulmans se sentant déracinés. Le fondamentalisme remplit d'abord une fonction identitaire.

C'est aussi le mouvement de l'islamisme qui influence les musulmans français, en particulier une partie de la jeunesse. Il porte des espoirs et des perspectives de changement pour la population ayant du mal à réussir dans la société française et qui se voit carrément exclue. Voir les connotations assez négatives, les autres associations musulmanes sont obligées de se définir et de se positionner face aux mouvements islamistes.

Pour renforcer l'appartenance culturelle, sur le territoire français opèrent aussi les confréries privilégiant des formes traditionnelles de spiritualité et de solidarité. Elles ne cherchent pas la conquête du pouvoir. Les confréries ne sont pas souvent structurées en association déclarées, alors elles apparaissent clandestine et leurs réseaux restent mal connus en France.

C'est aussi l'islam mystique qui occupe une place dans le paysage religieux de la France, même s'il n'influence pas beaucoup de personnes. Il a attiré un certain nombre de convertis que l'on rencontre surtout parmi la classe moyenne supérieure, les intellectuels et les artistes. Il apparaît comme un recours d'un Occident matérialiste qui a perdu le sens des valeurs.

Parmi les organismes opérant en France, il faut ensuite nommer les suivants: les piétistes, regroupés autour de l'association Foi et Pratique, située dans la mouvance de la Jamaat Tabligh (Société pour la propagation de la foi) née en Inde dans les années 1920. Ils veulent recréer la cité idéale de Médine par une imitation des actes quotidiens du Prophète. Le Jamaat Tabligh sait séduire aussi bien les anciennes que les jeunes générations. Par son caractère, elle peut générer une tendance du communautarisme. Ensuite, on peut mentionner les littéralistes qui, comme les adeptes de la Jamaat Tabligh, ne respectent que le Coran et la sunna. Ils sont largement influencés par des pays

pratiquant un islam rigoriste. En ce qui concerne l'islam politique, même lui est bien présente en France. Il est divisé en deux groupes principaux, ceux qui utilisent, selon les situations, la religion comme instrument idéologique et veulent entrer dans le domaine sociale ainsi qu'éducatif, et ceux qui sont marqués par des enjeux extérieurs, essentiellement dans le monde musulman. Selon le contexte, ils luttent contre toute forme d'innovation ou rêvent d'un islam révolutionnaire qui leur permettrait de devenir des martyrs. Tous ces mouvements paraissent comme une menace pour la société française, société aux principes de démocratie et de laïcité. Il reste de réalité que sur le plan théologique, l'islam en France présente une extraordinaire diversité, qu'on ne rencontre pas dans la plupart des pays musulmans.

5.1.3. Les implantations régionales

Les communautés musulmanes restent encore assez inégalement réparties sur le territoire français et la géographie de l'islam de France correspond à la carte de l'immigration. Beaucoup de musulmans se sont concentrés surtout dans les grandes villes et dans les zones industrielles (d'où l'expression „banlieues de l'islam et l'islam des banlieues). On les trouve dans les villes nouvelles et les grands ensembles d'habitat social, surtout à proximité des agglomérations de 100 000 habitants. Mais il faut noter que les zones de résidence se sont largement étendues un peu partout en France, y compris les zones rurales de la France profonde, et qu'actuellement on peut constater qu'il n'y a pas de département où il n'existe pas de communauté musulmane.

La grande région parisienne regroupe plus du tiers des musulmans en France. Si on regarde à l'histoire (et pas trop ancienne), on voit des ouvriers musulmans spécialisés de l'automobile et plus générale des travailleurs recrutés dans toutes sortes de secteurs industriels, souvent habitant à la périphérie des villes, ce qui n'a pas encouragé beaucoup leur intégration. Aujourd'hui, la situation sociale des musulmans s'est bien diversifiée, ils cherchent des emplois dans les services et le commerce, deviennent souvent petits propriétaires. Traditionnellement, ils occupent les quartiers délaissés de l'Est parisien, et ils sont aussi très nombreux dans les zones nouvelles d'habitation, de Bobigny à Mantes-la-Jolie, d'Evry à Pontoise... Les problèmes sont accentués lorsque ces zones nouvelles se trouvent à côté d'un habitat résidentiel pavillonnaire de classe moyenne. Le contraste est souvent trop fort et amène à parler de ghettos où on rencontre les grandes concentrations de population immigrée, surtout d'origine maghrébine, qui a développé ses codes, ses

modes de vie, son langage, avec un taux très élevé de chômage et le retard scolaire. Il n'est pas étonnant que c'est dans ces „quartiers en difficulté“ où éclate de temps en temps des démonstrations assez violentes de mécontentement.

C'est la région marseillaise, et plus largement l'ensemble du littoral méditerranéen, qui compte aussi de nombreuses communautés musulmanes. La proximité géographique, le climat ressemblant, la culture méditerranéenne, l'intensité des échanges depuis l'époque coloniale ont favorisé l'installation des musulmans, essentiellement d'origine maghrébine. C'est d'ailleurs la région qui a été la plus directement concernée par les événements liés à la décolonisation et à l'accueil de rapatriés originaires du Maghreb, surtout d'Algérie. De nombreux harkis et supplétifs de l'armée française s'y sont installés. Cette région est assez touchée par un chômage élevé dont les populations d'origine immigrée sont souvent les premières victimes. Mais il faut dire que malgré ces problèmes économiques et les périodes assez conflictuelles, les musulmans se sont ici intégrés. Cette intégration est avant tout le résultat de la proximité culturelle créée par l'aire méditerranéenne. En regardant les emprunts culinaires, les rapprochements de musiques et de rythmes de vie, on ne peut pas nier ce fait.

Dans la région lyonnaise c'est au contraire l'emploi industriel qui a été le facteur déterminant de l'installation des musulmans qui ont d'ailleurs, peu à peu, remplacé des immigrations plus anciennes d'Italiens, d'Espagnols ou de Portugais ayant réussi leur intégration ou étant rentrés au pays. La population musulmane s'est concentrée dans les zones d'urbanisation nouvelle, avec le logement social des années 1960 – 1970. C'est dans ces cités que s'est élaboré un islam longtemps marginal, clandestin, qui a du mal à s'organiser et à présenter ses revendications. Dans les conditions difficiles où se mélangent le chômage, les formes diverses d'exclusion, le racisme et le sentiments d'injustice, peut se développer très facilement la réaction islamiste qui apparaît comme une source de valorisation et d'identité. C'est peut-être dans cette région qu'on voit les plus grandes tensions internes de la communauté musulmane. D'un côté, il y a des musulmans qui ont réussi, qui cherchent une reconnaissance et une visibilité de l'islam, par exemple en forme de grande mosquée à Lyon et qui espèrent de contrôler les musulmans des banlieues. De l'autre, il y a des communautés éclatées, préférant se regrouper autour des mosquées de quartiers et voulant faire une rupture avec la société qui a du mal à leur faire la place.

Les régions du Nord et de l'Est de la France ont d'abord accueilli dans ses mines, la sidérurgie et l'industrie de textile l'immigration plus ancienne, surtout polonaise, mais elle a

été remplacée par celle des musulmans. Les concentrations musulmanes sont importantes dans beaucoup de cités du Nord, autour de Lille par exemple, mais aussi dans les centres de la Lorraine industrielle ou à proximité des villes d'Alsace comme Strasbourg ou Mulhouse (où s'est installé Peugeot). C'est dans l'Est de la France où on rencontre les communautés turques les plus importantes. Leur implantation est plus récentes que celle d'autres groupes immigrés et ils sont souvent handicapés par une mauvaise maîtrise de la langue française. La solidarité turque est très forte, la pression sociale sur les jeunes filles aussi. Beaucoup d'entre elles portent le voile et sont surveillées par leurs frères, ce qui rend leur intégration plus difficile. La fermeture des mines, la crise de la sidérurgie et du textile ont entraîné de véritables problèmes économiques dont les immigrés sont devenus de nouveau les premières victimes.

D'une façon générale, le Grand Ouest, en particulier la Bretagne et la Haute Normandie, compte un faible nombre des immigrés. De même, les zones rurales du Massif central ou du Sud-Ouest, les zones du faible dynamisme économique les ont peu attirés. Mais quant à la population turque, elle est bien motivée même pour les travaux forestiers. De même, dans les zones d'élevage où se trouvent les plus gros abattoirs, on y peut rencontrer des sacrificateurs rituels musulmans pour répondre aux besoins de la clientèle en France.

Il existent encore de vastes zones où l'immigration est faible et où l'implantation de communautés musulmanes est récente. Mais pourtant la présence des musulmans est de plus en plus fréquente même là-bas. Cette implantation de l'islam sur l'ensemble du territoire contribue au sentiment que l'islam a acquis une dimension nationale. En plus la présence des immigrés musulmans dans les régions qui n'avaient pas été beaucoup marquées par l'industrie témoigne de l'évolution de l'emploi des immigrés dans de nouvelles branches d'activités en particulier tertiaires qui permettent d'autres formes d'intégration.

5.1.4. La place sociale des musulmans dans la société française

Les structures sociales des travailleurs immigrés et tout particulièrement des musulmans, ont changé beaucoup les dernières décennies.

Dans les années 1950 et 1960, les musulmans ont été recrutés surtout comme manoeuvres. Ce sont alors avant tout les domaines des activités productrices de masse, des emplois les moins qualifiés, de la sidérurgie, du textile et de l'automobile, où les

musulmans étaient employés le plus. Mais ils ont été très touchés par l'emploi de nouvelles méthodes de travail et surtout par l'automatisation permettant remplacer les hommes par des machines. A cause de leur faible niveau de qualification, de leur faible maîtrise du français écrit, ces travailleurs n'ont pas pu être employés dans les nouvelles activités et ils se sont souvent retrouvés au chômage, ce qui a contribué à dévaloriser leur image auprès de leurs enfants.

En ce qui concerne l'emploi féminin, il a été longtemps limité pour des raisons psychologiques. La population d'origine musulmane a bien respecté le modèle traditionnel, où c'est la femme qui reste à la maison, qui s'occupe du foyer et des enfants, tandis que le chef de famille apporte de l'argent. Mais avec le chômage, le revenu de la femme est devenu une nécessité. L'emploi féminin s'est développé dans les services et les travaux ménagers, et il a apporté une réduction de la taille de la famille. On peut parler d'une intégration au modèle sociale français.

Je voudrais revenir encore au problème du chômage étant donné que se sont les milieux musulmans traditionnels qui deviennent les plus rapidement victimes de ce phénomène. Le fait d'être sans le travail, sans le revenu, sans la place reconnue dans la société mène à une destruction personnelle qui ouvre la porte à la propagande islamiste. Mais il est intéressant que les disciples de cet islamisme ne sont pas seulement les victimes directes du chômage, mais ils se recrutent souvent aussi parmi les jeunes qui veulent rompre avec le monde de leurs parents, qui ont été confrontés avec l'école et le monde moderne, qui en ont été exclus et qui cherchent à faire de l'islam une arme de revanche sociale et politique. La religion devient alors un lieu de resocialisation et de restructuration qui offre une identité valorisante. Les propagandistes sont souvent d'une origine plus élevée, maîtrisant les techniques de communication et de persuasion les plus modernes, souvent au profit d'Etats ou de mouvements internationaux cherchant à destabiliser les démocraties libérales occidentales, assimilées à l'oppression.

Mais il faut dire que la place de l'islam et des personnes d'origine musulmane ou tout simplement des musulmans n'est pas tellement misérable, qu'on pourrait penser. En effet cette image négative est forcément encouragée par les médias nourrissant les préjugés concernant ce groupe. Il y a aussi des voies de promotion réussie et on constate une diversification sociale par rapport à la structure des populations immigrées des années 1960, qui s'est évoluée parallèlement aux mutations économiques de la France.

Cette diversification est causée aussi par le niveau scolaire atteint qui a beaucoup progressé en l'espace d'une génération. Tandis que dans les années 1960, il fallait souvent commencer avec l'alphabétisation totale des populations arabophones, aujourd'hui cette formation de base ne concerne que le nombre réduit des primo-arrivants. La scolarisation des jeunes musulmans est presque totalement achevée, mais pourtant, beaucoup d'enfants issus de l'immigration connaissent encore des difficultés scolaires qu'expliquent souvent les conditions économiques et culturelles de leur famille. Mais il est important de noter que les taux de retards ou d'échecs scolaires sont très proches de ceux des jeunes Français d'origine, issus d'un milieu social équivalent.

Parmi les personnes quittant le système scolaire déjà à la fin du collège on voit un nombre important de jeunes issus de l'immigration, mais en générale on a remarqué que la durée des études devenait de plus en plus longue même chez cette population. Ils sont nombreux à poursuivre leurs études au lycée et même à l'université, où on trouve aussi beaucoup d'étudiants étrangers venus dans l'espoir de s'établir en France par la suite. Donc en l'espace d'une génération on constate une élévation très nette du niveau de diplômes, par la conséquence de quoi le nombre de jeunes musulmans entrant dans les professions libérales et dans les directions des entreprises augmente. Certains conservent des liens privilégiés avec leurs pays d'origine (ou celui de leurs ascendants) en accueillant leur clientèle et en développant avec eux des relations commerciales.

Depuis une vingtaine d'années, on a assisté au développement des commerces indépendants possédés par des musulmans. Il s'est d'abord agi de répondre à des besoins spécifiques de coreligionnaires (boucherie halal), mais bientôt leurs commerces ont su conquérir même les autres consommateurs.

La classe moyenne de Français de culture musulmane est née. En réussissant, cette classe moyenne a quitté la cité dont elle est issue pour la majorité. Il existe une élite musulmane, une „bourgeoisie“ (beur = arabe en verlan). Elle est peu voyante parce qu'elle est discrète. Ses membres sont médecins, ingénieurs, scientifiques, universitaires ou professeurs de collège. Beaucoup d'entre eux n'ont pas abandonné leur foi ni leur pratique religieuse. Ils accomplissent les prières quotidiennes et font le ramadan, ils fréquentent la mosquée le vendredi. Mais ils ne se mettent que rarement à la gestion des lieux de culte, ils vivent leur foi sur un mode privé.

Cette diversification socio-professionnelle manifeste l'intégration des populations musulmanes en France qui est en marche, même si elle est trop lente aux yeux des intéressés.

5.1.5. Les musulmans en France, une communauté aux représentations multiples

Les musulmans en France se caractérisent par un grand nombre d'associations et même les fédérations sont multiples. La communauté musulmane a été, pendant l'entre-deux guerres, structurée par des confréries, notamment l'Association des étudiants nord-africains et l'Association des oulémas algériens. Après la Seconde Guerre mondiale, le monde associatif musulman est marqué par la jeunesse étudiante, surtout avec l'Union générale des étudiants musulmans algériens et l'Association des étudiants islamiques de France. Vers la fin des années 1960, après la décolonisation, se développent, notamment à l'initiative des travailleurs immigrés, des associations à caractère religieux dont la première a été l'Association culturelle islamique. Les années 1970 – 1980 sont devenues la période de l'effervescence du phénomène associatif, comme on a montré dans la quatrième partie du mémoire.

C'est la grande diversité qui est caractéristique pour le monde associatif musulman d'aujourd'hui. Elle s'explique d'abord par la variété des doctrines théologiques, des courants et des écoles propres à l'islam, ensuite on en distingue trois facteurs principaux.

En premier lieu, l'islam des musulmans en France est coloré par la diversité des origines nationales et les liens que ces pays d'origine maintiennent avec leurs ressortissants, étant donné qu'une grande partie des musulmans en France sont encore de nationalité étrangère. L'envoi d'imams, les soutiens financiers ou l'implication dans les institutions les regroupant permettent aux Etats de préserver une influence parmi leurs expatriés. En sens inverse, ceux-ci y voient la garantie du maintien des liens avec le pays d'origine et de la cohésion interne de leur communauté. Et c'est juste cette identité, à la fois nationale et religieuse, qui ne manque pas à poser des problèmes. On peut observer de très grandes tensions parmi les ressortissants de différents pays d'origine ce qui a causé déjà plusieurs échecs des projets variés, par exemple ceux concernant la construction de grandes mosquées de Marseille ou Strasbourg.

En deuxième lieu, ce sont des critères générationnels qui contribuent au caractère multiple de l'islam de France. Les jeunes sont moins inscrits dans le monde communautaire de leurs parents, ils ont un rapport plus individualiste à la foi et à la

pratique. Ceux qui s'engagent cherchent une réponse aux difficultés qui sont les leurs, c'est-à-dire qui ne sont pas celles de la première génération. Le lieu fédérateur de cet islam des jeunes est moins la mosquée que l'association de quartier, sportive, de soutien scolaire etc. Là-bas le contact et les activités sont plus personnels.

En dernier lieu, on doit souligner le caractère régional de l'islam de France. Les associations régionales connaissent bien les problèmes locaux de la communauté et c'est pourquoi ils trouvent plus facilement la solution. En effet chaque communauté se distingue par son intérêt spécial, comme par exemple la banlieue lyonnaise qui est connue pour l'histoire de sa lutte pour l'égalité des droits, Strasbourg pour sa capacité d'ouverture à l'islam (à partir de sa tradition concordataire), Marseille pour son culturalisme... Dans ce contexte, se sont les grandes mosquées qui jouent le rôle de fédérations régionales.

Peu d'associations disposent des sources de financement ou de la légitimité nécessaires pour apporter des réponses aux problèmes complexes qui se posent pour le culte musulman. Dans bien des cas, beaucoup n'ont pas la possibilité de rémunérer un imam. Donc la question d'organisation par des fédérations régionales ou encore mieux par des associations nationales a été posée.

Les principales fédérations musulmanes:²⁰

L'Institut musulman de la mosquée de Paris (IMMP)

La mosquée de Paris a été inaugurée en 1926 par le président Doumergue et le sultan Moulay Youssef. Bénéficiant de son antériorité et de ses liens traditionnels avec l'Etat algérien, l'IMMP entend être à la fois un lieu de rayonnement de la culture islamique et un lieu de rassemblement de la communauté. L'institut revendique l'autorité sur 150 imams par le biais de cinq muftis régionaux et prétend contrôler près de 200 lieux de culte. Il a été particulièrement actif, mais sans succès, dans la recherche d'une organisation de la communauté: création en avril 1993 de la Coordination nationale des musulmans de France puis en décembre 1994 du Conseil consultatif des musulman de France (CCMF) et en janvier 1995 de la Charte du culte musulman en France. Le retrait du monopole qui lui a été un temps accordé pour l'organisation de l'abattage rituel et les graves dissensions internes de 1995 - 1996 n'ont pas empêché la mosquée de Paris de demeurer un acteur essentiel de l'islam en France.

²⁰ *L'islam dans la République : Rapport au Premier ministre rédigé par Haut Conseil à l'intégration*. Paris: La Documentation française, 2001, p. 42 - 44. ISBN 2-11-004771-2, ISSN 0981-3764.

L'Union des organisations Islamiques de France (UOIF)

Branche française de l'Union des organisations islamiques en Europe, fondée en 1983. Proche des Frères Musulmans, elle bénéficie du soutien financier de fondations religieuses des Etats du Golfe. L'UOIF revendique rassembler plus de 200 associations et se trouve au coeur d'une mélange associative très dense et catégorisée (Jeunes musulmans de France (JMF), Ligue française des femmes musulmanes, organisations d'étudiants...) Cette organisation se situe autour d'une vision conservatrice de l'islam . En avril 1999, son congrès annuel au Bourget a rassemblé environ 5 000 personnes. Elle anime l'Institut européen des sciences humaines de Saint-Lèger de Fougeret (Nièvre).

Fédération nationale des musulmans de France (FNMF)

Fondée en 1985 par des dissidents de la mosquée de Paris et des représentants de plusieurs communautés dont beaucoup se sont par la suite retirés, affaiblissant cette organisation et lui laissant une forte coloration marocaine. En 1997, la FNMF a initié une Coordination nationale des imams et guides religieux.

Tabligh (branche française de Jamaat Tabligh)

Mouvement fondamentaliste d'origine pakistanaise pratiquant un prosélytisme actif et se développant surtout dans les banlieues défavorisées, le Tabligh est aujourd'hui divisé en deux mouvements: Tabligh wa dawa il Allah et l'Association foi et pratique.

A ces différentes fédérations, il faut ajouter en certain nombre d'organisations turques parmi lesquelles l'Union turco-islamique d'affaires théologiques, l'Union islamique de France, de tendance fondamentaliste et l'Union des associations et communautés islamiques, également fondamentaliste.

Malgré le grand nombre des associations et fédérations, on constate l'absence d'une fédération représentant l'islam de France d'une manière consensuelle, l'absence de structure représentative de l'islam au plan national, qui est provoquée surtout par les rivalités personnelles et les luttes d'influence, notamment entre l'Algérie ou du Maroc jouant un rôle prédominant.

D'un côté, cette situation prive les pouvoirs publics d'un interlocuteur institutionnel reconnu comme légitime par tous les musulmans. De l'autre, cette concurrence conduit à la prise de la parole de la majorité par une minorité engagée dans les questions religieuses. En

effet les acteurs locaux, observant parfois avec scepticisme les luttes de pouvoir pour le contrôle de grandes mosquées, ne se reconnaissent pas souvent dans les combats menés par les fédérations nationales.

5.2. Vivre l'islam au quotidien

L'absence d'un interlocuteur reconnu par tous les musulmans complique le règlement d'une série de problèmes quotidiens, comme par exemple la question des aumôneries, la formation des imams, le marché de la viande halal, la construction des mosquées, les carrés musulmans...etc. Malgré les débats et changements récents c'est aussi la vie scolaire qui reste toujours en suspens.

5.2.1. L'islam à l'école

En 1989, ce sont deux jeunes filles d'un collège de Creil, Leïla et Fatima, âgées de 13 et 14 ans qui se sont présentées en classe coiffées du hijab. Cet événement local a déclenché la bataille nationale du foulard islamique et plus généralement les discussions sur la place de l'islam à l'école. Mais les temps ont changé depuis 1989. Repas sans porc, viande halal à la cantine, autorisation d'absence pour le jour de l'Aïd el-Kébir... les revendications des jeunes musulmans dépassent largement la seule question du voile. C'est le Haut Conseil à l'intégration qui a apporté une suggestion concernant la distinction entre les accommodements et les revendications inacceptables. Selon lui on peut dire „oui“ aux repas sans porc dans les cantines pour les élèves qui en font la demande mais „non“ à des repas halal, „non“ à tout aménagement systématique des rythmes scolaires, „non“ à tout compromis sur le contenu des programmes scolaires.“²¹

Cela fait déjà quelques années que les professeurs constatent une montée des revendications liées à la religion chez leurs élèves musulmans et ce ne sont plus seulement les voiles, comme on a esquissé, qui posent question. Les journaux apportent chaque jour les informations du milieu scolaire où certains étudiants arrivent en cours avec des tee-shirts „I love islam!“, d'autres refusent d'aller à la piscine pendant le ramadan, ils ont peur d'avaler de l'eau. Les enseignants résistent ou négocient au cas par cas. Certains

²¹ *L'Islam dans la République : Rapport au Premier ministre rédigé par Haut Conseil à l'intégration*. Paris: La Documentation française, 2001, p. 64. ISBN 2-11-004771-2, ISSN 0981-3764.

professeurs d'histoire doivent faire face à une contestation à laquelle ils ne sont pas préparés, voir l'exemple d'un enseignant, qui en expliquant que l'islam a vu le jour au 7^e siècle s'est fait surprendre par un élève lui disant que c'est faux, que Jésus était lui-même un prophète musulman.

Selon le Haut Conseil à l'intégration, il serait sans doute une erreur d'accepter les revendications augmentant, en effet beaucoup de ces élèves qui éprouvent le besoin d'en rajouter ne sont pas eux-mêmes des musulmans pratiquants. Leur comportement révèle plutôt une recherche d'une identité de substitution. C'est la loi adoptée en février 2004 par l'Assemblée nationale et interdisant les signes religieux „ostensibles“ à l'école, et donc le foulard islamique, qui prétend répondre à ces „dérives communautaristes“. Et comment est-on arrivé à cette loi assez stricte?

En 2003 un député de l'UMP présente son rapport dans lequel il demande de proscrire le port du voile dans les établissements scolaires. Il suggère même l'instauration du port de l'uniforme, surtout dans les établissements des quartiers difficiles „afin de marquer une rupture avec les phénomènes communautaristes, la pression du consumérisme et le développement des inégalités“.²²

Une mission d'information de l'Assemblée nationale est constituée en juin, pour établir les règles du port des signes religieux dans les établissements scolaires. Le 1^{er} juillet 2003, Jacques Chirac crée une commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République. Elle rend son rapport en décembre et préconise l'adoption d'une loi interdisant les signes religieux „ostensibles“. Dans un discours prononcé solennellement à l'Elysée, le 17 décembre, le président de la République se prononce lui aussi pour une loi interdisant le voile sous toutes ses formes. La loi est adoptée massivement par l'Assemblée nationale le 10 février 2004, par 494 voix (36 contre, 31 abstentions). A l'issue des débats, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin se félicite: „La République et la laïcité sortent aujourd'hui renforcées de votre travail.“²³

Et quel est l'effet de cette législation? On remarque les tendances au développement de l'enseignement confessionnel musulman. Les projets des écoles privées musulmanes sous contrat d'association avec l'Etat sont nombreux, mais leur réalisation n'avance que doucement. Le programme y enseigné est celui de l'Education nationale, auquel s'ajoute une heure facultative d'enseignement religieux. Le premier collège confessionnel

²² TERNISIEN, X. *La France des mosquées*. Edition actualisée, Albin Michel, 2004, p. 96. ISBN 2-264-03982-5.

²³ Ibid., p. 97.

musulman a ouvert ses portes en 2001 à Aubervilliers, le premier lycée de ce type existe depuis septembre 2003, à Lille.

La question du voile à l'école a souvent tendance à cacher d'autres besoins des musulmans de France, qui sont au moins aussi urgents. Il convient par exemple de souligner le domaine du personnel religieux.

5.2.2. Le personnel religieux

Parmi le personnel religieux on distingue en France la figure de l'imam, qui, dans les pays d'origine, occupe une fonction de guide des prières, pouvant aussi assumer la charge de l'enseignement coranique de base. En France, l'imam, pour des raisons diverses, dont l'absence de cadres religieux, devient un personnage à multiples fonctions, comme sociales, religieuse etc.

D'après les données du ministère de l'Intérieur, chargé des Cultes, près de 900 imams ont été officiellement recensés en 2000. Ce chiffre ne tient pas compte des bénévoles qui assument cette fonction, souvent en raison de l'absence d'une personne attitrée. Seulement 10 % des imams présents en France sont de nationalité française. Les autres se répartissent de la manière suivante: Marocains (39 %),

Algériens (21 %)

Turcs (16 %)

Tunisiens (7 %)

autres nationalités (7 %)

Les imams ne forment pas un „clergé“, ils ne sont pas ordonnés, comme les prêtres catholiques, ou désignés par une hiérarchie. Ils sont simplement choisis par la communauté en fonction de leurs compétences religieuses. Le statut des imams est varié, certains sont rémunérés par les Etats d'origine, d'autres sont désignés et salariés par une association gestionnaire d'un lieu de culte. On distingue alors les imams fonctionnaires d'un pays étranger (c'est le cas pour les Turcs et les Algériens), les imams désignés par leurs coreligionnaires, selon les critères de l'âge, de la respectabilité, de la piété et de la connaissance théologique et les imams visiteurs de passage, invités par une organisation, ou envoyés par un Etat à l'occasion du jeûne du mois de ramadan, ou encore appartenant à une confrérie.

Dans l'ensemble, la situation de ce personnel demeure précaire vu qu'ils sont souvent confrontés à des problèmes financiers, juridiques (carte de séjour) et sociaux (problème de couverture sociale).

En ce qui concerne la formation des imams, il n'existe en France, pour le moment, qu'un centre prêt à accueillir les aspirants à cette fonction. Celui-ci a vu le jour en janvier 1992. Il a été fondé par l'UOIF, dans le petit village de Saint-Léger-de-Fougeret, près de Château-Chinon, dans la Nièvre. L'Institut européen de sciences humaines, c'est son nom, accueille environ 150 étudiants pensionnaires et environ 200 personnes de toute l'Europe inscrites aux cours par correspondance. Le cursus consiste prioritairement à un enseignement de la langue arabe, pendant deux ans et les étudiants ont ensuite le choix entre deux parcours religieux. Le plus court dure deux ans et permet de mémoriser entièrement le Coran. Le seconde, s'étalant sur quatre ans, est destiné théoriquement à former des cadres religieux. Depuis son ouverture, ce centre a produit une trentaine d'imams, ce qui peut paraître comme un nombre faible et faire nous penser aux études difficiles. Il est vrai que la plupart des étudiants terminent ses études avant d'avoir effectué le cursus jusqu'au bout. Une des raisons peut être la question de rémunération, vu que les imams sont souvent payés moins que le smic.

C'est aussi la Mosquée de Paris qui s'engage dans ce domaine.. En 1993 elle a ouvert un Institut de théologie qui, faute de moyens (ou faute de volonté?) a cessé ses activités deux ans plus tard. Aujourd'hui, la Mosquée de Paris contribue au nombre des imams en France en les „important“ d'Algérie.

Un des derniers projets date de 1993 et il s'agit de L'Institut d'études islamiques de Paris, une organisation internationale contrôlée par l'Arabie Saoudite, depuis 1999 siégeant à Saint-Denis. Mais même cet institut avait fermé ses portes, en 2002. Dans la partie précédente du mémoire on a mentionné aussi un projet de l'université à Strasbourg, qui, comme presque tous les autres a fini par l'échec.

Le principal obstacle à la formation d'imams français est l'apprentissage de l'arabe. Beaucoup d'étudiants n'ont pas le niveau nécessaire pour lire et comprendre en version originale le Coran et les textes fondamentaux de la pensée musulmane. En effet il est important pour un imam de prêcher en français, mais il est nécessaire aussi qu'il soit capable de déchiffrer et de parler l'arabe, qui reste la langue sacrée de l'islam. Comment résoudre cette situation? Les futurs imams pourraient étudier aux grandes universités du monde musulman, au Caire, à Damas... Il y a un avantage de contact avec le public local,

parlant arabe, ce qui faciliterait l'apprentissage de cette langue, mais il y a aussi un inconvénient, en générale l'enseignement religieux de ces institutions et assez conservateur.

Donc l'existence d'un véritable corps d'imams nés et formés en France va prendre encore du temps pour sa constitution.

5.2.3. La question d'aumôneries

Malgré un certain degré d'intégration de l'islam, qui semble de ne pas être négligeable, la question d'aumôneries musulmanes reste toujours à répondre. Leur présence à l'école est rare ce qui n'est pas le cas des aumôneries catholiques ou juives. En théorie, leur création ne paraît pas tellement difficile étant donné qu'il existe une circulaire du 22 avril 1988 en fixant les conditions. Selon ce document destiné aux établissements publics d'enseignement du second degré, la création d'une aumônerie est liée à une demande du côté des familles. C'est-à-dire, ce n'est qu'à la direction de l'établissement et aux familles concernées à trouver la solution de ce problème. Mais la réalité reste compliquée, vu qu'il n'y a pas peu de ceux qui ont tendance à voir dans ces aumôneries la menace de l'intégrisme, du communautarisme ou du fondamentalisme. Pourtant leur ouverture, au cas où elles sont dirigées par des imams compétents, pourrait permettre de répondre en partie aux besoins identitaires de certains élèves, qui ne trouvent à s'exprimer, pour l'instant, que par le port de „signes ostentatoires“. Et ce n'est pas seulement l'école qui est en jeu.

Les militaires de carrière d'origine musulmane sont de plus en plus nombreux mais encore en 2004, l'armée française ne comptait aucun aumônier musulman. Une timide ouverture à cette religion on a pu trouver à la mise à disposition de la viande halal pour les soldats qui en faisaient la demande.

Le problème est encore plus criant en prison où les aumôneries sont prévues par la loi de 1905, la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui dit que „chaque détenu doit pouvoir satisfaire aux exigences de sa vie religieuse, morale ou spirituelle.“²⁴ Selon les estimations différentes, la proportion des prisonniers d'origine musulmane varie autour de 50 %, sur un total de près de 60 000. En 2004 le nombre d'aumôniers musulmans n'était que de 44, dont 4 à temps complet, 16 à temps partiel, 20 bénévoles et 4 auxiliaires. Pour la comparaison, il y avait 460 intervenants catholiques en prison, dont deux tiers

²⁴ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 53. ISBN 2-11-004646-5

d'aumôniers²⁵ ce qui ne correspond pas du tout à la proportion des détenus et peut sembler injuste. Le représentant de la Mosquée de Paris auquel j'ai parlé, Dr. Raïs, pense que la présence d'aumôniers musulmans en prison reste le meilleur rempart contre le problème islamiste.

La nomination d'aumôniers musulmans ne se heurte pas seulement à des obstacles administratifs. Le code de procédure pénale veut que les responsables de l'aumônerie soient désignés par le directeur régional de l'administration pénitentiaire qui consulte à cet effet l'autorité religieuse compétente. Mais de nouveau c'est l'absence d'organisation de l'islam en France qui complique alors cette nomination, étant donné qu'il existe rarement une seule autorité religieuse représentative. Les directions régionales s'appuient donc sur les autorités religieuses de leur choix, mosquées ou associations, qui proposent des candidats. Un autre problème consiste à l'exercice de cette fonction. Certains aumôniers catholiques nous témoignent que plusieurs de leurs collègues musulmans négligent cette mission et qu'ils ne les voient plus à partir du moment où ils sont nommés officiellement et touchent une rémunération. Donc il ne suffit pas de créer des aumôneries musulmanes, il faut avoir encore des cadres religieux compétents, sachant assumer ces services. En effet cette question correspond bien à la situation générale de l'islam de France qui est encore trop jeune, et à la fois trop pauvre intellectuellement, pour fournir des imams adaptés à la réalité française.

5.2.4. Les lieux de culte

Très longtemps, les musulmans ont dû se contenter de salles de prière dans des locaux provisoires, dans des églises désaffectées qui leur étaient louées, des appartements ou des caves dans l'ensemble HLM. Cette situation a changé, surtout dans les années 1990 et on a vu la naissance de véritables mosquées, parfois même avec minaret, dont se sont dotées peu à peu quelques grandes villes. A côté de la Mosquée de Paris, et il y a encore une dans cette ville, celle de la rue de Tanger, on trouve les mosquées à Evry, à Lyon, à Rouen ou à Montpellier.

Mais malgré les constructions des années précédentes, on constate toujours le nombre insuffisant de lieux de culte musulmans sur le territoire français. Les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur et représentant la situation au 31. 12. 1999 sont les suivants: 1 536

²⁵ TERNISIEN, X. *La France des mosquées*. Edition actualisée. Albin Michel, 2004, p. 100. ISBN 2-264-03982-5.

lieux de culte (mosquées et salles de prière) encadrés par 1 126 associations gestionnaires.²⁶ Si on les compare aux 40 000 édifices culturels catholiques, on trouve la situation de la population musulmane particulièrement défavorable. Mais il convient de souligner que ces chiffres sont avant tout une conséquence de l'histoire.

A cette faiblesse numérique s'ajoute une répartition très déséquilibrée selon la taille des lieux. Le ministère de l'Intérieur a déclaré en 1999 l'existence de plus des deux tiers de ces lieux de culte de simple salles de prière accueillant moins de 150 fidèles, de 300 accueillant de 150 à 500 fidèles, de 34 de 500 à 1000 fidèles, et de 13 mosquées plus de mille fidèles.²⁷ Dans la majorité, ces salles et mosquées occupent des locaux préexistants reconvertis à cette nouvelle affectation.

Cette situation soulève plusieurs problèmes. Les locaux désaffectés de leur précédente activité sont parfois peu ou mal aménagés, alors il s'agit avant tout du problème de principe, qui est celui de l'accès différent au culte. En plus ces lieux ne répondent pas toujours aux critères de sécurité posés par la législation sur les établissements recevant du public. En suite, ce sont notamment les jeunes qui ont un sentiment d'injustice et qui se retournent contre les pouvoirs publics. Ils sont mécontents du nombre faible des mosquées, ils revendiquent l'ouverture de la France sur „certaines choses“. Les jeunes se positionnent radicalement pour la visibilité de l'islam en espace public, ils sont très enthousiastes pour les grandes mosquées, tandis que leurs pères préfèrent des lieux de culte corrects, dont la taille n'est pas tellement importante, mais en nombre suffisant.

Juridiquement, la construction de lieux de culte n'est soumise à aucune règle spécifique et doit seulement respecter le droit commun de l'urbanisme. Cependant leur création est difficile ce qui est causé aussi par la concurrence régnant parmi les communautés musulmanes différentes. En ce qui concerne l'attitude des pouvoirs locaux, il n'est pas rare qu'ils emploient tous les moyens juridiques dont ils disposent pour empêcher l'édification de salles de prière et surtout des mosquées. Il arrive qu'ils refusent illégalement un permis de construire, ou ils réalisent une expropriation du terrain sur lequel une association musulmane souhaite construire son lieu de culte. Pour un exemple on peut se servir du cas de la mosquée de Nice, dont la création paraît actuellement impossible, malgré la loi de 1905 garantissant la liberté de culte. Que se passe-t-il à Nice?

²⁶ GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000, p. 30. ISBN 2-11-004646-5.

²⁷ Ibid, p. 30.

Abdelhamid Razzouk, défenseur d'un islam modéré et paisible et membre du Conseil régional du Culte musulman, mis en place par Nicolas Sarkozy (UMP), se bat déjà depuis cinq ans pour installer une salle de prière dans le centre de Nice. Il a eu beau présenter son effort, les négociations n'avancent pas. Pour expliquer cette situation il faut mentionner le nom du maire de Nice, Jacques Peyrat (UMP), étant en effet très proche aux idées du Front national, qui est entièrement contre ce projet. On trouve sa vision du problème dans le *Nouvel Observateur* n° 2144: „Ce n'est pas le moment, face aux violences urbaines et à la montée de l'islam radical, d'installer en plein coeur de Nice une terre d'islam. Je m'opposerai à toute implantation de mosquée à Nice.“²⁸ Cependant le projet que défend Abdelhamid Razzouk n'a rien de monumental, il s'agit juste d'une revendication d'un bâtiment suffisamment vaste pour accueillir les fidèles du centre-ville. Actuellement, les musulmans niçois disposent de 18 lieux de culte, pour la plupart petits et discrets qui sont, sauf une exception, tous situés à la périphérie.

Une situation tout à fait différente on a remarqué au cas de la mosquée d'Evry qui a ouvert ses portes en 1994. Cette mosquée, dotée même d'un minaret, se trouve au coeur de la cité, tout près de la mairie et de la cathédrale et elle accueille tous les vendredis des milliers de fidèles. Contrairement à Jacques Peyrat, c'est Manuel Valls (PS), maire d'Evry, qui reconnaît que la grande visibilité de la mosquée a beaucoup contribué à l'intégration des musulmans. Il s'est confié au *nouvel Observateur*, n° 2152: „La grande visibilité de la mosquée est très importante d'un point de vue symbolique. A part une manifestation du Front national, tout au début, il n'y a jamais eu de problèmes de voisinage autour du Centre islamique. Au contraire, c'est un facteur d'apaisement, pour développer le goût de la citoyenneté. Nous ne voulons pas d'imams chargés de faire régner l'ordre dans les zones sensibles. Nous voulons un clergé musulman qui impose le respect jusqu'au coeur de la ville“²⁹ Espérons que ce type de maire „éclairé“ va influencer plusieurs de ses collègues.

²⁸ ETCHEGOIN, M.-F., „L'impossible mosquée de Nice“ in *Le nouvel Observateur*, n° 2144, du 8 au 14 décembre 2005, p. 42.

²⁹ RAFFY, S., „La mosquée de la fieré“ in *Le nouvel Observateur*, n° 2152, du 2 au 8 février 2006, p. 11-12.

5.2.5. La viande halal

En France, il y a environ 3 500 boucheries musulmanes vendant de la viande halal, dont 1 250 en région parisienne. Pour que la viande soit halal, la bête destinée à la consommation humaine doit être sacrifiée rituellement, comme on a déjà décrit.

La préparation de la viande halal est sur le territoire français soumise à la même réglementation que celle de la viande casher, fixée par le décret du 1^{er} octobre 1997 qui transpose la directive du 22 décembre 1993. L'abattage rituel ne peut avoir lieu que dans les abattoirs agréés et il doit être effectué par des sacrificateurs habilités par des organismes religieux, eux-mêmes agréés par le ministre de l'Agriculture.

En réalité, le marché français de la viande halal est en pleine désorganisation. A l'exception de quelques entreprises sérieuses (comme A votre service) la plupart des opérateurs utilisent le label halal sans que la viande le soit. De nombreux producteurs utilisent des ingrédients pour lesquels ils ne peuvent pas justifier de garantie halal. Il s'agit des peaux de volaille, des viandes séparées mécaniquement ou des préparations contenant du sang de porc. Le marché de la viande halal est alors devenu un champ du chaos.

Mais il faut dire qu'on a noté plusieurs efforts pour la réglementation du marché, comme un exemple on peut se servir du cas de la Grande Mosquée de Paris et puis de quelques autres grandes mosquées, auxquelles on a confié le monopole de la certification halal. Mais finalement ce sont des tensions internes de la communauté musulmane qui ont arrêté ce monopole.

Pendant longtemps, les pouvoirs publics ont considéré le marché halal comme une source financière pour l'islam de France, mais ces analyses étaient fausses. Pourquoi? Tout simplement parce que les musulmans de France n'étaient pas disposés à payer le surcoût demandé par l'abattage rituel. Il est vrai que beaucoup de familles musulmanes continuent à rechercher les produits les moins chers, ce qui est lié à leur pouvoir d'achat.

5.2.6. Le sacrifice de l'Aïd el-kébir

C'est la grande fête, l'Aïd el-kébir, la principale fête religieuse de l'islam pendant laquelle il faut sacrifier un mouton, qui provoque toujours les mêmes polémiques. Les associations de défense des animaux protestent contre les conditions d'abattage des moutons.

Depuis 2000, la Commission européenne n'a cessé de demander à la France de respecter la réglementation communautaire, qui interdit l'abattage rituel en dehors des

abattoires. Jusqu'à là, le gouvernement tolérait pour l'Aïd la mise en place de „sites dérogatoires“, c'est-à-dire de lieux d'abattage temporairement installés dans des hangars ou en plein air. Il avait été convenu avec Bruxelles que ceux-ci disparaîtraient progressivement de là à 2004 ce qui a été réalisé encore avant ce terme, donc il n'y a théoriquement aucun site dérogatoire depuis 2002.

Cependant, quelques problèmes se posent toujours et c'est surtout en région parisienne où ils sont le plus frappants. La préfecture de Police de Paris invite les musulmans à accomplir leur sacrifice dans les abattoirs dont la liste officielle elle affiche chaque année. Il y en a six. Quatre en Seine-et-Marne, un dans les Yvelines et le Val-d'Oise. Aucun en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne ni dans les Hauts-de-Seine, départements où les musulmans sont très nombreux. Il est évident que les musulmans sont mécontents, parce qu'il est inutile de se rendre dans les abattoirs existants dans les autres départements étant donné qu'il n'y a pas assez de place. C'est pourquoi ils en revendiquent la hausse. Mais ce problème semble insoluble voir le fait que la population musulmane est concentrée dans les zones urbaines et il est très difficile de faire accepter l'implantation d'un abattoir en ville. Beaucoup de familles musulmanes, attachées à cette fête, se débrouillent comme elles peuvent. Elles achètent elles-même leur mouton et trouvent un lieu pour le sacrifier. Bien sûr, on n'égorge plus les bêtes dans les baignoires des appartements, mais il n'y a pas peu de ceux avouant que les jardins des pavillons de banlieue sont bien pratiques pour effectuer le sacrifice. Comment régler alors cette situation? Une solution peut apporter, apparemment, la mise à disposition d'abattoirs mobiles, ce qu'on a fait déjà pour l'Aïd de janvier 2004.

5.2.7. Le pèlerinage à La Mecque

L'Arabie Saoudite, gardienne des Lieux saints de l'islam, a développé un système des quotas de pèlerins pour chaque pays musulman, afin de limiter le nombre de fidèles présents. Mais les pays non musulmans comme la France (de tradition) ne sont pas encore soumis à ce système, donc ces ressortissants sont placés sous la protection de leur pays d'origine, ce qui pourrait être bien compliqué chez la troisième ou quatrième génération des musulmans français. C'est alors la création d'un contingent français qui permettrait de simplifier les démarches auprès des autorités saoudiennes.

Le marché du pèlerinage n'est pas beaucoup organisé en France mais on a noté quand-même existence de quelques agences du voyage spécialisées ou les activités dirigées par

les mosquées. Pour le voyage il faut avoir tous les documents nécessaires, cela veut dire le passeport, visa, certificat de vaccination, certificat de conversion pour les convertis et le chèque d'un montant total de 300 euros pour les frais de transport sur place. L'Arabie Saoudite accorde chaque année près de 20 000 visas aux musulmans partant de France pour participer au grand pèlerinage et ce chiffre est en hausse constante. Il était de 14 000 en 1996 et de 17 000 en 1999. En effet l'augmentation des départs à partir du sol français tient à deux phénomènes, tout d'abord il y a de plus en plus de jeunes „beurs“ faisant le pèlerinage, parfois même plusieurs fois et puis parmi ces pèlerins on compte aussi un nombre important de non-résidents français. Ce sont souvent des personnes âgées qui n'ont pas pu se rendre au grand pèlerinage à partir de leur pays d'origine à cause des quotas insuffisants. La majorité de ceux qui partent pour le hajj est composée de musulmans âgés qui veulent se réconcilier avec Dieu avant de mourir.

5.2.8. Les cimetières, les carrés musulmans

La religion musulmane pose plusieurs exigences étranges à la tradition occidentale moderne dont certaines se heurtent directement aux règles de santé publique et d'organisation du service public. En particulier, selon les prescriptions islamiques, le corps doit reposer en pleine terre, sans cercueil et sans tombeau. Il est posé sur le côté droit, la poitrine tournée vers La Mecque. L'islam interdit l'exhumation des corps.

C'est l'exigence d'enterrement en pleine terre qui s'oppose aux règles de santé publique selon lesquelles l'inhumation doit être effectuée dans un cercueil. Mais il semble que les familles musulmanes acceptent en générale sans trop de difficultés cette adaptation, à condition qu'on préserve l'orientation du corps vers La Mecque. Par contre c'est cette orientation, le signe de l'appartenance religieuse, qui peut compliquer la situation, étant donné que les cimetières français sont en principe laïques. Mais les exceptions existent, comme un cimetière israélite à Bagneux ou celui dit franco-musulman à Bobigny, exclusivement réservé à l'inhumation des personnes musulmanes décédées à l'hôpital franco-musulman de Bobigny. A partir du décret du 1937 se sont les musulmans décédés ailleurs qu'à cette hôpital qui peuvent y être inhumés, mais une autorisation spéciale est nécessaire.

Le monopole de la création et de la gestion des cimetières a été réservé aux communes, donc on en a chargé des maires. Ceux, ils acceptent généralement l'orientation des caveaux musulmans et ils ont souvent la tendance à les regrouper. Par là ils créent des carrés

musulmans. En effet ce fait est contraire à la législation française qui prévoit que le maire, dans l'exercice de son pouvoir, ne peut établir des distinctions ou des prescriptions particulières à raison des croyances ou du culte du défunt. Cette disposition fait alors un obstacle à ce que les tombes soient regroupées selon la religion des défunts. Mais le phénomène des carrés musulmans se généralise les dernières années et il est encore encouragé par deux circulaires de 1975 et 1991 du ministre de l'Intérieur, qui appliquent une certaine tolérance.

5.3. A la rencontre des musulmans de France

Entre le 21 novembre et le 1^{er} décembre 2005 j'ai passé dix jours en France. C'est-à-dire alors très peu de temps après la „crise des banlieues“, qui s'est déclenchée par la mort de deux mineurs, électrocutés après avoir pénétré dans un transformateur électrique à Clichy-sous-Bois où ils se sont rendus en étant poursuivis par les policiers. En effet à quoi cette crise a-t-elle consisté? C'étaient des médias qui nous ont apporté chaque jour les informations sur les actes violents occupant les banlieues de grandes villes, de Paris à Marseille. Chaque jour on a vu les images des voitures brûlées et les visages „révolutionnaires“, pleins de la haine et du mécontentement appartenant pour la plupart aux jeunes Français, d'origine étrangère ou aux étrangers souhaitant s'installer en France. Les principaux acteurs étaient des représentants de la génération de jeunes issus de l'immigration auxquels se sont ajoutés aussi des personnes fascinées par la violence, le fait qui accompagne tout le comportement socio-pathologique. Ceux-ci sont souvent concentrés à la périphérie des villes, où ils rencontrent les difficultés sociales, très souvent leur niveau de scolarisation est assez faible, ce qui présente (avec leur origine aussi) la forte cause du chômage dont ils sont souvent des victimes. Leur situation difficile les amène à la délinquance et dans plusieurs cas ils sont a priori supposés et poursuivis par les troupes policières, comme les deux garçons dont la mort a suscité les réactions brutales de ce milieu. Etant donné que la plupart des personnes concernées sont les jeunes d'origine musulmane, dès les premiers jours de cette crise on s'est demandé du rôle des structures religieuses. Mais ici, il est absolument indispensable de souligner, que toutes ces manifestations de mécontentement reposaient sur la base des problèmes sociaux ce qui a été approuvé aussi par l'échec des efforts du côté des autorités musulmanes pour calmer la

situation. Il est vrai que l'intégration est partiellement „en panne“, mais cela n'avait quasiment rien à voir avec l'islam. Ces tensions sont venues du chômage, mais aussi de la crise de l'école ou des problèmes des politiques de la ville également que de l'existence de discriminations à l'égard de cette population.

C'est durant cette atmosphère agitée, que j'ai effectué une recherche personnelle concernant la vie des musulmans dans un pays laïque, en France. Les personnes interrogées auxquelles je me suis adressée étaient au nombre de 15 et ils représentaient avant tout la jeune génération des musulmans français. En discutant de cette problématique on a abordé les sujets suivants: leur présence en France, leur arrivée et les projets d'avenir, l'identité, l'islam quotidien, le respect des prescriptions islamiques, les relations entre l'islam et le travail, l'intégration, la place de l'islam dans la société française et les questions des réformes religieuses. Pour consulter le questionnaire plus détaillé voir l'annexe.

La majorité de mon „échantillon“ musulman, qu'ils soient les pratiquants ou pas, ne rencontrent pas de grands problèmes lors de l'exercice de leur culte. Quant au respect des prescriptions alimentaires, il n'y a pas selon eux d'obstacles, le choix au marché est suffisant. Leur foi est strictement personnelle, ce qui se voit sur leur fréquentation des mosquées qui est relativement occasionnelle, je n'ai rencontré aucune personne adhérant à des associations s'occupant de l'islam. Les grandes fêtes sont beaucoup respectées de même que le jeûne du mois de ramadan. Il est intéressant que même s'ils ne se déclarent pas comme pratiquants, cette obligation ainsi que celle de l'interdiction de la consommation de la viande de porc sont suivies presque à 100 %. Le problème du chômage ne les touche actuellement pas, étant donné qu'une grande partie d'eux font encore leurs études supérieures et c'est en effet le niveau de formation assez élevé qui caractérise ces personnes abordées. En ce qui concerne leur place dans la société française, ils se sentent en générale bien, acceptés par les autres quant à leur religion, mais au niveau du racisme, la plupart d'eux en avaient déjà fait la connaissance. Finalement on a trouvé, que c'était plutôt le fait d'être „arabe“ ou „noir“ qui leur complique leur vie. La question de l'intégration leur semble ridicule, étant donné qu'ils sont pour la plupart nés en France et ne savent pas où ils devraient s'intégrer. Ils se considèrent Français, d'origine musulmane, leur religion ne leur apporte aucun obstacle à respecter les lois républicaines, cependant l'islam joue un rôle important dans leur vie, surtout au sens spirituel. Ils s'opposent à tous changements, réformes possibles dans ce domaine. Ils sont persuadés que

l'islam, tel qu'il est, sait s'adapter à toute l'époque. Ils regrettent que les musulmans soient peu solidaires entre eux, le mot clé pour eux c'est le respect.

5.3.1. Quatre portraits des musulmans vivant en France

Hakim et Inèse

Lui âgé de 42 ans, elle de 36. Ils se sont rencontrés en Algérie, où Hakim est né et où Inèse a passé son enfance depuis l'âge de 9 ans. Elle est née en France, sa mère est Française, son père Algérien. Les parents ont divorcé et Inèse a accompagné son père en Algérie. A l'origine elle a suivi la tradition religieuse de sa mère, c'est-à-dire catholique, mais plus tard, en Algérie elle s'est convertie par sa conviction. On pourrait dire „heureusement“, parce que Hakim, son mari, il n'accepterait dans aucun cas d'épouse nonmusulmane. Ils se sont mariés en 1997 et en faisant des projets familiaux ils ont décidé de partir pour la France. Inèse connaissait l'ambiance locale déjà de son enfance, alors elle s'est adaptée plus ou moins vite, mais c'était Hakim qui a connu un choc culturel. Au début ils ont accepté n'importe quel travail, le but semblait clair: gagner suffisamment de l'argent pour avoir des enfants. Aujourd'hui on pourrait constater qu'ils ont bien réussi, les deux travaillent dans le domaine correspondant à leurs études, génie civile, et ils ont deux filles, Laila et Celia (7 et 1 ans). Ils habitent à la périphérie de Paris.

Cette famille est strictement pratiquante, ils respectent toutes les fêtes religieuses et toutes les obligations alimentaires, ils ne mangent que de la viande halal, ils ne boivent pas d'alcool. Les cinq prières sont accomplies chaque jour, Hakim se rend tous les vendredis à la mosquée. A son travail, il aimerait bien avoir une salle de prière, mais il ne la revendique pas, il effectue sa prière au garage... Les deux ont l'intention d'accomplir le hajj et en ce qui concerne leurs filles, ils ne vont pas les presser à être pratiquantes, ils manifestent leur volonté à leur laisser le choix. Ils les apprennent la langue arabe.

C'est surtout Hakim qui s'intéresse à la place de l'islam en France et on a passé des heures agréables en discutant de cette problématique. Aujourd'hui il est Français, d'origine Algérien, mais son identité la plus importante c'est celle du musulman.

Samba

Il est Français, sa mère aussi, son père Sénégalais. A l'âge de 23 ans il poursuit encore ses études en économie, à Paris, actuellement il habite à la cité, dans les conditions „pas trop favorables mais pas dégradantes“, il en veut sortir quand-même. Après le mariage avec un musulman, sa mère s'est convertie, de nouveau, par sa propre conviction. Samba est dès son enfance musulman et ce qui est très intéressant, jusqu'à l'âge de 15 ans il était même pratiquant. C'est à cause du sport et du manque de temps qui a interrompu ses activités religieuses. Et on peut parler d'une véritable rupture, parce que lui, il représente le seul cas dans mon „échantillon“ ne respectant aucune fête ni jeûne du mois de ramadan. Il m'a étonné un peu quand il a pris au restaurant une pizza au porc et fini sans problème sa bouteille de vin rouge. Mais même s'il n'est pas du tout pratiquant, maintenant, il réfléchit souvent sur la culture musulmane à laquelle il appartient. En effet un jour il veut revenir à sa pratique. La confession de sa future femme ne lui semble importante, de même que de leurs enfants.

Bilal

Ce jeune homme âgé de 28 ans est venu en France pour ses études, il y a trois ans. Il est Libanais mais dans son pays natal, il n'y est pas rentré depuis déjà cinq ans. Avant son arrivée en France il a travaillé deux ans aux Emirates. L'année dernière il a fini sa mission d'étudiant et après quatre mois de recherche il a réussi à trouver son emploi, en effet il travaille dans le même domaine que Hakim, génie civile. Il passe beaucoup de temps au travail, tous les jours ont le même schéma, il trouve sa vie monotone. En France il est tout seul. La plupart de sa famille est restée au Liban, son frère est parti aux Etats-Unis. De temps en temps il sort avec ses amis libanais ou ses collègues du travail, mais la majorité de son temps libre, il reste chez soi, dans son studio à La Garenne-Colombe en étant branché sur l'internet ou en regardant la télévision. Sur les Français il ne pense presque rien de bon, peut-être c'est la conséquence du fait, qu'il n'est pas arrivé à établir les relations plus personnelles avec eux. Il ne s'intéresse pas à rien ce qui se passe autour de lui dans la société française, il a fait même supprimer les chaînes françaises de sa télévision. Il est entré dans une certaine léthargie, il se sent déraciné. Bilal est un étranger en France de même que dans son pays natal, cependant il projète un voyage pour y aller cette année, pour voir ses parents et les petits neveux qu'il n'a jamais vus. Peut-être il va se rétablir.

Bilal n'est pas très pratiquant, il ne fait pas de prières, il n'a jamais été à la mosquée en France, mais au moins il suit le jeûne du ramadan et l'interdiction du porc. Quant à la question du mariage, il n'accepterait pas de femme juive, par contre épouser une chrétienne ou une femme se déclarant sans religion ne lui poserait aucun problème.

Charlyne

Charlyne, étudiante de 24 ans, représente la troisième génération de jeunes musulmans en France. C'est son grand père d'origine algérienne qui s'y est installé après la Deuxième Guerre mondiale. Les parents de Charlyne ne sont pas tous les deux musulmans, sa mère est chrétienne mais aucun d'eux n'a transmis sa confession à ses enfants (Charlyne a une soeur). A l'âge de 18 ans, elle a choisi l'islam, mais il ne s'agit pas d'une musulmane pratiquante, elle s'intéresse plutôt à la théorie et de sa foi elle ne discute pas. Le coran elle est obligée de le lire en français, vu que l'arabe elle ne parle pas. Depuis 5 ans elle entretient une relation avec son copain qui est chrétien et la question des religions différentes ne va pas apparemment empêcher leur vie commune. Ils désirent avoir deux enfants, l'un chrétien et l'autre musulman, pour que l'héritage de la tradition religieuse soit équilibré. En effet Charlyne sait très bien, comment il est difficile de choisir entre deux religions, c'est-à-dire entre ses parents et c'est pourquoi elle préfère de régler la situation de ses enfants de la manière mentionnée.

Pendant mon séjour à Paris j'ai consulté quelques questions concernant l'islam et les musulmans en France aussi avec le représentant de la Mosquée de Paris, monsieur Hocine Raïs, directeur des affaires culturelles de cette mosquée, se déclarant d'un islam modéré. Il estime qu'en France il y a entre cinq et six millions de musulmans dont deux tiers sont Français et leur plus grande préoccupation consiste au problème de la faiblesse sociale. Comme le rôle principale de la Mosquée de Paris il voit l'assurance des services spirituels et aussi la soutenance, même matérielle, aux cas nécessaires.

Ma recherche n'a pas tenté d'obtenir des chiffres pour établir de grandes statistiques concernant les musulmans de France, son objectif principal a consisté à entrer au contact personnelle, à découvrir les histoires individuelles et à s'approcher de la vie vécue par cette population. L'objectif qui a été atteint.

5.4. Les perspectives d'avenir

Le nombre des musulmans en France va continuer à croître, mais de façon très modérée, et essentiellement par un croît naturel, étant donné qu'apparemment les conditions de la politique d'immigration vont durcir, au moins selon les projets présentés par Nicolas Sarkozy, (UMP), ministre de l'Intérieur. La diversification sociale va s'approfondir, des élites intellectuelles vont continuer à se développer, ce qui sera facilité par le degré de la formation achevée augmentant.

Le culte musulman en France dispose d'une égalité de droit, mais par contre souffre encore par l'inégalité de fait, par rapport aux anciens cultes reconnus, et plus particulièrement au catholicisme. Pour changer cette situation et pour répondre à la demande des jeunes musulmans qui représentent l'avenir de la communauté et l'espoir d'une symbiose réussie entre la France et l'islam, et qui se sentent à la fois pleinement français et bons musulmans, il faudrait régler tous les problèmes concernant la construction de mosquées, les imams français, les aumôneries musulmanes, leur vie quotidienne et surtout l'organisation officielle de la communauté musulmane. L'islam de France devrait se libérer des tutelles étrangères et devenir autonome. Cette évolution ne se fera que si l'ensemble de la société française est prête à faire à l'islam la place et à considérer les musulmans français comme des concitoyens et comme des „frères“. Pour cela, c'est avant tout le travail d'éducation qui semble être nécessaire, pour faire connaître l'islam, et en donner une image positive. Mais même les musulmans doivent réviser leurs fondements pour faire entendre leur voix et faire reconnaître leur place dans la société laïque. L'islam en France doit tenir compte de la laïcité française qui lui permet de s'exprimer, cela veut dire de se développer, et d'occuper une place jusque-là méconnue dans une société non musulmane. Parallèlement, l'islam oblige à repenser la laïcité, à en voir les limites réelles et les insuffisances. Il n'est pas souhaitable de modifier la loi de 1905, il suffirait d'appliquer les principes de la laïcité et les lois de la République dans les situations nouvelles.

Si on arrive à réviser cette situation, l'islam pourrait devenir une chance pour la France en lui apportant ses valeurs et sa culture et en lui permettant une ouverture sur l'ensemble du monde musulman. En retour, la France pourrait être une chance pour l'islam, car elle lui permet d'élaborer une relation nouvelle avec la modernité. L'islam en France est appelé à se „franciser“, sans renoncer à ses valeurs, sans perdre son identité.

6. Glossaire

Al-fitna al-koubrâ: la Grande Crise, la Grande Discorde (657 de l'ère chrétienne).

Alawiyya: confrérie religieuse d'origine algérienne fondée dans les années 1920 à Mestghanem (Mostaganem).

Aalim (pluriel: **oulama**): savant, docteur de la foi.

Ansâr: auxiliaires ou défenseurs de Mahomet et de ses compagnons à Médine.

Ayât: versets du Coran.

Aïd al-adha ou **Aïd el-k(K)ébir:** fête du sacrifice (du mouton) ou grande fête.

Aïd al-f(F)itr ou **Aïd el-saghir:** fête de la rupture du jeûne ou petite fête.

Califat: „vicariat“ temporel. Le calife était le lieutenant du Prophète sur terre. Le calife ottoman a été aboli en mars 1924 par Mustapha Kémal.

Chari'a: loi ou plutôt mise en application de la Loi (Coran et hadiths).

Chahâda ou **shahâda:** „témoignage“, profession de foi attestant l'unicité de Dieu et la mission prophétique de Mahomet. La chahâda est le premier pilier de l'islam.

Dhou'l hijja: 12^e mois de l'année hégirienne, période pendant laquelle se déroule le pèlerinage à La Mecque (hajj).

Faqih: spécialiste du droit musulman.

Fatiha: sourate (chapitre) du Coran appelée „l'Ouvrante“, „l'Ouverture“ ou „la Luminaire“.

Fiqh: „compréhension“, droit musulman.

Hadiths: dits et actes du Prophète.

Hajj: pèlerinage à La Mecque. Le pèlerin, après accomplissement des rituels porte le titre de hajj (féminin: hajja). Le hajj est le cinquième pilier de l'islam.

Halal: licite, permis (la viande halal).

Haram: interdit, par exemple la viande de porc est haram pour les musulmans.

Hijra: expatriation, exil de La Mecque à Médine.

Imam: celui qui est devant, celui qui guide les prières.

Imam khatib (khatib: porte-parole): celui qui dirige la prière du vendredi et prononce le sermon (khoutba).

Jamaat Tabligh: Société pour la propagation de la foi, mouvement de type piétiste créé dans les années 1920 aux Indes britanniques.

Kaaha (Ka'ba): „maison sacrée“ à La Mecque, de forme cubique, abritant la pierre noire que doivent toucher les pèlerins lors du hajj.

Kalâm: „parole“, en théologie la Parole de Dieu.

Khoutba: sermon ou prône du vendredi prononcé par l'imam khatib.

Kourban: terme turc désignant l'Aïd el-kébir.

Laylat al-qadr: nuit du Destin ou nuit de la Destinée (nuit du vingt-sixième au vingt-septième jour du mois de ramadan). Nuit au cours de laquelle le Coran a été révélé au Prophète.

Mouhajiroun: „ceux qui ont fait l'hégire“, émigrants mecquois.

Mouloud ou Mawlid: commémoration de la naissance du Prophète, le Mawlid est célébré le 12 du mois de rabi al-awwal (troisième mois du calendrier hégirien).

Muridiyya: confrérie religieuse fondée à la fin du 19^e siècle au Sénégal.

Naqchibendi ou naqchibendiyya: confrérie religieuse instituée au 14^e siècle, présente actuellement en Turquie et en Asie centrale.

Oumma: communauté.

Oumma islamiyya: communauté islamique.

Oumra ou omra: „petit pèlerinage“ à la grande mosquée de La Mecque, il peut en principe être effectué à tout moment de l'année.

Qadiriyya: confrérie religieuse initiée au 12^e siècle à Bagdad.

Qibla: orientation de la prière vers La Mecque. La première qibla était Jérusalem.

Qur'ân ou Coran: „lecture“, „récitation“, Livre des musulmans.

Rachidoun: les „bien dirigés“. Titre attribué aux quatre premiers califes de l'islam

Ramadan: neuvième mois du calendrier hégirien, mois du jeûne (du lever au coucher du soleil). Le jeûne est le troisième pilier de l'islam.

Tijaniyya: confrérie religieuse d'origine algérienne initiée vers la fin du 18^e siècle.

Sadaqa: aumône volontaire.

Sunna: tradition basée sur les dits et gestes du Prophète. C'est la deuxième source de loi après le Coran.

Tabaski: terme sénégalais désignant l'Aïd el-kébir.

Tayyibat: „choses excellentes“, nourritures licites.

Tourouq (pluriel de tariqa): voie, confrérie religieuse.

Zakat: „purification“, aumône légale. Quatrième pilier de l'islam.

Zakat al-fitr: aumône légale marquant la fin du jeûne du mois de ramadan.

7. Conclusion

En 2005, l'année dernière, la France a fêté le 100 ans d'existence du principe de la laïcité. C'est ce principe qui constitue l'un des fondements du pacte républicain. Après des années de tensions, parfois violentes et de conflits entre la République et les cultes, le principe de la laïcité fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Même si on trouve toujours encore des domaines où les problèmes restent à régler, on peut constater que ce large consensus a plus ou moins apporté un équilibre entre l'affirmation des libertés individuelles, et notamment la liberté religieuse, et la nécessité d'une stricte neutralité de l'Etat.

Dans les chapitres précédentes on a présenté la situation de l'islam et des musulmans de la France actuelle et on a essayé d'offrir les informations permettant de comprendre l'évolution de cette problématique qui a mené à la réalité d'aujourd'hui. On a abordé le sujet des facteurs historiques étant donné que ce sont avant tout les époques de la colonisation, des Guerres mondiales et de la décolonisation qui ont causé l'implantation musulmane sur le sol français. La constitution de la communauté musulmane en France a été également largement influencée par l'importation des main-d'oeuvres originaires des pays sous la tutelle française. On a fait la connaissance des principaux problèmes rencontrés par les musulmans vivant dans la société laïque et en même temps on a assisté au développement de la conscience de la présence musulmane du côté de la population traditionnelle française.

Il faut se rendre compte que l'équilibre entre les libertés individuelles et la stricte neutralité de l'Etat atteint est très fragile et il demande un réexamen permanent des fondements sur lesquels il repose. La société évolue et cette évolution devrait s'accompagner d'une révision des principes de base, même de celle de la laïcité, sans qu'on pense par là un refus des valeurs républicaines existantes. L'insertion de l'islam dans la société française suppose également que les musulmans respectent entièrement les exigences qui découlent de ce principe de laïcité et qu'ils soient prêts à une certaine adaptation de leur religion aux conditions républicaines.

Il paraît nécessaire de favoriser une nouvelle interprétation des textes sacrés étant donné que la dernière effectuée, date du Moyen Age et qu'elle ne peut pas apporter de réponses aux problèmes actuels. Pour cela, le Coran devrait être replacé dans son contexte

historique. Ensuite, il est important de rappeler le primat des affaires publiques sur les affaires religieuses et dans certains cas réévaluer le statut de la femme.

La France laïque, de tradition catholique, a de temps en temps du mal à accepter entièrement la présence musulmane sur son territoire. Mais même si l'intégration de cette religion au paysage français n'est pas toujours épargnée de difficultés, il semble que la „cohabitation“ de ces deux systèmes religieux et culturels tout à fait différents, puisse se réaliser. Si le respect n'est pas seulement déclaré mais aussi employé, on pourra constater que l'islam en France, c'est une chance d'enrichissement mutuel pour tous les concernés.

8. Résumé

Téma této diplomové práce zní „Islám ve Francii“. Islám sám o sobě představuje jedno z nejdiskutovanějších témat současné doby a Francie patří mezi země, které přítomnost tohoto náboženství pocítují nejvíce, vzhledem k poměrně početné muslimské menšině, jež zde sídlí. Islám a Francie, dva pojmy na první pohled dosti vzdálené, přesto jde o realitu dneška. Tato práce podává přehled dějinných událostí, které k této situaci vedly, informuje o současném stavu a snaží se upozornit na hlavní problémy, jež z tohoto kulturně odlišného soužití plynou. Hlavním cílem je nastínit možné řešení těchto problémů a především co nejobektivněji podat obraz celé společenské situace.

Vlastní obsah práce je rozdělen do devíti částí, kapitol, jež jsou dále členěny do příslušných podkapitol, podrobněji rozvádějících hlavní téma. První kapitola představuje úvod k dané problematice a také vytčení základních cílů. Druhá část přináší obecné představení islámu, jeho základní charakteristiku, třetí pak seznamuje s historickým kontextem vývoje islámu ve Francii. Čtvrtá kapitola se zabývá především obdobím osmdesátých let, kdy registrujeme skutečné ustavení muslimské komunity a objevení se prvních požadavků z její strany. Současnou situaci islámu ve Francii sleduje část pátá, jež si také klade otázku muslimské identity a možného vývoje celé situace. Šestou kapitolu pak tvoří slovníček, podávající stručné vysvětlení základních pojmů muslimské kultury. Konečné hodnocení situace islámu ve Francii najdeme v části sedmé, osmou tvoří shrnutí obsahu práce v českém jazyce. Závěrečná kapitola pak přináší přehled použité literatury, připojena je i příloha.

Pro pochopení celé problematiky je zapotřebí si uvědomit, že islám jako takový není pouhým náboženským systémem, ale že s sebou nese svou historii, kulturu, a to i právní, a dále především styl života, v tradičním pojetí odlišný od většinového stylu evropského, založeného na křesťanské tradici. Život správného muslima vychází především z dodržování povinností daných koránem, hlavní knihou muslimské komunity. Mezi ty nejzákladnější řadíme přihlášení se k víře a její neustálé potvrzování, vykonávání pěti každodenních modliteb, dodržování půstu v průběhu měsíce ramadánu, každoroční poskytnutí almužny potřebným a konečně pouť do Mekky. Tyto povinnosti tvoří pět pilířů islámu. Muslimové by dále měli ctít určité požadavky z oblasti konzumace potravin, oblečení a oslavy významných náboženských svátků.

Přítomnost islámu ve Francii je poměrně novým jevem, který byl odstartován v 19. století francouzskou kolonizací, především severní Afriky. Bylo by ale mylné se domnívat, že dřívější kontakty mezi těmito kulturami neexistovaly, vzhledem k faktu, že již v době Karla Velikého či později Františka I. Francie udržovala čilé styky s Tureckou říší. V průběhu 20. století Francie vyzvala své kolonizované obyvatelstvo, jež bylo z velké části tvořeno právě muslimy, k aktivní účasti ve francouzské armádě bojující v obou světových válkách a k této populaci se znovu obrátila v období hospodářského růstu, tj. době 30 let po druhé světové válce, v okamžiku, kdy nedostatečný počet obyvatel neumožňoval obsadit všechna pracovní místa. Mluvíme tedy o jistém druhu „vyžádané“, „nutné“ imigrace, jež se týkala hlavně dělnických profesí. Pokud jde o náboženskou otázku, v těchto prvních etapách muslimské přítomnosti islám byl islám opomíjen, což bylo dáno především typem imigrantů. Ve většině případů přijížděli mladí svobodní muslimové, sami bez svých rodin, často ani neplánovali zůstat v zemi celý svůj život, a tak tedy požadavky na zviditelnění islámu byly spíše ojedinělé. V tomto období plnil islám především roli uvědomění si vlastní identity a také určité opozice proti asimilaci, jež byla vyžadována od všech imigrantů. Ono uvědomění si vlastní identity významně ovlivnilo také proces dekolonizace a nezávislosti původních francouzských muslimských kolonií.

Postavení islámu ve Francii je z velké části ovlivněno zákonem o oddělení církve a státu z roku 1905. Tento zákon ukončil období konkordátu, trvajících od roku 1801, a jeho hlavním posláním bylo upravit situaci náboženských systémů v té době se ve Francii vyskytujících a oficiálně uznaných, což nebyl případ islámu. Zákon nepředvídal ani v nejmenším vznik nových církevních staveb, natož pak implantaci jiných náboženství. Islám tedy v té době neměl v zemi katolické tradice své místo a na ono pojetí laickosti doplácí svým způsobem dodnes.

Sedmdesátá léta 20. století byla poznamenána ropnou krizí, jejíž následky se nevyhnuly ani Francii, jež zaznamenala velký nárůst nezaměstnanosti. Ve vztahu k imigrantům, z nichž poměrně hodně pocházelo z řad muslimů, se tento fakt projevil především v zastavení procesu pracovní imigrace, a to od roku 1974. Francouzské úřady se dokonce snažily přimět již usazené imigranty k návratu do jejich původní vlasti, ti ale většinou už ve své nové zemi zůstali. Zcela opačnou tendenci však přinesla politika opětovného slučování rodin, uplatňovaná od roku 1976, umožňující příjezd rodinných příslušníků imigrantů, jejímž hlavním cílem bylo usnadnit jejich integraci. Vidina lepších sociálních podmínek a zdravotní péče vedla k velkému využití této politiky ze strany imigrantů a

jejich rodin a také k zvýšení počtu těchto přistěhovalců. Francouzská společnost tak zaznamenala velké sociologické a demografické změny, spojené především se skutečností, že oblast imigrační politiky se již netýkala pouze jednotlivců, ale celých rodin, tvořených často několika věkovými generacemi. S tímto souvisí i nová role islámu, který sice stále zůstával hlavně indikátorem vlastního uvědomění, ale zároveň požadavky na jeho zviditelnění ve společnosti začaly nabývat na intenzitě. Muslimští přistěhovalci si stále více a více uvědomovali rozdíl mezi společenskými podmínkami, ze kterých vyšli, a životem v moderní západní laické společnosti, předávat svou původní kulturu potomkům se zdálo obtížnější. Tato „druhá generace“ často vyrůstala mezi dvěma světy, dvěma životními styly a také mezi odlišnými hodnotovými systémy.

Francouzská veřejnost začíná tyto společenské změny pociťovat především v období osmdesátých let, kdy si následně uvědomuje i nutnost zohlednit toto nové složení společnosti a přehodnotit základní principy, na nichž spočívá. V každém případě však určité hodnoty zůstávají neměnné a muslimové, podobně jako všichni ostatní, ať už francouzští občané či rezidenti, se neubrání povinnosti dodržovat právo a pořádek v této zemi panující. Konfrontace islámu s většinovou křesťanskou společností a s laickostí je zcela novou situací, často bolestnou pro všechny zúčastněné. Pro muslimy je někdy poněkud těžko pochopitelná role státních orgánů, jež jsou pouhým garantem, zárukou náboženské svobody, a nositelé Mohamedova odkazu se tedy marně na tyto obracejí v okamžiku nějakých vnitřních problémů, marně (většinou) žádají finanční podporu pro zabezpečení náboženských praktik.

Od osmdesátých let je muslimská přítomnost ve Francii stále více a více viditelná, a to především díky své vzrůstající tendenci a také vlivu událostí íránské revoluce, jež přispěly k růstu požadavků této komunity. Zvyšuje se počet modlitebních sálů, jež jsou však z velké části podporovány finančně a poskytnutím potřebného personálu především ze zahraničí, původními zeměmi imigrantů a Saudskou Arábií, které si takto udržují nad těmito osobami vliv. Tento vliv zahraničních států na muslimskou komunitu ve Francii byl ještě více umocněn zákonem z roku 1981, který zmírnil omezení a někdy i zákazy zahraničního vměšování se do jejích interních záležitostí a který vedl následně ke vzniku celé řady muslimských asociací operujících na francouzském území, podporovaných a často i řízených právě oněmi zahraničními muslimskými mocnostmi. Tyto asociace se staly vyjednavatelem v otázkách muslimské problematiky s oficiálními úřady. Francouzská, laická, ale i tradičně katolická společnost se začala v tomto období také postupně

seznamovat s nejvýznamnějšími muslimskými svátky, mezi něž patří oslava Nového roku, Narození proroka Mohameda a dále pak Malý a Velký svátek. Malým svátkem je myšleno ukončení půstu v průběhu měsíce ramadánu, Velkým pak připomínka Abrahamova obětování, při kterém by měl každý správný a praktikující muslim obětovat ovci či berana. V souvislosti s dvěma posledně jmenovanými svátky zaznamenali francouzští muslimové několik obtížných situací. V každodenním rytmu života v laické společnosti se celodenní půst jeví jako obtížně dodržitelný a otázka rituálního zařiznutí zvířete také přináší jisté těžkosti, vzhledem k faktu, že bylo zapotřebí vybudovat síť jatek k těmto účelům vhodných, splňující příslušné předpisy. Dalším sporným momentem se stala otázka ošacení, kdy se hlavním tématem diskusí stal muslimský šátek, ve školním prostředí považovaný za obtížně slučitelný s principem laickosti, a to i přesto, že povinnost jeho nošení nevychází z náboženských předpisů, ale je dána spíše sociální tradicí a kulturou. Podle některých muslimských představitelů jím není žena degradována, ale naopak jí umožňuje žít svobodný a plnohodnotný život, aniž by se stala pouhým sexuálním objektem. První debaty na toto téma se objevily v polovině osmdesátých let a ke konci tohoto období pak došlo k prvním školním vyloučením muslimských studentek odmítajících své šátky odložit. Tato vyloučení pak byla později přezkoumána Státní radou, „Conseil d'Etat“, a následně, v této fázi vývoje, zrušena jako neoprávněná. V každém případě se však muslimský šátek stal symbolem nové společenské situace vyvolané přítomností islámu, a přiměl mnohé zúčastněné k zamyšlení nad obsahem tolik deklarované laickosti.

I přes velký nárůst počtu modlitebních míst, včetně několika mešit, jejich celkové množství bylo, a stále je, nedostatečné, stejně jako množství personálu tato místa obhospodařujícího. Problém se týká především nedostatku imámů vzdělaných ve francouzských podmínkách, v nich se orientujících a schopných v tomto prostředí své souvěrce podpořit a dále pak zajištění duchovní správy ve školních institucích, vojenských jednotkách, nemocničních zařízeních či vězení. Jedním z faktorů ovlivňujících tuto situaci byla neschopnost muslimské komunity vytvořit strukturu svého společenství, ze které by vzešly oficiální orgány mající dostatečnou podporu a pravomoc k jednání se státními úřady.

V současné době představuje islám druhé náboženství Francie, co do množství věřících se řadí hned za první křesťanství. Počet muslimů se zde odhaduje na čtyři až pět milionů, přesné údaje však k dispozici nejsou, vzhledem k faktu, že francouzská legislativa

neumožňuje vytváření statistik zahrnujících náboženskou příslušnost a z velké části se jedná o potomky přistěhovalců ze zemí pod bývalou francouzskou správou, jako je Alžírsko, Maroko, Tunisko, a dále pak ze zemí Středního východu, Turecka, oblasti subsaharské Afriky a Asie. „Francouzský“ islám je tedy skutečnou mozaikou, odrážející postavení islámu ve světě. Počet konvertujících Francouzů je poměrně nízký, okolo 40 000. Nedávné průzkumy potvrdily nárůst počtu praktikujících muslimů a dále fakt, že stále více osob klade důraz především na svou náboženskou identitu, příslušnost k islámu. Zdá se, že i tendence vnímat laickost jako možnost lepší integrace tohoto náboženství do francouzské společnosti má stále více příznivců i v řadách muslimů. Většina francouzských muslimů se hlásí k umírněné verzi islámu, jež je založena na spojení praktik daných koránem s místními tradičními zvyky, jde tedy o oslavy významných svátků, vykonávání pěti modliteb denně a pouť do Mekky. Jde o islám, ^{kt} ~~co se~~ dovedl adaptovat na místní podmínky a plně uznává francouzskou legislativu, což přispívá k jeho zařazení se do společnosti. Tento umírněný islám byl potvrzen obsahem „Charty muslimského kultu“, vydané především díky přispění Pařížské mešity, instituce, jež má ambice stát se prostředníkem mezi muslimskou komunitou a státem. Otázka oficiálního zastoupení však ještě stále není dořešena, a vzhledem k tlakům a konkurenčnímu chování mezi příslušnými muslimskými asociacemi se asi ani hned tak svého řešení nedočká.

Největší koncentraci muslimské populace najdeme ve velkých městech a jejich předměstích, poblíž průmyslových zón. Hlavním důvodem této situace je tradiční poměrně vysoká muslimská zaměstnanost v průmyslových odvětvích, ale spolu s jistou sociální diferenciací uvnitř této komunity můžeme sledovat tendenci k rovnoměrnějšímu regionálnímu rozložení této populace. Hlavními centry však stále zůstává Paříž a její okolí, oblast Marseille a Lyonu a dále také sever a východ Francie. Původně se muslimští přistěhovalci uplatňovali především jako dělnická síla, jejíž možnosti však byly postupně ovlivněny novými technologiemi a pracovními postupy, a tak patřili mezi tu část populace, jež byla nezaměstnaností zasažena nejvíce. V posledních letech však dochází k vytváření střední třídy i sociálních elit, což je dáno určitým pokrokem v oblasti vzdělávání a stále větší mírou začlenění muslimské komunity do laické společnosti.

Tato integrace s sebou přináší i další požadavky ze strany muslimů, jež můžeme sledovat i v oblasti školství, která však prozatím stále odolává. Příkladem může být tolik diskutovaný zákon z roku 2004, zakazující ve školním prostředí nošení viditelných a nápadných znaků náboženské příslušnosti. I v současné době se další požadavky týkají

potřeby odborně proškoleného náboženského personálu včele s imámy a zajištění duchovní správy ve školách, armádě a dalších institucích tak, aby případné působení fundamentalistických a islamistických organizací operujících na francouzském území bylo co nejmenší. Stálým předmětem diskusí zůstává i téma výstavby nových modlitebních sálů a mešit, jejichž celkové množství dosahuje v současnosti počtu téměř 1 600. Mnohé projekty narážejí na předsudky a nepochopení městských úřadů, často ale příčinou neúspěchu bývá i neschopnost muslimské komunity se dohodnout uvnitř sebe sama. Francouzská společnost si stále více zvyká na přítomnost muslimských obchodů, převážně řeznictví nabízejících rituálně čisté maso, specializovaných muslimských jatek, z nichž některá jsou v provozu pouze v době Velkého svátku, kdy je zapotřebí obětovat ovci či berana, a také na stále se zvyšující počet francouzských poutníků odebírajících se každý rok do Mekky. Světlo světa spatřují i muslimské hřbitovy.

Na základě mého vlastního kvalitativního průzkumu mezi muslimskou populací, provedeného na podzim roku 2005, krátce po sociálních nepokojích na francouzských předměstích vyznačujících se poměrně vysokou koncentrací muslimského obyvatelstva, bylo zjištěno, že islám a respektování povinností z něho plynoucích, nepředstavují pro generaci dnešních mladých francouzských muslimů, žijící v laické společnosti, žádné větší potíže. Jejich víra je v zásadě osobní záležitostí, což se projevuje i v poměrně nízké návštěvnosti mešit. Tito mladí většinou slaví hlavní muslimské svátky, dodržují půst během měsíce ramadánu stejně jako zákaz pojídání vepřového masa a během svého života plánují uskutečnit pouť do Mekky. Většina z těchto respondentů se domnívá, že otázka náboženství, jejich příslušnosti k islámu, nepředstavuje největší problémy, s nimiž se ve francouzské společnosti setkávají, to co má tato dnešní společnost problém přijmout, je spíše jejich původ, což vede často k nejrůznějším projevům rasismu a diskriminace. Všem proto doporučují mít respekt vůči druhým.

Respekt je asi opravdu tím klíčovým slovem, jež by mohlo umožnit soužití různých kultur a neméně pak obohatit a prohloubit jejich vztah. Vztah islámu a Francie prošel různými fázemi vývoje, jejichž výsledkem je křehká rovnováha mezi svobodami jedince, a to i náboženskými, a striktní neutralitou státu. Společnost se vyvíjí a tento vývoj by měl s sebou nést i určitou reflexi principů, na kterých funguje. Laickost „à la française“ by si jistě zasloužila určité přehodnocení, stejně jako některé výklady a pojetí islámu. Pokud si tedy oba tyto systémy vyjdou alespoň trochu vstříc, obavy z islámu ve Francii se nepotvrdí.

9. Bibliographie

BARŠA, P., BARŠOVÁ, A. *Přistěhovalectví a liberální stát : Imigrační a integrační politiky v USA, západní Evropě a Česku*. Brno: Masarykova univerzita v Brně, 2005. ISBN 80-210-3875-6.

BENCHEIKH, S. *Marianne et le Prophète : L'islam dans la France laïque*. Paris: Grasset, 1998. ISBN 2-253-94340-1.

BOYER, A. *L'islam en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 1998. ISBN 2 13 049764 0.

DELCAMBRE, A.-M. *L'islam*. 4^e édition. Paris: Editions La Découverte, 2004. ISBN 2-7071-4333-2.

DEWITTE, P. *Le point sur... Deux siècles d'immigration en France*. Paris: La Documentation française, 2003. ISBN 2-11-005472-7.

FERRO, M. *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances XIII^e-XX^e siècle*. 2^e édition. Paris: Editions du Seuil, 1994. ISBN 2-02-029371-4.

GRUSON, L. *Le point sur... L'islam en France*. Paris: La Documentation française, 2000. ISBN 2-11-004646-5.

HOURANI, A. *Histoire des peuples arabes*. Paris: Editions du Seuil, 1993. ISBN 2-02-020001-5.

JANYŠKA, P. Nemáte nás rádi, bude vás to bolet. : Povstání na předměstí, přistěhovalci a integrace ve Francii I. *Dějiny a současnost*, 2006, roč. 28, č. 3, s. 24 – 27. ISSN 0418-5129.

KALTENBACH, J.-H., TRIBALAT, M. *La République et l'islam : Entre crainte et aveuglement*. Gallimard, 2002. ISBN 2-07-076247-5.

Korán. Praha: Academia, 2000. ISBN 80-200-0246-4.

LAMCHICHI, A. *Islam et musulmans de France : Pluralisme, laïcité et citoyenneté*. Paris: L'Harmattan, 1999. ISBN 2-7384-8152-3.

L'islam dans la République : Rapport au Premier ministre rédigé par Haut Conseil à l'intégration. Paris: La Documentation française, 2001. ISBN 2-11-004771-2, ISSN 0981-3764.

Le nouvel Observateur. 8 – 14 décembre 2005, n° 2144, p. 4 – 44.

Le nouvel Observateur. 2 – 8 février 2006, n° 2152, p. 6 – 15.

Le nouvel Observateur. 9 – 15 février 2006, n° 2153, p. 30 – 39.

LEWIS, B. *Kde se stala chyba?: Vliv Západu na Střední východ a jeho následná odpověď*. Praha: Volvox Globator, 2003. ISBN 80-7207-478-4.

L'express international. 10- 16 novembre 2005, n° 2836, p. 22 – 31.

MANCERON, G. *Marianne et les colonies : Une introduction à l'histoire coloniale de la France*. Paris: Editions La Découverte, 2003. ISBN 2-7071-4719-2.

MERAD, A. *L'islam contemporain. Que sais-je?.* 6^e édition. Paris: Presses Universitaires de France, 2002. ISBN 2 13 052861 9.

MILLIERE, G. *Qui a peur de l'islam! : La démocratie est-elle soluble dans l'islam!* Paris: Editions Michalon, 2004. ISBN 2-84186-227-5.

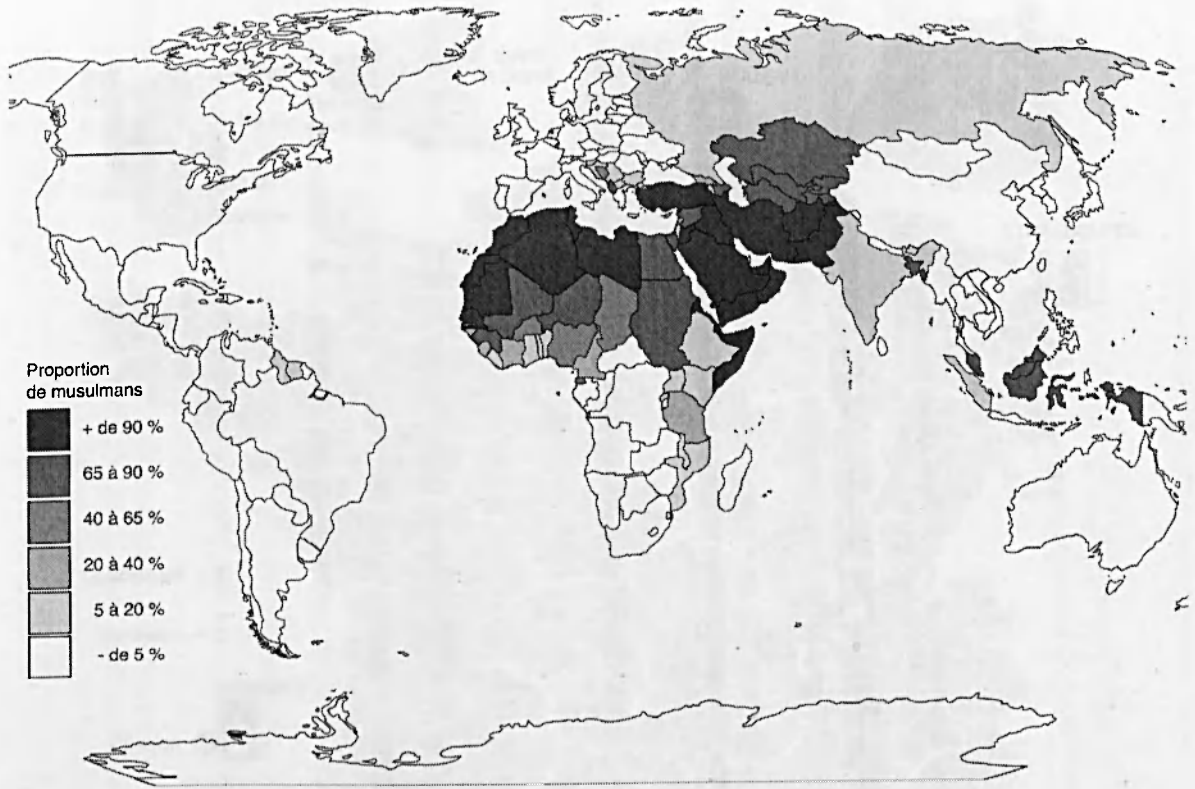
NICOLLE, D. *Atlas historique de l'Islam*. Maxi-Livres, 2004. ISBN 2-7434-5182-3.

SOURDEL, D. L'islam. *Que sais-je?*. 21^e édition. Paris: Presses Universitaires de France, 2004. ISBN 2 13 050924 X.

TERNISIEN, X. *La France des mosquées*. Edition actualisée. Albin Michel, 2004. ISBN 2-264-03982-5.

Annexe I.

Les musulmans dans le monde



Les lieux de culte musulmans en France



Annexe III.

Projet de guide d'entretien

(effectué entre le 21 novembre et le 1^{er} décembre 2005)

1. La présence en France

- Depuis quand êtes-vous en France?
- Pouvez-vous me raconter comment cela s'est passé, dans votre vie, depuis que vous êtes en France?
- Comment voyez-vous l'avenir?

2. L'islam quotidien

- Comment vous vous considérez? Comme musulman, selon nationalité, ethnie?
- Est-ce que vous suivez les prescriptions de l'islam régulièrement? Par exemple:
 - a) vous faites des prières?
 - b) Vous mangez de la viande halal?
 - c) Vous ne buvez pas d'alcool?
 - d) Vous donnez de l'argent pour l'aumône?
 - e) Vous jeûnez pour le Ramadan?
 - f) Avez-vous accompli ou avez-vous l'intention d'accomplir le pèlerinage à La Mecque? Si oui, quand?
- Est-ce que vous rencontrez des difficultés en suivant ces prescriptions de l'islam?
- Est-ce que pour vous, c'est aussi important de suivre les prescriptions en France que dans votre pays d'origine?
- Votre fréquentation de mosquée: quotidienne, vendredi, festive, sélection de la mosquée
- Faut-il construire des mosquées? Justifiez votre réponse. Qui devrait s'occuper de cela?
- Fréquentez-vous des personnes ou des associations qui s'occupent de l'islam? Si oui, pourquoi?
- Avez-vous déjà donné de l'argent pour une mosquée? Si oui, où et pourquoi?

3. L'islam et le travail

- Est-ce que vous avez le travail?
- Quelles conséquences cela a-t-il, à votre avis, d'être musulman dans le travail?
- Quand vous travaillez, pouvez-vous respecter les obligations religieuses? Lesquelles?
- L'installation des salles de prière sur les lieux de travail, qu'est-ce que vous en pensez?

4. Les musulmans dans la société française

- Est-ce que les musulmans sont solidaires entre eux?
- Qui préféreriez-vous avoir pour les voisins, là où vous habitez?
- Comment voyez-vous les Français nonmusulmans?
- Et eux, comment vous voient-ils?
- Vous participez à ce qui se passe dans votre quartier ou dans votre ville? De quelle manière?
- A votre avis, si on devient Français, est-ce que cela change quelque chose pour un musulman?
- Selon vous, est-ce qu'il y a des cas où se posent des problèmes pour respecter à la fois la chari'a et la loi française? Qu'est-ce que vous choisissez entre l'obéissance à Dieu et l'obéissance à un gouvernement terrestre?
- Pour vous, qu'est-ce que représente le pays d'origine? Et la France?

5. L'islam

- D'après vous, l'islam, est-ce qu'il faut le reformer?
- Est-ce que vous voyez quelques changements de l'islam d'aujourd'hui?
- Qu'est-ce que vous voulez améliorer à la situation de l'islam en France?
- Est-ce que vous savez par qui sont financés les imams et les associations musulmanes opérant en France?
- Qu'est-ce que vous pensez sur le terrorisme islamiste?

Nationalité, pays d'origine, âge, sexe, situation familial, durée de séjour en France, niveau d'études, connaissance des langues, profession, type de logement.

Annexe IV.

La Mosquée de Paris

